

**PROSTITUTION ET MALTRAITANCES DANS
L'ENFANCE, QUELS LIENS ?**

Jeudi 9 mars 2006



SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| INTRODUCTION | 4 |
| IMPRESSIONS CLINIQUES | 6 |
| PRESENTATION DU DEUX SITUATIONS REÇUES ET SUIVIES AU SAO..... | 9 |
| DISCUSSION | 12 |
| QU'EST-CE QUE L'ENFANT AMENE DANS SES VALISES A LA NAISSANCE ?..... | 16 |
| MALTRAITANCE INCESTUEUSE ET PROSTITUTION | 17 |
| DISCUSSION | 25 |
| POURQUOI LA MALTRAITANCE EST DEVENUE UNE QUESTION SOCIALE ? | 28 |
| DISCUSSION | 28 |
| LA SEXUALITE EN DROIT : COMMENT SONT PROTEGES JURIDIQUEMENT LES MINEURS ? | 34 |
| DISCUSSION | 42 |
| PREVENTION DES VIOLENCES DANS LE CADRE DES RELATIONS FILLES/GARÇONS | 47 |
| DISCUSSION | 54 |
| L'ACCUEIL FAMILIAL, UNE POSSIBILITE DE FAIRE ECHEC A LA REPETITION..... | 56 |
| DISCUSSION | 65 |
| SYNTHESE ET CLOTURE DE LA JOURNEE..... | 66 |

| |
|---------------------|
| INTRODUCTION |
|---------------------|

Mme DUBOL, *Psychanalyste, modératrice de la journée* : Nous allons commencer. Mme Motte va prendre la parole la première.

Mme MOTTE, *Directrice des Affaires médicales de l'hôpital Sainte-Anne* : Au nom de M. Chassagnol qui n'a pas pu être présent, je vous souhaite la bienvenue à Sainte-Anne. Nous sommes très fiers de ce partenariat qui existe depuis maintenant trois ans entre le SAO de l'Amicale du Nid, la mairie de Paris et Sainte-Anne. Il a été matérialisé par une convention qui est vivante puisque des avenants ont récemment été signés. Nous essaierons encore d'évaluer les choses de façon plus professionnelle dans les temps qui viennent.

Ce partenariat est vraiment au cœur du projet médical de Sainte-Anne. C'est un peu le leitmotiv de M. Massé. Nous nous efforçons d'être très bons dans notre cœur de mission territoriale du Secteur, notamment en développant des prises en charge plus spécifiques, plus souples et plus adaptées à des populations particulières que sont les femmes et les hommes concernés par la prostitution. Nous pouvons également citer les personnes sourdes, en situations précaires ou touchées par la toxicomanie.

Nous sommes très contents de vous prêter nos locaux et une aide logistique pour cette seconde journée de réflexion. Vous êtes vraiment les bienvenus pour les prochaines éditions.

Merci au Dr Fouillet de son engagement dans ce partenariat, et au Secteur 15 dans son ensemble.

Mme LORRAIN, *Observatoire de l'égalité femmes/hommes, Mairie de Paris* : Bonjour. Je suis très contente d'être ici, en partenariat avec l'hôpital Sainte-Anne et l'Amicale du Nid, ce dont je suis très fière. Il est assez novateur à Paris de réussir à monter un partenariat de qualité entre un CMP et une association dans le secteur social. Je suis très contente que ce partenariat ait permis de mettre en place un suivi des personnes prostituées souple, non stigmatisant et qui s'adapte à leurs besoins. En général, ce sont elles qui doivent s'adapter aux modalités de suivi.

La prostitution est un sujet qui tient à cœur à la Ville de Paris. L'Observatoire de l'égalité essaie de mener une politique ambitieuse depuis quelques années dans ce secteur, notamment par le biais de la formation de nos propres travailleurs sociaux et de tous les partenariats que nous montons avec les associations et le Nid.

Nous essayons également d'agir auprès des plus jeunes par le biais d'actions de sensibilisation des adolescents avec l'association JE. TU. IL... que vous entendrez tout à l'heure, et qui est financée également dans le cadre d'une convention avec la Ville de Paris.

C'est pourquoi je suis intéressée par ce que nous pourrions entendre sur les liens entre prostitution et maltraitance dans l'enfance. J'attends avec impatience ce que nous apprendrons des différents intervenants.

Merci beaucoup.

M. BESSER, *Président de l'Amicale du Nid* : Je me réjouis de vous voir nombreux et que ces réunions de travail se pérennisent, car elles apportent à nos travailleurs sociaux un enrichissement théorique très important. Je suis ravi que ce partenariat avec l'équipe du Dr Fouillet se développe, c'est un exemple dont nous avons à tirer les leçons un peu partout, et nous le ferons.

Le sujet d'aujourd'hui est important, car nous savons bien que les violences de toutes sortes alimentent le parcours des personnes que nous recevons. Tous les travailleurs sociaux sont confrontés à des problématiques psychiques difficiles. Je vous remercie de l'organisation de cette journée pour l'apport théorique essentiel qu'elle apporte à nos équipes.

Je souhaite également remercier la Mairie de Paris qui nous soutient depuis le début, ainsi que l'hôpital Sainte-Anne.

M. le Dr FOUILLET, *Responsable du partenariat CMP du 15^e* : Bonjour à tous. Cette deuxième journée de réflexion démontre l'aspect vivant et structuré de ce partenariat qui continue d'ailleurs de s'étoffer. Nous avons maintenant enrichi l'équipe soignante de psychologues qui travaillent avec nous.

Je suis assez content de l'évolution des choses car nous avons respecté un certain nombre d'engagements que nous avons pris au départ. Nous sommes partis avec une certaine humilité, car ce champ clinique est pour nous, psychiatres de base, de secteur, extrêmement nouveau. Le cadre thérapeutique n'est pas très habituel et nous oblige à réfléchir à des situations et à des propositions nouvelles. C'est ce que nous apporte ce partenariat et il était important que l'hôpital Sainte-Anne soit au cœur du dispositif.

Je remercie les représentants de la Mairie de Paris sans qui nous n'aurions pu mener à bien ce projet. C'est un projet intelligent qui, à mon avis, précède des configurations d'avenir pour les villes, les associations et les équipes de Secteur. Je remercie également Mme Bloch qui est dynamique et très présente, notamment dans l'organisation de ces journées.

Je lui laisse la parole.

Mme BLOCH, *Chef de service éducatif du SAO* : Cette journée est la deuxième que nous organisons autour du partenariat avec l'Amicale du Nid, Sainte-Anne et le CMP15 sous l'égide de la Ville de Paris. Je vous remercie d'être venus si nombreux.

Le thème choisi cette année fait suite aux interrogations et réflexions des professionnels de l'équipe SAO qui se sont rendu compte que la question de la maltraitance revenait de façon récurrente dans les nombreux accompagnements des personnes prostituées.

En préparant l'introduction de cette journée dont le thème est "*Prostitution et maltraitances dans l'enfance, quels liens ?*", je me suis rendu compte que, tous autant que nous serions dans cette assemblée, nous aurions au moins deux points communs. Le premier est d'être, en tant que professionnel, dans une relation d'aide comme soignant, clinicien ou travailleur social. Le deuxième, non le moindre, est que nous avons tous été des enfants.

En tant qu'enfant, nous avons tous rêvé, échafaudé les plans les plus fous, nous avons ri, pleuré, espéré, haï. Nous avons imaginé un avenir où nous pourrions réaliser nos rêves, où nos désirs les plus fous seraient possibles. Peut-être l'avons-nous fait, peut-être pas. Je pense que c'est parce que nous avons été ces enfants que nous sommes les adultes d'aujourd'hui, conformes ou non à ce que nous avons imaginé.

Quoi qu'il en soit, l'enfance oriente la future vie d'adulte de chacun. Si l'enfance a été pour beaucoup cette période heureuse d'insouciance, dont la littérature s'est souvent fait l'écho, pour d'autres, au contraire, elle a laissé des traces indélébiles.

Le sujet qui nous réunit aujourd'hui nous met face à des adultes qui sont, pour la plupart, fracturés de l'intérieur et qui, ne l'oublions pas, ont également été des enfants. Au cours de l'accompagnement, quand ces adultes parlent de leur enfance, ils la décrivent comme, la plupart du temps, chahutée, pour ne pas dire chaotique. Leur parcours d'adulte n'est peut-être

pas la conséquence directe de ce qu'ils ont vécu enfant, mais le lien qu'ils peuvent faire trouve souvent des explications dans cette période de leur vie.

Il n'est bien sûr pas question de généraliser et de dire que l'enfance malheureuse amène à la prostitution. Ce serait un raccourci un tant soit peu manichéen et ce n'est pas mon propos.

Nous souhaitons juste que cette journée nous permette d'avancer dans la compréhension et l'accompagnement des personnes prostituées, en profitant des expériences et témoignages des différents intervenants. Si les nombreux échanges que nous pourrons avoir nous permettent individuellement de faire un pas en avant dans nos pratiques professionnelles, le but de cette journée sera atteint.

Enfin, je souhaiterais laisser à votre réflexion cette citation d'Antoine de Saint-Exupéry : *"On est de son enfance comme on est d'un pays."*

Je vous remercie.

Mme DUBOL : Je voudrais vous raconter une petite histoire pour ouvrir cette journée.

J'ai lu un article dans la revue de l'Afirem, qui date de 1993. Francis Mahé, qui était à l'époque président, y rappelait qu'en 1982 l'opinion publique avait été très secouée par l'histoire de David. Tout le monde apprenait avec stupeur l'histoire de cet enfant enfermé dans un placard et que les médias appelaient *"l'enfant du placard"*.

La même année, il s'est tenu un grand colloque auquel participait Stanilas Stankevitch, le thérapeute de cet enfant. Voici les propos de Francis Mahé : *"J'entends encore notre ami Stanislas Stankevitch proposer à la tribune l'idée prémonitoire que, dans un futur indéterminé, David demanderait probablement à renouer avec ses parents. On sentit alors l'auditoire frémir, comme s'il ne pouvait supporter cette hypothèse et comme s'il lui était plus insupportable de s'installer dans une approche manichéenne du problème de la maltraitance : les malheureux enfants martyrs d'un côté, les affreux parents et bourreaux de l'autre."*

Cette petite anecdote pourrait faire mot d'ordre pour notre journée de travail. Laurence l'a déjà dit, ne tombons pas dans une approche manichéenne du problème de la maltraitance, fût-il redoublé par la complexe question de la prostitution.

Si quelqu'un dans la salle peut nous donner des nouvelles de David, qu'il n'hésite pas !

Je voudrais aussi remercier personnellement Laurence de nous permettre d'être dans une forme d'érotique spirituelle et d'échanger. N'hésitez pas à être du banquet, profitez de ce moment.

Nous allons commencer par une intervention qui porte le très joli titre de *"Impressions cliniques"*. J'ai beaucoup apprécié le mot "impressions", comme si la réalité dont nous nous occupons était difficile à objectiver.

IMPRESSIONS CLINIQUES

M. le Dr DESCHAMPS, Psychiatre : Bonjour. Nous allons vous parler des impressions que le Dr Taillefer et moi-même avons eues de ces deux premières années de consultation psychiatrique avec une partie de la population qui fréquente le SAO. Sachant, comme le disait Michel Fouillet, que c'est un terrain que nous ne connaissons pas très bien en tant que psychiatres. Les consultations spécialisées ne sont pas très fréquentes dans notre profession.

Avant d'expliquer pourquoi nous avons choisi le thème de la maltraitance chez les personnes prostituées avec l'équipe du SAO, je vais donc vous parler de ces impressions.

Je précise auparavant que, parmi les personnes qui fréquentaient le SAO, j'ai reçu en priori celles qui avaient le plus de problèmes psychologiques ou psychiatriques ou qui posaient le plus de problèmes à l'équipe à cause de leur comportement.

La première constatation peut paraître idiote mais, encore une fois, nous étions dans un champ un peu nouveau.

Tous les patients qui m'ont été adressés pendant ces deux premières années avaient besoin d'un suivi psychiatrique ou psychothérapeutique assez important. Il ne m'est arrivé qu'une seule fois de me dire qu'un tel suivi n'était pas forcément avisé.

Par exemple, la grande majorité des patients que nous avons reçus correspond pour nous à ce que nous appelons des états limites. Sans vous faire un cours, cela correspond à une catégorie de patients qui, s'ils ont une adaptation à la réalité relativement bonne, présentent des troubles dépressifs et une instabilité assez sévère dans la relation humaine.

Nous avons également fait le constat que nous recevions plus d'hommes que de femmes et qu'une proportion importante présentait un état psychotique, c'est-à-dire que les troubles sont encore plus sévères, l'adaptation à la réalité étant encore moins bonne.

Enfin, troisième constatation –et nous en arrivons au sujet d'aujourd'hui-, à l'écoute de ces patients, je me suis rendu compte que la maltraitance, au sens large, était très importante dans leur histoire, plus importante que chez les patients que j'avais l'habitude de recevoir en consultation de secteur par exemple. Il s'agissait principalement de maltraitance physique et d'abus sexuels. C'est quelque chose que j'ignorais et qui m'a un peu surpris. C'est pourquoi nous nous sommes dit qu'il serait intéressant de poser la question des liens pouvant exister entre une maltraitance physique ou non et le fait de se prostituer plus tard.

Je me pose deux questions sur la maltraitance. L'une, un peu générale, concerne la place de la maltraitance dans notre société et l'éclairage particulier que l'on en fait. Richard Rechtman pourra nous éclairer sur ce point, je l'écouterai avec attention.

Ensuite, je me demande pourquoi ces patients, qui ont vécu des sévices sexuels dans l'enfance, se retrouvent à l'âge adulte dans une situation qui, certes, ne reproduit pas ces abus sexuels, mais qui n'en est pas très loin. Je n'ai eu aucun patient qui vivait le fait de se prostituer de façon plaisante. Cela pose la question du phénomène de répétition dont on sait qu'il est très compliqué à expliquer en psychopathologie.

Je vais laisser la parole à Isabelle Taillefer.

Mme le Dr TAILLEFER, Psychiatre : J'ai pris la suite du Dr Deschamps à la consultation partenariale avec le SAO depuis 2005. Je tenais à associer Céline Bœuf, psychologue, et Thierry Rueff, infirmier, qui travaillent au CMP et qui participent habituellement à notre réflexion.

J'ai été frappée par la récurrence des situations de maltraitance dans l'enfance de ces patients. Le lien entre la prostitution et la fréquence de la violence physique ou sexuelle dans l'enfance a été repéré depuis longtemps dans plusieurs études des années 70. Des chiffres assez différents doivent recouvrir probablement des réalités très variées.

Selon une étude faite aux États-Unis en 1998, sur 130 personnes prostituées, 50 % parlaient d'abus sexuels dans l'enfance et 50 % de violences physiques. Ces chiffres étaient mis en rapport avec les très forts pourcentages de violences physiques et sexuelles dans la situation prostitutionnelle une fois adulte.

En France, nous n'avons pas tellement de chiffres. Selon un article du Mouvement du Nid, on estime entre 40 % et 80 % les situations d'abus sexuels dans l'enfance, ce qui est très vague.

Au départ, nous avons eu l'idée de faire une petite étude statistique sur les patients que nous avons vus en consultation. En fait, lorsqu'on cherche à chiffrer plus précisément la fréquence des antécédents de maltraitance, on se heurte à plusieurs obstacles. C'est d'abord un problème de recueil de données puisque les patients ne disent pas facilement les violences dont ils ont fait l'objet.

Ces violences sont souvent associées à un profond sentiment de honte mais parfois aussi à quelque chose de l'ordre du déni. Ces patients mettent psychiquement à l'écart des événements trop douloureux pour être représentés. On se heurte même à une sorte d'incertitude de leur part à qualifier comme telle la maltraitance dont ils ont été l'objet. Beaucoup ne sont pas loin de considérer comme normal ou mérité ce qu'ils ont vécu de violences physiques, psychologiques ou de mauvais traitement en tous genres.

Parallèlement à cela, on peut se demander ce qu'est la maltraitance ou ce que sont les maltraitements. C'est une question aussi complexe pour nos patients que pour nous. J'ai pris la définition du Petit Larousse qui renvoie aux mauvais traitements et qui parle de : *"coups, voies de fait, sévices"*, c'est-à-dire des actions visibles, objectivables.

Mais, il me semble que, même si c'est le cas d'une grande partie des patients que nous suivons, ce n'est pas seulement cela. C'est peut-être aussi une maltraitance en creux. Si on reprend le dictionnaire, on peut lire que "traiter" peut être aussi bien : *"régler un problème, prendre pour objet d'étude, soigner ou transformer"*. Ce peut être aussi : *"traiter de, donner un qualificatif péjoratif"*. Dans "traiter", on trouve l'idée de prendre un objet au départ et de le transformer par des processus chimiques, des médicaments, la parole.

Je me dis que maltraiter peut être d'exercer une action transformatrice néfaste, comme classiquement les mauvais traitements, les coups, les abus. Ce peut être aussi "traiter trop peu", ce qui renvoie aux situations de carence, de négligence, ou bien encore "traiter trop", enfermer un enfant dans un qualificatif, un rôle, un personnage, l'étiqueter sans lui laisser la liberté d'être autrement.

Cela m'évoque un élément frappant dans mon expérience clinique. C'est une maltraitance de type psychologique qui revient assez fréquemment. Je pense à une patiente qui racontait que sa mère, lorsqu'elle était enfant, lui tendait des insultes à caractère sexuel. Elle lui répétait sans cesse, en tout cas dans son souvenir : *"Tu n'es qu'une petite pute..."* ou quelque chose d'approchant.

Ce n'était pas une mère négligente, maltraitante physiquement, elle était très présente, peut-être trop, mais traitant son enfant sans lui laisser de possibilité d'être autrement que la façon dont elle la traitait.

Winnicott, dans son article *"Miroir de la mère et de la famille dans le développement de l'enfant"*, expliquait qu'il est nécessaire pour le petit enfant, encore incapable de traiter seul ou de nommer pour lui-même toutes les sensations corporelles et les émotions brutes qu'il éprouve, de pouvoir lire dans le regard de sa mère tourné vers lui le sens qu'elle donne à ce qu'il ressent.

"Ce que voit le bébé, écrit Winnicott, c'est lui-même. La mère regarde le bébé et ce que son visage exprime est en relation directe avec ce qu'elle voit. Qu'advient-il si le visage de la mère ne reflète que son propre état d'âme ou toujours la même chose de façon rigide, si l'enfant ne peut s'y regarder ?"

Francis Pasche parle quant à lui dans *"Le bouclier de Persée"* de surface neutre et réfléchissante, c'est-à-dire une *"surface établie par la mère qui est à la fois attentive pour envoyer à l'enfant ses sensations bien traitées, pensées par l'adulte et suffisamment neutres pour laisser la place aux propres pensées de l'enfant et à ses rêveries plus tard"*.

C'est une forme de maltraitance moins évidente, plus subtile, qui, chez les personnes prostituées où la question de l'image de soi et de l'image féminine se joue à plein, me paraît importante.

C'est peut-être un exemple qui m'a frappé personnellement. Il convient surtout d'être prudent dans la définition de la ou des maltraitements et dans la recherche ou l'écoute de ces situations, ainsi que dans leur interprétation. On entend souvent des histoires terribles, livrées avec crudité, et notre regard a parfois du mal à être neutre dans la mesure où c'est avec notre personnalité, nos convictions et nos fantasmes que nous recueillons les récits de ces patients. Il est important de l'avoir en tête.

Mme BLOCH : Merci. Pour introduire cette journée, mes collègues vont vous présenter deux situations qui ont été suivies au SAO et qui témoignent, de façon non exhaustive, des différentes formes que peuvent prendre des relations maltraitantes.

La première situation met en évidence une maltraitance flagrante avec violences physiques, sexuelles et verbales. Dans la deuxième, au contraire, la maltraitance est beaucoup moins évidente, plus insidieuse ; elle recouvre des formes de non-communication ou de relation fusionnelle.

PRESENTATION DE DEUX SITUATIONS REÇUES ET SUIVIES AU SAO

Mme LEROY, Éducatrice au SAO : La situation dont je vais vous parler est celle d'une jeune fille de vingt-quatre ans, Samira, que j'ai reçue au SAO au mois de mai 2004. Elle est française, d'origine maghrébine, a vécu avec sa famille dans une ville de province et est la troisième d'une fratrie de cinq enfants. Elle dit avoir eu une scolarité compliquée et chaotique, étant incapable, dit-elle, de faire des acquisitions. Elle a fini par se dire qu'elle était sans doute trop bête pour cela.

Lorsqu'elle est arrivée au SAO, Samira vivait à Paris chez sa sœur aînée qui se trouvait alors seule avec ses deux enfants, puisqu'à cette époque son mari était incarcéré. Samira explique qu'elle a dû quitter le domicile familial et sa région pour diverses raisons mais que, entre autres, elle ne supportait plus les injures et une violence ultime de la part de son frère aîné et de son père qui, d'après ses dires, l'avaient laissée pour morte. Elle avait également des problèmes de justice, ce qui est d'ailleurs assez récurrent dans sa famille.

Dès le premier entretien, Samira m'a fait part de son activité prostitutionnelle. Du premier entretien au dernier, elle a toujours évoqué la prostitution avec énormément d'émotion. La douleur était presque palpable. Elle dit s'être prostituée très tôt, et de sa propre volonté, au début de sa majorité.

Parmi les différents éléments de son parcours, j'ai surtout retenu trois faits marquants par rapport à ce qui nous préoccupe aujourd'hui.

C'est d'abord celui qui fait dire à Samira que, sans doute très tôt, elle a dû être une valeur marchande. Un jour, en entretien, elle me relate un fait qui lui est arrivé lorsqu'elle avait onze ou douze ans. Ses parents l'envoient chez les commerçants du quartier. Le boucher, en échange de la viande commandée, commet sur elle des attouchements sexuels et ne lui

demande pas de payer. Samira rentre chez elle et personne ne lui demande ce qui s'est passé, ni comment elle a pu obtenir cette marchandise.

Samira se dit alors que c'est une pratique normale puisque aucun adulte n'est intervenu pour lui demander quoi que ce soit. Elle se dit que c'est sans doute comme cela que les choses doivent se passer. Comme pour l'école, elle ne comprend pas et se dit que c'est sans doute de sa faute.

Un autre événement a beaucoup marqué Samira, elle le raconte avec encore beaucoup d'incompréhension et une espèce d'innocence enfantine. À l'occasion d'une fête de famille, Samira voit un homme qui s'exhibe devant elle et qui se caresse, et ce, aux yeux de tous. Elle avait l'impression qu'elle était la seule à le voir, car aucun adulte ne disait rien. Cette fois encore, elle s'est dit que c'était sans doute elle qui provoquait ce genre de situation puisque personne n'intervenait ou ne disait quoi que ce soit, d'autant plus que cet homme était présenté par la famille comme très bien, un ami, voire une personne qui pouvait potentiellement devenir son mari plus tard.

Enfin et surtout, elle a pu retracer, tout au long des entretiens, la violence qu'elle a pu subir de la part de son père et son frère aîné. Ce n'est pas la violence physique qui était assez courante mais surtout les injures qu'elle recevait continuellement. Elles étaient à caractère sexuel, se faisant traiter de putain, de traînée. En même temps, ses parents disaient lui donner une éducation très stricte : ils la frappaient sans raison ou si elle rentrait en retard de l'école ou voulait s'habiller comme ses copines.

Durant cette même période d'insultes et de violences, qu'elle ne comprenait par car elle ne faisait rien de mal, elle dit qu'elle ne pensait à rien de spécial. Ses parents organisaient régulièrement des petites réunions d'amis pour lui présenter des hommes âgés -à ses yeux-, en prévision d'un futur mariage. Son père et son frère disaient qu'ils la frappaient pour qu'elle entre au maximum dans le moule et soit une jeune fille irréprochable.

Ce qui provoquait le plus de violence de la part de son père ou de son frère, c'est que Samira s'était juré très tôt qu'elle n'épouserait un homme que le jour où elle l'aimerait et que, si ce n'était pas le cas, elle ne se marierait jamais.

La situation de Samira est sans doute celle qui m'a le plus marquée depuis que je travaille au SAO, et ce, pour plusieurs raisons. À cause de la violence des mots qu'elle pouvait employer lorsqu'elle parlait non seulement de la prostitution mais d'elle également. Elle pouvait décrire sa prostitution avec des mots qui reflétaient tout ce qu'il y a de plus dégradant pour une personne et, surtout, comme si c'était inéluctable pour elle. Elle avait également une façon de parler d'elle, de son corps, de son intimité, de sa féminité, de son rapport aux hommes et aux autres.

Finalement, ce qui m'a le plus frappée et qui, aujourd'hui, est encore sensible pour moi, c'est cet amour inconditionnel et sans faille qu'elle voue à ses parents et à sa famille encore aujourd'hui en 2006.

Lorsqu'elle évoque sa prostitution, Samira dit qu'elle cherche à savoir en permanence quelle valeur elle a aux yeux des autres et quel désir elle peut susciter dans le regard des hommes. Dans le même temps, elle dit souffrir de ce regard et elle cherche continuellement à lire dans leurs yeux ce qu'ils pensent, et c'est souvent un mélange de haine et d'envie.

Elle dit alors que cela la renvoie à ce qu'elle est. En même temps, elle recherche cela tout en se disant : *"Finalement, je ne suis jamais qu'un gros tas."* Elle dit aussi, ce qui la rend souvent très malheureuse, qu'elle a conscience que c'est souvent elle qui provoque ce genre de situation, qu'elle est au centre. Elle dit aimer jouer avec les hommes, les faire courir, les faire

payer... La notion d'argent est toujours présente, comme si elle cherchait en permanence combien elle peut valoir aux yeux des hommes. C'est une recherche constante dans la prostitution mais également avec d'autres personnes, dans un échange "gratuit", entre guillemets.

Tout au long des entretiens, pour n'importe quelle situation, elle va chercher à savoir quel intérêt on a pour elle. Elle va même tester notre attachement envers elle, jusqu'à provoquer des situations qui auraient pu nous faire dire qu'il fallait arrêter, que nous n'étions pas sur le bon chemin avec elle. Elle voulait toujours savoir si cela valait la peine qu'on s'occupe d'elle. C'était une angoisse permanente. Elle avait très peur de la séparation et avait tout le temps besoin de savoir ce que l'on pouvait penser d'elle.

La situation de Samira a correspondu, à quelques mois près, à la collaboration que nous avons mise en place avec le CMP. Elle a été l'une des premières personnes reçues par le Dr Deschamps et Thierry Rueff. Contre toute attente, Samira a énormément investi ce lieu.

Cela n'a pas été simple au départ, mais elle s'y rend encore aujourd'hui, plus de deux ans après, malgré le changement de son médecin psychiatre, ce qui a été pour elle une étape extrêmement difficile. Cette rencontre a sans doute été pour elle un point déterminant dans son parcours, le départ d'une relation nouvelle, aux autres, notamment aux hommes.

Samira nous a souvent dit à quel point les rendez-vous au CMP lui étaient importants. Même lorsque cela n'allait pas et qu'elle risquait d'avoir tout fait capoter, elle demandait à retourner au CMP. C'était une approche sans doute très nouvelle puisque c'était un accès libre, gratuit, sans engagement et, surtout, sans aucun jugement de la part des hommes qui la recevaient. C'était aussi sans conditions de temps, car Samira avait toujours très peur qu'elle nous prenne trop de temps.

Samira est toujours accompagnée par les services de l'Amicale du Nid et par le CMP. Le chemin sera sans doute encore très long pour elle. Je me souviens d'une phrase que le docteur Deschamps a dite lorsqu'il a commencé à l'accompagner : "*Samira, elle fait un pas en avant et deux pas en arrière.*" Mais en tout cas, aujourd'hui encore, elle s'accroche.

Je vais laisser la parole à ma collègue.

Mme MOREAUX, *assistante sociale au SAO* : J'accompagne dans son parcours d'insertion socioprofessionnelle un jeune homme âgé de vingt-trois ans, de nationalité française. Il a vécu dans une grande ville de province. Il a une sœur aînée qu'il présente souvent comme étant la médiatrice entre lui et son père.

Il parle de sa mère comme d'une personne qui le protégeait de son père mais aussi, de façon assez générale, de l'ensemble du monde. Elle le mettait toujours sur un piédestal et à une place de confident. Lorsque le couple venait à se disputer en dehors de la présence des enfants, sa mère lui racontait par la suite tout ce qui s'était passé. Il a pu me répéter plusieurs fois que très souvent il dormait avec elle.

Quand il aborde le sujet de son père, il dit que c'est quelqu'un de rigide qui ne communique pas, qui ne laisserait passer aucune émotion. Il ne sait donc jamais s'il est content, triste ou en colère. Il semble que son homosexualité soit bien acceptée par ce père et que ce ne soit pas l'origine de la violence physique qui va suivre.

En effet, à ses seize ans, sa mère décède assez brutalement et les rapports entre lui et son père se dégradent. Pour l'illustrer, il me dit : "*À ce moment-là, il me rentrait carrément dedans.*" Cette situation dure environ deux ans et, à dix-huit ans, son père le met à la porte. Il va vivre

chez ses grands-parents maternels, période dont il dit que les choses se sont relativement bien passées pour lui et qu'il avait un CDI.

Il rencontre un homme avec qui il va vivre pendant huit mois. Pour lui, il dit qu'il était prêt à faire n'importe quoi. En fait, il précise qu'il a pris des produits toxiques parce que son amoureux du moment le trouvait sexuellement plus attirant dans cet état. Avec le recul, il peut dire aujourd'hui que cet homme l'a détruit. Ce compagnon le met à la porte au bout de huit mois et il va aller de colocation en colocation d'urgence. Il va quitter son emploi en CDI pour enchaîner des CDD ou des CDI de façon assez fréquente.

À un moment donné, il dit qu'il s'est retrouvé sans solution d'hébergement, sans travail et même sans ami. Il va se retourner vers le milieu homosexuel où il rencontre quelqu'un qui lui parle de sa propre activité prostitutionnelle. À cet instant, il lui apparaît comme une évidence que c'est la seule solution, alors qu'il sait pertinemment avoir des droits ouverts aux Assedic.

Au premier entretien, lorsque je lui ai demandé comment il expliquait son recours à la prostitution, il me répond qu'il n'allait pas y chercher d'affection. Après cette période prostitutionnelle qui a duré environ trois mois, il dit qu'il avait le dégoût des hommes et qu'il les considérait tous comme des porcs. Au sein de la prostitution, il rencontre de nouveau une autre personne qui va lui parler de l'Amicale du Nid. Il va alors prendre rendez-vous au SAO et, juste avant de me rencontrer, il aura fait des démarches auprès des Assedic.

Aujourd'hui, il dit être constamment à la recherche de la relation qu'il avait avec sa mère, tout en sachant que ce n'est pas possible, que ce ne serait même pas bien pour lui et que c'est certainement l'une des raisons qui font que cela ne fonctionne pas avec ses compagnons. De manière surprenante, il ajoute : *"Je vous dis cela, madame Moreaux, mais en même temps..."* et il s'arrête, prend ses deux bras contre lui, comme s'il voulait dire que c'est en lui et qu'il ne peut pas faire autrement.

Les choses avec son père semblent s'améliorer, il retourne le voir et aimerait bien discuter avec lui pour comprendre comment ils en sont arrivés à cette situation. Mais il ne sait pas comment lui parler ou aborder les choses.

Lorsque sa situation socioprofessionnelle est stable, il réfléchit de plus en plus à son histoire, aux relations qu'il a eues avec sa mère et son père. Il commence à s'isoler et peut oublier, de manière assez répétitive, de se laver, de se changer. Sa situation socioprofessionnelle se dégrade et il est obligé de nouveau se lancer dans l'action pour trouver un travail et une solution d'hébergement. À ce stade, il arrête de penser et a moins de signes extérieurs de son mal-être.

Lorsque je l'ai rencontré, c'était sa première demande de suivi psychothérapeutique. Il parle de tout cela chaque semaine à nos rencontres mais, pour l'instant, il n'arrive pas à faire ce qu'il disait. Il a trop peur de se mettre en danger et de ne plus maîtriser les choses.

DISCUSSION

Mme DUBOL : Nous avons vingt minutes pour échanger suite à tous ces exposés.

Avez-vous des questions ou des remarques ? (*Il n'y en a pas.*)

Ce qui me frappe, dans tout ce qui vient d'être dit, c'est la sensibilité aux mots. Ces personnes que vous avez rencontrées ont beau avoir eu des expériences profondément physiques, être propulsées dans des univers où la violence et le corps sont au-devant de la scène, elles ont une sensibilité aux mots qu'on retrouve dans tous vos exposés.

Vous avez parlé du mot "maltraitance" dans le dictionnaire. J'en profite pour vous communiquer une petite découverte que j'ai faite en regardant dans *"Trésor de la langue*

française". Ce mot date du XIII^e siècle et on le retrouve dans "*Le roman de la rose*", un livre justement sur l'amour, composé de deux parties. La première est consacrée à la *fin'amor*, l'amour subtile pour la rose, c'est-à-dire la femme inaccessible. Le mot maltraitance apparaît dans la deuxième partie, écrite par Jean de Meun. Il dit qu'il faut aimer vraiment la dame, faire des bébés, avoir des rapports sexuels. C'est ici que le mot "maltraitance" apparaît.

Évidemment, le dictionnaire dit que c'est la femme qui maltraite son bien-aimé. Mais, sur Internet, dans les petites icônes qui décorent ce livre, on voit un homme qui, par possession, par jalousie frappe une femme.

Il est intéressant de voir que ce mot qui n'était pas attaché auparavant, c'est-à-dire mal traité, apparaisse dans une histoire d'amour. D'ailleurs, vous l'avez dit toutes les deux, la question de l'amour est très forte.

Il est toujours délicat, sur le plan déontologique, de présenter des sujets encore en suivi à une journée d'études. On peut se demander si le fait d'en parler aujourd'hui ne va pas modifier le suivi lui-même. La manière dont tu l'as fait, Rose-Angèle, présentait davantage ta relation à cette personne. Ce n'était pas un cas exhibé comme objet d'étude. Vous avez bien réussi toutes deux à présenter votre rôle d'éducatrice avec ces personnes.

J'ai d'ailleurs noté une jolie phrase dans vos propos qui était "*Au sein de la prostitution*" et, ensuite, vous parlez de la maman...

Quant aux approches quantitatives, statistiques, dès lors qu'il est question de sexualité... Vous parliez de déni, mais on pourrait aussi se demander si "*on bat un enfant*" ne fait pas partie des fantasmes. Il est très difficile, notamment dans des temps assez courts, de décider si c'est réel ou si c'est de l'ordre du fantasme. C'est pourquoi les statistiques ne peuvent être que des impressions, comme vous l'avez annoncé dès le départ avec beaucoup de prudence. Dès lors qu'il est question de sexualité, on ne sait pas vraiment ce qui s'est passé.

Méfions-nous donc des 80 % de prostituées qui ont vécu l'inceste. Vous le savez tous, nous n'avons pas toutes les statistiques qui concernent la prostitution en dehors de l'action sociale. Prudence, prudence avec les statistiques !

M. le Dr SABOURIN, Psychiatre, Psychanalyste : C'est vrai, il ne faut pas se baser sur des statistiques lorsqu'on ne sait pas comment elles sont faites. En revanche, on se base sur la clinique. Cette affaire de la réalité recouvre également le droit de l'enfant. Vous venez de citer "*On bat un enfant*", qui est un très bel article de Freud, et très compliqué. Il parle de choses très complexes, en particulier, si vous lisez bien cet article, on trouve une phrase superbe, jamais citée. Freud disant de sa plume : "*C'est au médecin à élever la voix en faveur du droit de l'enfant.*"

On ne la connaît pas, car elle n'est pas au centre de cette grande affaire sur les fantasmes pervers dont il nous parle dans ce texte, mais, voilà, Freud est capable, à cette époque, de dissocier ce qu'il en est de la réalité par rapport aux fantasmes et de nous parler du droit de l'enfant. C'est la première fois que Freud en parle.

M. le Dr REBILLAUD, Psychiatre, Psychanalyste : L'enfant en question est sa fille.

M. le Dr SABOURIN : Bien entendu, mais il généralise en parlant du droit qui nous intéresse beaucoup aujourd'hui.

M. le Dr REBILLAUD : Il a tout de même mis sa fille sur son divan.

M. MISSOUM, éducateur, MO : Je m'interroge sur la place de l'enfant, la question de la normalité et la perception de la maltraitance. Parmi les personnes que j'ai rencontrées dans le

cadre de mon travail, aucune n'a vraiment conscience d'avoir vécu une situation de maltraitance. C'est au bout d'un cheminement, d'un renvoi de la part des travailleurs sociaux, qu'ils ont perçu le problème, que la personne prend conscience, petit à petit, que ce qu'elle a vécu n'est pas la normalité.

Cela me fait penser à l'histoire de ce jeune homme de seize ans qui avait été placé dans une institution. Lorsqu'il prenait sa douche, il montrait à ses copains des traces de brûlures comme preuves d'amour de la part de son papa.

La perception ou la conscience de la maltraitance vient avec l'aide d'interlocuteurs comme les éducateurs, les psychiatres, les psychologues. Ils permettent de faire comprendre que la situation vécue dans l'enfance n'était pas normale.

Une autre question concerne l'estime de soi. À partir de quel moment la personne va-t-elle pouvoir reconstruire l'estime d'elle-même pour se voir mériter une relation "sociale normalisée" entre guillemets ?

Je m'interroge également sur le destin familial. J'ai connu plusieurs fratries qui vivaient ensemble des situations de prostitution. Voici quelques années, j'ai suivi une jeune femme qui se prostituait comme ses quatre autres sœurs, l'un de ses deux frères se travestissait et se prostituait également. Ils avaient une certaine organisation, la grande sœur présentait des garçons à sa petite sœur comme mode de sociabilité pour faciliter la prostitution elle-même.

M. le Dr DESCHAMPS : Je suis tout à fait d'accord avec vous lorsque vous parlez de la difficulté que ces personnes ont à prendre conscience de la maltraitance. Bien sûr, la question du réel et du fantasmatique peut se poser, mais c'est un autre problème.

Je dirai juste un mot sur cette patiente dont j'ai parlé qui avait une fratrie assez importante. Tous étaient en grande difficulté avec des problèmes de toxicomanie et de délinquance. La question de la défaillance parentale était assez évidente. Dans un réflexe un peu intuitif et de bons sens, tout mon travail a consisté à lui expliquer que sa grande difficulté psychologique venait sans doute de son histoire composée d'une certaine maltraitance.

C'était quelque chose d'assez incompréhensible pour elle. Ce n'était pas juste un manque de repères, mais quelque chose qu'elle ne comprenait pas. Cela allait de pair avec un attachement à ses parents encore extrêmement important.

Mme DUBOL : Comment faire pour que la violence ne fasse plus signe d'amour pour la personne ? C'est tout le travail.

M. le Dr AUZOUX, *psychiatre, Amicale du Nid* : Dans les thérapies, nous sommes souvent amenés à constater la recherche affective de personnes qui ont été maltraitées, et ce en direction de leurs parents. Mon premier sentiment, c'est que ces patients sont dans le fantasme que tout est réparable. Ils pensent qu'en allant voir ces parents maltraitants ils finiront par les aimer.

Cela ne contredit pas ce qui a été dit par mon confrère, qui est aussi la méconnaissance ou l'incompréhension de ce qui s'est passé dans leurs relations avec leurs parents. Quelque chose n'est pas vraiment verbalisé dans le discours, mais j'ai l'impression qu'ils se disent : *"Je vais y aller et cela va s'arranger. Et puis, un jour, mon père, ma mère, m'aimera."*

Mme DUBOL : C'est la question de l'amour. C'est *"Le roman de la rose"*.

M. RUIZ, *Directeur de l'Atelier Dagobert, Amicale du Nid* : J'entends bien tout ce qui est dit, mais il manque un élément. L'ignorance et la pauvreté s'inscrivent également dans la maltraitance. Beaucoup de personnes suivies dans notre service sont ignorantes et ont vécu

des situations de pauvreté. Cela n'annule pas tout ce qui a été dit jusqu'à maintenant, mais c'est aussi un autre volet qui fait partie de ce qui est développé aujourd'hui. Autrement dit, c'est l'aspect politique.

M. le Dr REBILLAUD, *Psychiatre, Psychanalyste* : En vous écoutant, j'ai cru comprendre que, dans les thérapies, les hommes allaient plutôt voir les femmes et les femmes allaient voir les hommes.

M. le Dr DESCHAMPS : Je n'ai pas l'impression d'avoir dit cela.

M. le Dr REBILLAUD : Qu'avez-vous dit alors ?

M. le Dr DESCHAMPS : Je recommence tout...

M. le Dr REBILLAUD : Est-ce que le plaisir dans son "bricolage" ordinaire fonctionne dans ces histoires ou non ?

M. le Dr DESCHAMPS : C'est une question compliquée. Je ne voudrais pas dire de bêtises. Je crois qu'ils n'avaient simplement pas vraiment le choix. En fait, beaucoup n'avaient jamais vu de psychiatre ou de psychologue ou bien de manière très ponctuelle et n'en gardaient pas un souvenir très bon. Il est arrivé parfois que des patients préfèrent voir une femme et nous nous arrangeons. Je ne pourrais pas donner de règle générale qu'il s'agisse d'hommes ou de femmes.

Mme DUBOL : Qu'est-ce qui vous a fait entendre cela dans le propos de Monsieur ?

M. le Dr REBILLAUD : D'abord parce qu'un monsieur va être remplacé par une madame !

Mme BLOCH : Je voudrais donner une explication, qui n'en est peut-être pas une, et qui va vous faire sourire. Je suis responsable d'une équipe quasiment exclusivement féminine, si ce n'est la représentation et la singularité de ce monsieur, ici présent, au sein de notre équipe. Je me suis dit, bêtement peut-être, que les femmes, cela suffisait ! Je pensais qu'un équilibre dans l'équipe était nécessaire et j'ai donc dit à M. Fouillet, avec qui j'ai monté ce partenariat avec Sainte-Anne, que nous voulions un psychiatre, mais à tout prix un homme !

Je l'ai demandé, car la population que nous recevons n'est pas évidemment exclusivement féminine, nous avons deux tiers de femmes et un tiers d'hommes, ce qui est beaucoup. En 2005, notre service a suivi 656 personnes. Nous avons donc eu la chance de travailler avec François et, lorsqu'il nous a quittés, nous avons retrouvé... Isabelle.

Toutefois, lorsque les psychiatres sentent la nécessité que la personne soit reçue par un homme ou une femme, le CMP se donne les moyens de le faire.

Mme le Dr TAILLEFER : J'ai souvent l'impression que les patients qui viennent nous voir ont très peu l'idée de ce qu'est un entretien psychiatrique ou psychologique...

Mme DUBOL : C'est une chance pour eux !

Mme le Dr TAILLEFER : Au début, ils nous parlent comme ils s'adresseraient à un travailleur social. On sent qu'ils ont des interlocuteurs multiples ; c'est quelque chose de très indistinct. En même temps, lors du départ de François Deschamps, deux ou trois patientes avaient dit leur crainte de rencontrer une femme comme si c'était quelque chose de plus compliqué pour elles. Il me semble.

Mme DUBOL : Dans le transfert, est-ce que l'autre à un sexe ?

| |
|---|
| QU'EST-CE QUE L'ENFANT AMENE DANS SES VALISES A LA NAISSANCE ? |
|---|

M. le Dr REBILLAUD : Merci. Je vais vous retransmettre la consultation d'une personne qui est encore en traitement et je ne souhaite pas que cela figure dans le texte du compte rendu de cette séance.

(Propos hors procès-verbal.)

"Durant cette période, la mère se montre particulièrement capable de s'adapter aux tout premiers besoins de son nouveau-né, avec délicatesse et sensibilité. Elle capte les signaux de son enfant et est à même de les décoder et de les interpréter avec une efficacité extrême." Cet état dure pendant les semaines qui suivent la naissance et Winnicott le compare à une maladie mentale normale dont la mère va se remettre. "Certaines femmes y parviennent, d'autres moins, et des variations existent dans la même fratrie."

Il s'agirait d'une *"identification régressive de la jeune mère à son bébé, identification qui se développe progressivement pendant la grossesse, surtout vers la fin, et permettant à la mère de satisfaire son enfant tout à fait spontanément, sans qu'il y ait nécessité pour elle de penser consciemment cette opération."*

C'est tout à fait fabuleux ! Il est vrai qu'on voit une jeune femme, la plupart du temps, qui ne pense pas mais qui s'occupe parfaitement bien de son nourrisson. Autrement dit, il n'est pas besoin qu'elle ait lu tous les traités de puériculture pour se sortir d'affaire. C'est plutôt mauvais signe lorsqu'elle commence à vous citer Françoise Pernoud !

La transparence psychique de la femme enceinte selon Bydlowski. Bydlowski est une dame qui travaille dans une maternité. Sous ce terme, elle décrit l'état psychique maternel de la mère en cours de grossesse et juste après la naissance.

"Cet état est caractérisé par un abaissement des résistances habituelles face au refoulé inconscient, et il est marqué par un surinvestissement de l'histoire personnelle et des conflits infantiles, avec une plasticité importante des représentations mentales, centrées sur une indéniable polarisation narcissique."

Qu'est-ce à dire ?

"À partir de la deuxième moitié de la grossesse, la future mère a une appétence particulière et spécifique à parler d'elle-même, à se tourner vers des thématiques autocentrées, inaccessibles habituellement pour la plupart des femmes en dehors de cette période d'existence."

À ce moment, les jeunes mères sont particulièrement aptes et demandeuses de travail psychique, qu'elles peuvent accomplir parfois en peu de temps, un travail psychique considérable qui aurait pu leur prendre des années dans un autre contexte. D'où la nécessité en cas de problème, -j'ai envie de dire même s'il n'y a pas de problème-, ou dans certaines situations, de favoriser le contact avec un professionnel psy qui aura pour tâche d'entendre l'écho de son narcissisme et pas forcément celui du bébé."

C'est important à comprendre car je suis souvent très surpris qu'elle ne parle pas de son bébé. Eh bien, c'est normal. Elle parle d'elle et, de tout façon, cela fait du bien à son bébé, ne vous inquiétez pas !

"Cet état de transparence psychique est aussi un état de fragilité dont il faut tenir compte. En effet, cette transparence est aussi, en quelque sorte, une bombe à retardement, comme en témoigne les revues licences (?), et cela rejoint le sujet qui nous occupe aujourd'hui, les deuils non faits, les fratries décédées, les traumatismes anciens, les ruptures de l'enfance, les

mésententes avec les parents. Toutes ces anciennes problématiques resurgissent et peuvent perturber les échanges mère/enfant."

(Suite des propos hors procès-verbal.)

Mme DUBOL : Ce bébé "prout", ce bébé "vent", c'est l'avortement. J'étais assez troublée en vous écoutant, car j'ai fait ma recherche doctorale sur les expériences de prostitution. En fait, après une longue réflexion psychopathologique, à l'époque, sur cette question, je n'ai pas pu m'empêcher de montrer du doigt l'importance des bébés morts dans les histoires de vie de ces jeunes femmes ou de leur entourage. C'était assez stupéfiant. Ce sont des petites choses qui passent inaperçues mais qui peuvent être très importantes.

Avez-vous des questions ? *(Il n'y en a pas.)*

Nous allons entendre l'exposé de M. Sabourin.

MALTRAITANCE INCESTUEUSE ET PROSTITUTION

M. le Dr SABOURIN : Merci. Nous allons un peu changer de style puisque je vais vous parler des maltraitements incestueux que nous n'avons pas encore évoqués et qui sont pourtant assez basiques. Pour cela, je vais faire un petit détour par les histoires d'Outreau dont vous avez tous beaucoup entendu parler. Il s'agit de bien poser le problème de prise en charge de ces enfants qui viennent en thérapie au centre des Buttes Chaumont où je travaille depuis vingt ans.

Dans l'affaire d'Outreau, on reconnaît trois cercles de maltraitance différents que je vais essayer de préciser.

Il y a d'abord l'inceste passé à l'acte, avec la prostitution des enfants par leurs parents. Ce sont des parents proxénètes. Nous sommes loin de la pédophilie. C'est une tragédie de pédocriminalité incestueuse. Aujourd'hui, c'est reconnu plus facilement qu'autrefois et cela touche des milieux eux-mêmes frappés aux générations précédentes par cette transgression majeure qu'est l'inceste.

À partir de ces maltraitements majeurs, toutes les dérives parentales sont possibles, allant jusqu'aux actes de barbarie, aux atteintes à la dignité humaine, à l'infanticide, venant tantôt de la mère, tantôt du père, d'un grand-parent, etc. La plupart du temps, dans des situations comparables à celles que nous voyons en thérapie, ces parents sont d'anciennes victimes eux-mêmes, ensuite, devenu agresseurs.

Dès que les services de la protection de l'enfance sont prévenus -dans les bons cas-, les enfants sont séparés de leur milieu naturel maltraitant, et ce, malgré l'idéologie régnante du maintien du lien, laquelle peut parfois confiner à une véritable complicité avec ces familles particulièrement pathogènes.

Ces enfants victimes sont très jeunes, gravement traumatisés, battus, fracturés, comme on l'a dit, toujours menacés de mort s'ils révélaient le secret du fonctionnement de leur famille. Ils sont cassés, dissociés dans leur identité, ce qui ne veut pas dire dissociés dans leur personnalité. La nuance est d'importance car elle va conditionner le pronostic, donc le traitement.

Chaque semaine, nous soignons de tels enfants victimes qui ont vécu les dérives pulsionnelles de leurs ascendants, comparables à ceux des procès d'Angers et d'Outreau, c'est-à-dire une prostitution dans des séances de viols en réunion avec d'autres adultes. Pour tous ces cas, nous avons mis en place ce qu'on appelle une **psychothérapie familiale de réseau** qui montre son

efficacité devant ce désastre de la relation parents/enfant constituée, à la base, par la transgression de la loi morale qu'est la prohibition de l'inceste.

Voilà le lien entre les maltraitances précoces, la prostitution ultérieure des plus jeunes et les options thérapeutiques possibles.

Ensuite, et c'est l'originalité des événements, on a assisté à un procès d'assises avec ses rebondissements, ses condamnations, ses acquittements. Le tout très médiatisé et sous-tendu par un battage médiatique de pseudo-pédophilie, suivi par deux commissions très importantes, l'une ministérielle, l'autre parlementaire, qui n'est toujours par terminée et dont vous entendez parler.

Dans ce cas précis, la pédophilie a surtout été une rumeur amplifiée, un fantasme collectif relayé par les médias qui ont fonctionné comme une caisse de résonance, ce qui est devenu un élément actif de l'instruction. Cela a été reconnu par le procureur lui-même. En cela, une comparaison s'impose avec les mythologies collectives qui secouent régulièrement les sociétés lorsque celles-ci sont en crise. Qu'il s'agisse de la chasse aux sorcières aux États-Unis, des procès de Moscou ou des procès de l'Inquisition au Moyen Âge en Europe. C'est sociologiquement repérable, c'est une véritable maltraitance institutionnelle dans les champs psychiatrique expertal et sociojudiciaire.

Dans toutes ces affaires qui ont marqué leur époque, par la violence des jugements, on retrouve un climat, une rumeur locale très puissante, une émotion collective d'où surgissaient un accusateur public et un juge plus ou moins zélé, en collusion avec cette accusation.

Pour des raisons plus inconscientes qu'idéologiques, non pas un seul juge mais le système de l'instruction lui-même -à Saint-Omer, ils étaient au moins soixante magistrats, en plus du juge responsable de l'instruction-, a fonctionné suivant cette logique imparable de la sacralisation de certaines paroles accusatoires, sans vérifications nécessaires. Cela ressort de la lecture attentive de tous les articles qui sont parus sur cette affaire.

C'est d'abord la fétichisation de la parole accusatoire des enfants, relayée par des services sociaux peu préparés à la subtilité et à la fragilité d'enfants abusés. En effet, ces enfants violés, prostitués, c'est-à-dire des enfants devenus **pervers polymorphes** -suivant en cela l'excellente formule de Freud, qui est centenaire (1905)- sont très sensibles à l'ambiance qui est en train de se créer autour de leur personne, de leur histoire et peuvent très facilement se rétracter. Ils peuvent être contaminés par l'ambiance, influencés par une évocation d'adulte inquiet, se rétracter et dire que c'est un mensonge.

Or, ils peuvent se rétracter encore, une fois de plus, le lendemain, et rétracter cette rétractation, raconter des faits imprécis, fantasmatiques et peuvent être amenés à des allégations fantaisistes si une idée préconçue circule au même moment ; que ce soit dans le village, la région ou le système de prise en charge lui-même, dans son versant médicopsychologique ou sociojudiciaire. On ne dira jamais assez que les enfants disent souvent une vérité que personne ne peut ou ne veut entendre, car pervers polymorphes, oui, mais parce qu'enfants victimes, d'abord, c'est-à-dire pervers.

C'est pourquoi il faut prendre des précautions pour la validation des symptômes de cet enfant, dont la parole n'est qu'un des éléments à prendre en compte, à côté de ses autres symptômes et manifestations, dans le contexte de perversion généralisée où il vit.

Nous l'avons souvent rappelé, je cite cette phrase de Freud, dans les trois essais sur la théorie de la sexualité, qui n'a pas toujours été bien comprise : *"Nous avons constaté, en nous appuyant sur l'expérience et dans les trois essais sur la théorie de la sexualité, que les influences extérieures de la séduction..."* -c'est-à-dire, ce dont il parle à ce moment-là et qui est

le détournement pulsionnel de l'enfant- *pouvaient produire des interruptions prématurées de la période de latence et même la supprimer, et que la pulsion sexuelle de l'enfant devenait alors...* -en allemand, il dit : "*In der Tat*", c'est-à-dire "*de ce fait*"-... *pervers polymorphe.*" *Enfin nous avons vu que toute activité sexuelle prématurée produite de cette manière rendait l'éducation de l'enfant plus difficile.* Et c'est vraiment un euphémisme chez Freud pour parler des perturbations majeures qui vont s'ensuivre.

Dans son grand texte l'"*Abrégé de psychanalyse*" de 1939, il écrit textuellement : "*Der Sexuelle Missbrauch der Kindern durch Erwachsene*", c'est-à-dire, les abus sexuels d'enfants perpétrés par des adultes. Il parle aussi de séduction par d'autres enfants un peu plus âgés, frères et sœurs, etc. Cette formule d'abus sexuels correspond à la traduction actuelle exacte. Autrefois, Mme Anne Bermann l'avait traduite par "tentative de viol". Il y a une nuance entre un viol et tentative de viol. La formule freudienne renvoie bien à des abus sexuels d'enfants par des adultes.

Il faut essayer de ne pas trop instrumentaliser Freud, comme cela a été fait dans un article récent du "*Monde*", comme si l'inconscient était le grand absent de ces histoires. C'est tout le contraire : l'inconscient infiltre les pensées, les conduites, les réflexes et la perception de la réalité. Cela a été dit ce matin.

Ces enfants pervers, parce que pervertis très tôt, deviennent "*de ce fait*", comme l'a écrit Freud -soyons encore plus clairs-, du fait de ce qu'ils ont subi de maltraitance incestueuse, physique, psychique et sexuelle, susceptibles de toutes les perversions réactionnelles.

On constate la série impressionnante des conséquences de ces détournements précoces. Qu'on se le dise, l'enfant n'est pas un pervers *suus generis*, contrairement à ce que beaucoup de philosophes ont cru pouvoir déceler chez Freud.

Pour citer les principales conséquences de ces abus sexuels précoces, ces séductions qui sont donc des détournements, Freud parlait déjà dans l'"*Abrégé*", au-delà des difficultés dans l'éducation - qui est vraiment une phrase très floue-, de "compulsion névrotique". Si elle ne se produit pas, il peut y avoir développement de perversions, bouleversement total de cette fonction dont l'importance est capitale, non seulement pour la reproduction mais pour l'existence tout entière.

Pour développer ce propos du bouleversement de la fonction sexuelle chez l'enfant abusé, on peut mentionner : les mensonges compulsifs ; le sadomasochisme ; les régressions en alternance avec des phases de grande excitation clastique ; les vols compulsifs ; les masturbations intempestives dont on a beaucoup parlé dans le livre "*La violence impensable*" ; les abus sexuels sur des mineurs plus faibles qu'eux dès la survenue de la maltraitance subie ; toute la gamme des autodestructions et suicides ; les échecs en tout genre sur fond d'immaturation affective, de culpabilité ; une fragmentation post-traumatique comme la décrit Ferenczi dès 1930, et les problèmes d'identité qui en découlent, qu'on appelle "dissociation d'identité" (ce qui est différent de ce que l'on voit avec les psychoses schizophréniques) ; la fragilité psychique de type sensibilité qui pourra se développer en névrose de caractère paranoïaque ; la suggestibilité extrême, voire la passivité devant les personnalités manipulatrices que cet enfant va rencontrer plus tard ; et tous les phénomènes de délinquance qui peuvent se profiler extrêmement tôt.

Ce sont les effets de ces abus sexuels incestueux sur l'enfant.

Lorsque la prostitution par des parents proxénètes s'en mêle, c'est encore pire en intensité, en précocité, en complexité. Lorsque les abus sexuels sont perpétrés par des agents de protection de l'enfance, ce qu'on voit malheureusement de temps en temps, c'est encore pire. C'est une

tragédie supplémentaire et la confiance dans les adultes, chez ces enfants, sera très longue à reconquérir, sinon impossible, avec, bien sûr, des troubles psychiatriques qui ne manqueront pas d'arriver.

Je reviens donc à Outreau. Que ces enfants, pris dans ce type de pathologie parentale, soient naïvement considérés comme globalement crédibles par certains experts, qu'ensuite, l'accusatrice en chef, elle-même auto-accusatrice, personnalité tout à fait pathologique, à l'identité elle-même fort dissociée, soit mise par l'instruction à une place d'auxiliaire de justice, puisque supposée vouloir faire la vérité du fait de la fascination que devait exercer cette parole de délation sur le système judiciaire -beaucoup de témoignages vont en ce sens-, entraîne des catastrophes.

On ne sait plus où est le discernement, la présomption d'innocence, le diagnostic sur ces personnalités pathologiques manipulatrices, psychopathie, mythomanie, perversion se mélangeant. D'ailleurs, où est l'étude des audiences en vidéo de ces enfants comme la loi l'impose et qui n'a pas été faite, semble-t-il, dans ce procès ? De ce point de vue, à Angers, cela s'est beaucoup mieux passé.

À partir de la mise en scène que permet notre système inquisitoire, en plus de la torture pour les inculpés à qui les confrontations avec chacun de leurs accusateurs sont refusées, remplacées par des confrontations collectives où l'influence de la personnalité pathologique de l'accusatrice va jouer à plein, apparaît, chez l'un des inculpés, une surenchère dans les mensonges et les dénonciations en série, d'où, on le sait, va partir une nouvelle vague d'arrestations, etc. Et au juge d'expliquer qu'il trouvait ces confrontations collectives interactives. Venant de lui, c'est assez impressionnant !

À ce moment, les mensonges des enfants qui découvrent qu'on les écoute et de certains adultes qui essaient de réagir par des allégations fantasmatiques mais plausibles, sont comme une tentative désespérée, on pourrait dire un mensonge de nécessité, pour faire vaciller ces accusations, bénéficier des avantages de certains accusateurs restés libres. Un certain accusé, Daniel Legrand, explique ainsi ses faux aveux.

L'engrenage de l'incarcération préventive ne s'arrête plus, c'est la maltraitance dans toute son horreur judiciaire, révélée au grand public par la diffusion de la commission parlementaire.

Le troisième cercle de la maltraitance, ce sont les effets pervers de l'incarcération préventive, avec le bouleversement des relations sur les enfants des acquittés. Sans parler du retournement de la puissance médiatique sur la personnalité du seul juge, effectivement bien seul face aux parlementaires et à leur mise en accusation, alors qu'en fait c'est tout le rouage judiciaire qui est concerné.

Un procureur explique : *"Nous n'avions pas voulu nous lancer dans l'aventure. Ce genre de témoignages, vous savez, dans ces milieux-là..."* On décèle au passage l'attention qui est la sienne à la parole des enfants maltraités dans ces milieux défavorisés. Puis, il enchaîne : *"Il aurait fallu que je prenne moi-même conscience de la situation."* Autre perle, dans sa déposition : *"Mme Myriam Badaoui croyait au réseau"*, c'est-à-dire qu'il donne à la parole de cette accusatrice un poids considérable, qui renforce sa propre conviction.

Il ne s'agit donc pas du tout d'un procès de pédophilie mais d'inceste et de prostitution et on a l'impression que le juge découvrait la sexualité perverse dans *"ces milieux-là"*, comme dit le procureur. En fait, depuis la commission parlementaire, on s'aperçoit qu'il s'agit d'un procès indirect sur autre chose : la détention provisoire.

Il y a bien sûr des retombées pédophiliques chez les voisins directs de la famille incriminée. Comme si la proximité avec la Belgique, Julie et Mélissa, les disparues de l'Yonne, avait eu un effet de cumul.

Comme dit M^e Soulez-Larivière : *"Le système inquisitoire remonte à François I^{er} qui a systématisé les principes de la procédure de l'Inquisition, elle-même inspirée de celle réservée à Rome aux esclaves. Le juge d'instruction est chargé d'écrire la pièce judiciaire qui sera jouée trois, dix, voire quatorze ans plus tard à l'audience publique. Il est, en même temps, acteur et arbitre, ce qui est incompatible. Fabrice Burgaud a utilisé à plein l'ambiguïté de sa fonction. Dans l'imaginaire, le juge est une sorte de père juste alors qu'en réalité c'est un accusateur camouflé en juge"*.

La pièce de théâtre *"Les sorcières de Salem"* a quelque chose à voir avec cette affaire : *"C'est un vent de folie qui passe sur le pays. On a également parlé d'Abigaïl et on parlait d'elle comme d'une sainte. Il paraît qu'elle amène les autres filles au tribunal et que la foule s'écarte avec dévotion pour la laisser passer. Et les suspects sont conduits devant elle. Et si, à leur vue, cette fille se met à hurler et à se rouler par terre, ces gens sont mis en prison et accusés de l'avoir ensorcelée."*

Proctor, qui sera exécutée à la fin de la pièce : *"C'est une abominable comédie."* Sa femme : *"Je crois que vous devriez aller à Salem, John, je le crois. Vous devez leur dire qu'il s'agit là d'une imposture."*

Mais ce fermier, Proctor, a eu une liaison sexuelle avec la très jeune servante Abigaïl, devenue accusatrice pour se venger de la femme de Proctor. Et cette jeune fille a été renvoyée. Ce fermier la traite maintenant, dans la pièce, c'est très net, comme une mineure perverse. Il la rejette tout en reconnaissant implicitement, dans les mots d'Arthur Miller : *"Enfant, lui dit-il, je voudrais ne vous avoir montré que de la tendresse."* Bien sûr, il n'y a pas eu que de la tendresse vis-à-vis de cette enfant.

Plus loin, dans la pièce de Miller, à propos des faux aveux : *"Elles ont toutes avoué"*, rapporte un témoin. *"Pourquoi pas, dit Proctor, si elles savent que ces aveux leur sauveraient la vie. Il y en a beaucoup qui avoueraient n'importe quoi pour éviter la potence. Avez-vous pensé à cela ?"*

Donc, comme à cette haute époque dont nous nous croyons éloignés, les conditions du recueil de la parole sont à réfléchir chez l'enfant, chez l'adulte, chez l'adolescent. D'où l'importance, aujourd'hui inscrite dans la loi, **de l'enregistrement vidéo des déclarations** qui doivent être visionnées, en tenant compte de tout ce qui est à côté de la parole, à savoir le langage analogique de cet enfant prépubère, dans ces moments de révélation si difficiles. On ne pouvait pas ne pas parler d'Outreau, compte tenu du thème de votre journée.

Je vais continuer assez rapidement par l'exemple d'une analyse d'adulte, s'agissant de la prostitution d'une petite fille par son père. Nous avons souvent des récits de ces abus sexuels précoces.

Je pense à cette femme de trente ans, ayant des difficultés avec sa propre fille et son mari, qui vient me voir pour cela. Devant moi, elle a évoqué un jour, avec beaucoup d'émotion, les séances de fellation que son père lui faisait subir dès ses quatre ans. Cela se passait dans la salle de bains ; elle se souvient que sa tête ne touchait pas le bas du lavabo. C'est une image très forte qu'elle garde en tête.

Il ne s'agit pas de fantasmes lorsque cette patiente apporte à son analyse la boîte qu'elle conserve depuis des années avec une accumulation de pièces jaunes. Une pipe, une pièce.

C'était le tarif imposé par cet homme à sa fillette avec, bien sûr, des menaces explicites si jamais elle parlait à sa mère.

On conçoit les conflits intérieurs et les pulsions de mort renforcées par un tel conditionnement, la sexualité toujours très infantile de cette femme, sa jouissance inexistante, sa vie sexuelle erratique, stéréotypée. Les risques qu'elle prenait avec son mari, lui-même ayant des attitudes criminelles, et les craintes à propos de son aptitude à être une mère, qu'elle n'arrive pas à considérer sans une culpabilité envahissante. Sa propre mère, évidemment, n'avait jamais rien vu, rien entendu, rien compris.

Depuis quinze ou vingt ans, on a appris à lire Ferenczi et, en particulier, "*La confusion des langues*" entre les adultes et les enfants et à ne plus considérer ces textes comme la bévue du jeune élève de Freud qui n'aurait rien compris à la sexualité infantile. On l'entend dire pourtant encore.

La maltraitance incestueuse, dans le cas de cette femme, est ici organisatrice d'une prostitution incestueuse orchestrée par cet homme, depuis les périodes de l'immaturation de l'enfant dans ce lien sexe/argent dont seul un traitement psychanalytique a pu, en partie, la soulager.

Je termine sur le cœur de ce que je voulais vous raconter, tout cela étant des introductions.

Les psychothérapies familiales de réseau que nous mettons en place aux Buttes Chaumont, depuis une vingtaine d'année, concernent des fratries, des enfants qui nous sont envoyés par l'ASE (Aide sociale à l'enfance). Le cadre de cette thérapie est différent de ce qui se faisait jusqu'à présent, car nous avons pris le parti d'un réseau de protection de l'enfant. Ce qui n'est pas simplement le travail de réseaux habituels mais le cadre spécifique à cette psychothérapie familiale de réseau.

C'est le premier cercle de cette maltraitance que nous soignons : des parents incarcérés depuis peu, des enfants placés en famille d'accueil, en foyers de l'enfance ou dans des lieux d'accueil, des travailleurs sociaux inquiets tant les difficultés se démultiplient dans ces placements mal tolérés par ces enfants qui ne supportent surtout pas qu'on les aime.

Au lieu de préconiser une thérapie individuelle de tel enfant, lui-même devenu mineur abuseur, ou kleptomane, ou se mettant en danger de plus en plus, ou les trois ensemble -ce qui nous arrive de temps en temps-, nous impliquons à chaque séance la famille d'accueil et les travailleurs sociaux. Il s'agit en général d'une séance par mois, payée par l'ASE. Personne ne paie, ni même les parents.

C'est la première étape pour évaluer, en présence de ces enfants gravement en danger et de tous les adultes concernés par leur avenir, un travail sur **le génogramme** de cette famille, c'est-à-dire les ascendants. On s'aperçoit tout de suite que, dans les trois générations concernées par les incestes passés à l'acte, se retrouvent à tous les niveaux les parents, les grands-parents, les collatéraux. Le poids de la culpabilité fantasmatique qui envahit ces enfants, au point de les bloquer ou de les exploser, suivant les cas, va se trouver réparti différemment. Alors, le système maltraitant va apparaître dans toute son ampleur, et la thérapie va se porter sur l'homéostasie de ce système maltraitant.

Il nous arrive d'avoir en séance un parent protecteur des enfants. Bien entendu, avant le procès, le parent incriminé n'est pas reçu en même temps que l'enfant, mais on peut mettre en place une thérapie pour lui en l'absence de l'enfant.

La responsabilité maternelle apparaît souvent tout de suite, qu'il s'agisse de prostitution avérée de la part de cette mère en grande difficulté sociale, psychopathologique, droguée ou à

l'instabilité notoire. Il peut aussi s'agir d'une attitude complaisante, de connivence inconsciente, en relation avec un passé caché de cette mère et de traumatismes dont elle n'a jamais parlé à personne.

Ailleurs, il s'agit de l'homosexualité du père des enfants, de la perversion d'une grand-mère, des attitudes équivoques d'un frère, d'un oncle ou bien, si on agrandit un peu le cercle, d'un prêtre ami de la famille, d'un médecin, d'un instituteur. Ce sont des agressions sexuelles, des viols commis par des personnes ayant autorité et que le Code pénal sanctionne de la même façon que pour un inceste.

Pour faire évoluer la situation, chaque élément du récit et les manifestations analogiques des enfants, leurs jeux, leurs dessins, leurs mimiques, vont être communiqués au procureur du tribunal pénal, avec copie au juge des enfants du tribunal civil. Comme on le sait, la mission de ce dernier consiste uniquement à prendre des mesures pour l'enfance en danger, comme l'AEMO, et non à s'occuper de l'inceste qui reste du ressort du pénal. C'est donc un problème très compliqué d'articulation entre tribunal civil et tribunal pénal.

Depuis la **loi du 2 janvier 2004**, on note une amélioration notoire pour le corps médical qui rend obsolètes les fameuses craintes que faisait peser le Conseil de l'Ordre sur des prises de position des médecins dans ces affaires. Certains d'entre vous connaissent ces problèmes. Le Code pénal a changé, je vous lis la modification : *"Le signalement aux autorités compétentes des informations laissant présumer que des violences sexuelles ont été commises ne peut faire l'objet d'aucune sanction disciplinaire."* C'est un point basique.

On aura compris que les autorités compétentes sont le procureur et ses services, ainsi que le substitut pour les mineurs, et non pas le juge des enfants. La situation des médecins généralistes, des pédiatres et des psychiatres concernés par de telles affaires, tant en ville qu'à la campagne, en milieu hospitalier ou en privé, devrait donc s'améliorer.

La question de la formation pour les services médicaux, les psychologues et les experts a été stigmatisée par la commission ministérielle dont je parlais. Elle a fini ses travaux voici environ six mois et a donné ses décisions. Après le procès de Saint-Omer, elle préconise des changements dans la formation des experts qui n'est pas épatante et, surtout, pour que soit définitivement éliminé des expertises un concept qui a fait couler beaucoup d'encre -et dont j'espère on ne parlera plus jamais- celui de la crédibilité.

Ce mot permet toutes les confusions. Pour le juge, cela signifie crédibilité dans les faits qui sont dénoncés. Pour l'expert psychiatre d'adultes qui, théoriquement, n'a pas le droit de donner son opinion sur les faits, mais doit parler globalement... Bien sûr, un enfant qui a été un peu protégé et qui n'est pas trop esquiné, est crédible, mais peut très bien mentir. Il n'est pas psychotique du tout. D'ailleurs, il se méfie de l'expert, car il a été manipulé et n'a aucune confiance dans cet adulte qui le voit à toute vitesse et qui ne lui pose pas les questions simples qui, quelquefois, devraient l'être. Du point de vue du psychiatre ou du psychologue, il est crédible. Cette affaire a vraiment fait beaucoup de mal.

Heureusement, tous les gens qui ont été auditionnés par cette commission ministérielle ont pu préciser que le mot "crédibilité" ne doit plus jamais être utilisé. Se pose également le problème du principe : le fait que l'expert ne doive pas parler, en principe, de la réalité des faits, ce qui est la seule chose qui compte pour le juge.

Souvent, contrairement à ce qui s'est passé pour les enfants d'Outreau qui ont été crus de façon inconsidérée, cette expertise néglige le contexte de maltraitance dans lequel vit l'enfant et ne donne pas la mesure de sa souffrance, celui-ci étant sous une emprise ou une menace.

Si le juge a le malheur de déléguer à l'expert la recherche de la **véracité des faits**, dans un sens ou dans l'autre, on aboutit à une crédibilité inconsiderée (l'enfant a toujours raison, ce qui a été le cas dans cette affaire d'Outreau), ou à l'inverse, au soupçon généralisé, tout ce que dit l'enfant est un mensonge ou un fantasme, ce qui est à peu près synonyme pour le juge. D'une certaine façon, le juge prend sa décision par procuration et c'est là une défaillance de sa fonction. Je vous conseille le petit livre de Michel Redon, procureur, qui est tout à fait épatant, "*Paroles d'enfants, paroles de juges*".

J'en reviens à notre thérapie de réseau. Nous y faisons venir des personnages indispensables pour l'équilibre à venir de l'enfant : son avocat et son administrateur *ad hoc*. Ces personnes prennent tout à coup un relief saisissant pour ces enfants qui n'ont jamais été écoutés, crus, mais, au contraire, écrasés. Pour une réhabilitation possible de cet enfant, il s'agit de lui laisser entrevoir sa propre valeur.

Le champ fantasmatique de l'enfant maltraité, c'est sa culpabilité et non pas un délire incestueux. Sa devise pourrait se schématiser ainsi : "*Être où ne pas être*", adverbe aux sens locatif et non pas conjonction de coordination. Cela veut dire : "*Comment être là où je ne suis pas ?*"

C'est une faute, à ses propres yeux, d'avoir parlé de ce qui s'est passé et que tel parent soit incarcéré, une faute de prendre du plaisir à vivre, faute dont il va se châtier par des scarifications, toutes les attitudes dépressives, prises de drogues, provocations sexuelles tous azimuts, homo et hétérosexuelles, marginalisation. Toutes les formes de prostitution sont à l'horizon lorsque la prise en charge n'est pas efficace à ce moment.

Avant le procès de l'abuseur de ces enfants, il faudra les aider à cette réflexion sur leur statut de victime qui mérite respect et réparation. C'est la fonction même du procès que ce soit en correctionnelle ou aux assises, en articulation avec la thérapie. Enfin, c'est un nouveau rapport à leur fratrie, devenue seule famille fiable, tout le reste étant dangereux.

L'avocat, pour chacun des enfants impliqués, va se positionner auprès de nous en défenseur de la parole de l'enfant, de ses intérêts et surtout de ses droits, ce qui n'est pas synonyme.

L'administrateur *ad hoc* est là pour faire l'intermédiaire entre les services sociaux, l'enfant et le système judiciaire. Cela nécessite d'avoir toujours la même personnalité pendant des années, ce qui est difficile à trouver. Les formations d'administrateur *ad hoc* ne sont pas encore au point mais on y travaille.

Je reprendrai la petite phrase dans "*On bat un enfant*" et que j'ai citée ce matin : "*C'est au médecin d'élever la voix en faveur des droits de l'enfant.*" Phrase importante, car chez Freud, cette notion de droit de l'enfant est rare.

De cette façon, nous voyons ces enfants se développer en quelques mois, devenir capables de travailler à l'école, accepter les soins affectueux de leur mère d'accueil qui ne demande que cela, aimer ces enfants, eux qui n'ont connu que des injures, des sévices, de menaces de mort s'ils parlaient des attouchements, des viols et des visionnages de cassettes pornos, avec prise de photos et de films pendant les actes sexuels subis, et la participation de leurs parents à ces échanges en circuit, d'argent ou troc de marchandises, dont leur corps impubère était l'enjeu. Ils peuvent passer à autre chose, grandir, travailler à l'école, espérer rencontrer quelqu'un et, même, imaginer avoir des enfants.

Nous avons des résultats formidables, c'est ce que je voulais vous dire en un mot. Lors du retour de vacances de Noël, un petit garçon de six ans reprenait son souffle à la fin d'une séance un peu douloureuse, après l'évocation de sa mère incarcérée parce qu'ayant eu des attitudes maltraitantes et incestueuses majeures, des auditions à venir, de ce qui allait se

passer. À six ans, il est difficile de tenir le choc face à tout cela. Et, alors qu'il va très mal dans sa scolarité, devant notre attitude confiante dans ses capacités et la certitude qu'il allait s'en sortir, il nous adresse en guise d'au revoir à la fin de la séance : *"Bonne année scolaire !"*

Je vous remercie.

DISCUSSION

Mme DUBOL : J'invite la salle à réagir puisqu'elle a applaudi.

Mme le Dr TAILLEFER : Ce que vous dites sur la confusion entre mensonge, vérité et fantasme me semble vraiment très important, notamment pour le juge. Pour le psychiatre, en théorie, ce n'est pas tellement sa question. On imagine l'enfant tiraillé entre les faits bruts, avérés, la vérité et ses fantasmes. Ce qu'il doit dire ou non et sa loyauté envers ses parents.

Cela me fait penser au cas de Samira dont parlait Rose-Angèle, cette espèce de loyauté aux parents : elle ne pouvait pas s'imaginer avoir pu parler de maltraitance.

M. le Dr SABOURIN : Bien sûr, la loyauté inconsciente ou non, ou la loyauté invisible, pour reprendre ce qui a été décrit par le P^r Nagy, aux parents, s'articule avec le problème du clivage du parent. C'est un parent idéalisé et l'amour recherché désespérément par cette jeune fille dont vous parliez tout à l'heure ne viendra jamais.

Dans les relations transférentielles, nous avons une occasion de travailler avec ces enfants sur le deuil de cet amour absolument impossible. Nous n'avons pas parlé des parents malades mentaux, voire schizophrènes et des problèmes dans leurs relations à l'enfant. Comme l'a dit mon collègue tout à l'heure, on n'a pas cette transparence, cette qualité du miroir que le parent va offrir à son enfant dès la naissance.

L'idéalisation du parent est un axe pour notre compréhension de ces affaires. Nous avons également **l'identification à l'agresseur** dont je n'ai pas beaucoup parlé. Par exemple, nous voyons de plus en plus des cas cliniques de mineurs de six à huit ans devenir des abuseurs sexuels de petites filles ou de garçons. Ils peuvent mentir, voler ou faire toutes les bêtises possibles, allant parfois jusqu'au suicide.

Il existe mille et une pathologies qu'on ne comprend pas, et qu'on ne comprendra jamais si on oublie –c'est ce qu'on a fait pendant des années- l'intensité de cette maltraitance typiquement liée à l'inceste passé à l'acte.

Je voulais surtout insister sur ce point aujourd'hui.

M. DAUBORD, SAO : Vous avez longuement parlé du procès d'Outreau, ce fait divers m'a beaucoup marqué. Je voudrais savoir jusqu'à quel point on peut accorder autant d'importance à la parole de l'enfant. Des dizaines de professionnels se sont exprimés dans ce procès et nous avons vu les conséquences.

M. le Dr SABOURIN : C'est pourquoi j'ai essayé de dissocier les différents niveaux des maltraitance. La maltraitance numéro 1 est intrafamiliale. C'est celle que nous voyons tous les jours en soignant ces enfants qui nous sont adressés. Nous essayons de la traiter dans le cadre tout à fait spécifique de cette thérapie familiale de réseau que nous avons inventée.

Ici, la parole de l'enfant n'est pas toute seule en cause (*"Papa m'a fait ça, je ne veux plus qu'il vienne dans ma chambre..."*), nous prenons en compte tout le contexte de la maltraitance qui saute aux yeux. Si nous travaillons sur trois générations, la maltraitance apparaît dès celle des grands-parents. Nous écoutons aussi les silences, ces enfants qui ne parlent pas par loyauté

avec le parent maltraitant qu'ils aiment néanmoins. Ils ne parlent pas, ou de façon codée ou extrêmement difficile à saisir.

C'est un travail qui demande un peu de nuances, de temps. C'est d'ailleurs pour cela que les experts se trompent aussi souvent. Ils ne voient l'enfant que dix ou vingt minutes, une ou deux fois, dans les très bons cas. S'ils sont psychiatres d'adultes, ils n'ont jamais ou très peu eu l'occasion de travailler avec des enfants maltraités, et le résultat est catastrophique.

Pour revenir à votre question, tout le travail sur le système maltraitant donne la clef de l'impact de ce qu'a vécu l'enfant, ce qu'il dit, ses symptômes. J'en ai vu un récemment qui a été battu de façon parfaitement pathétique par une mère gravement atteinte, se prétendant elle-même d'un très haut niveau social, ce qui n'est pas tout à fait le cas. L'enfant a été placé en famille d'accueil après un signalement fait par l'école à cause des coups qu'il avait sur le visage. Ce n'était pas un syndrome de Silverman, mais on n'a pas encore fait les radios et, à mon avis, on va trouver des fractures.

Nous avons vu cet enfant hier au centre des Buttes Chaumont avec un hématome sous l'œil et sur le cou. Or, il ne voit plus ses parents depuis longtemps. Donc, nous avons parlé avec lui de **ce qu'il se faisait lui-même** en provoquant, en étant absolument infernal dans son milieu scolaire. Ces indices sont parfaitement repérables par un entretien en vidéo. La loi a rendu l'entretien vidéo de l'enfant obligatoire par les services de police pour que les juges puissent en disposer. Malheureusement, ces derniers n'ont pas le temps de les regarder.

En tant que psychiatres traitant principalement ce type de pathologie, nous nous en sortons très bien. Il peut toujours arriver qu'on nous mène en barque, mais c'est rare. En revanche, le système judiciaire n'est pas du tout préparé à différencier ces choses. Je connais un peu l'expert, M. Viaud, qui a vu toute la crédibilité des enfants et je ne sais pas comment il a fait ses expertises, mais il est bien évident qu'il peut se tromper une fois sur deux parce que ces enfants sont hyper dressés, voire conditionnés à se méfier des adultes. Comment voulez-vous qu'ils parlent à cœur ouvert avec un psychiatre qui est pressé d'en finir ? Cela ne peut pas marcher.

M. RUEFF, infirmier, Secteur 15 : Je suis assesseur au tribunal pour enfants. Lundi nous avons eu à juger un mineur de seize ans qui avait agressé sexuellement un autre mineur de quatre ans. Le problème a été découvert parce que l'enfant de quatre, qui en a maintenant cinq, a agressé sexuellement ses camarades de classe en leur demandant de lui faire une fellation, c'est-à-dire ce qu'il avait subi. Durant la délibération, j'avais l'impression que la seule chose qui comptait était d'évaluer le montant du préjudice pour les parents et l'enfant.

Il m'a paru un peu disproportionné, par rapport à ce qui s'était passé, qu'on ne parle que d'argent. Tout à l'heure, on a parlé de prostitution et d'argent... L'enfant avait là aussi une valeur marchande puisque les avocats demandaient 10 000 € ou 20 000 €.

M. le Dr SABOURIN : C'est le problème du plan judiciaire des dommages et intérêts qui n'est pas à négliger. Cela peut jouer peut-être un peu sur leur valeur personnelle mais les adolescents qui touchent des dommages et intérêts relativement importants peuvent ainsi s'autonomiser, passer un permis de conduire ou acheter une voiture. C'est le *pretium doloris*.

Bien entendu, le jugement à lui tout seul ne permet pas de gérer des affaires aussi tragiques que celles dont vous parlez. Il faut absolument mettre en place des systèmes de thérapie appropriés pour être le complément de la décision judiciaire. Vous ne croyez pas ?

M. RUEFF : Cela a été mis en place en supplément. Mais j'ai trouvé que cette histoire d'argent, pendant les délibérations, avait pris plus de place que le dommage subi par les victimes.

M. le Dr SABOURIN : Et quel dommage qu'on n'ait pas aussi parlé de la thérapie, du système, des enfants !

M. RUEFF : Je ne pensais pas qu'on pouvait commettre cela à cinq ans.

M. le Dr SABOURIN : Bien sûr que si. Vous découvrez qu'un enfant pervers très tôt devient un pervers polymorphe. Je vous assure qu'ils attaquent et se mettent eux-mêmes en danger. Cette survictimisation les met en danger. Dans ce cas, une thérapie s'impose.

M. HUBERT, psychiatre : Je voulais vous poser une question par rapport à la mission de l'expert et à la notion de crédibilité. Il s'agit d'éclairer la justice par rapport à des faits. Tout à l'heure, j'avais l'impression que vous vouliez mettre l'expert à l'écart des faits. Or, il me semble que sa mission est d'essayer de repérer, à travers des symptômes éventuels de l'enfant, une logique par rapport à un fait supposé. Comment mettre à l'écart les faits ?

Par ailleurs, j'ai l'impression, à travers vos propos sur la crédibilité, que si les sujets étaient psychotiques, ils n'étaient pas crédibles. Je ne suis pas d'accord avec cela.

M. le Dr SABOURIN : Mon propos visait à parler aujourd'hui de cette notion qui a fait beaucoup de mal parce qu'elle est l'intermédiaire entre deux logiques, la logique judiciaire et la logique médicale de psychiatrie d'adulte. On ne peut pas, en seulement une heure, affirmer que l'enfant dit la vérité sur tout ce dont il parle. C'est une illusion qui a fait beaucoup de mal.

Bien sûr, un psychotique dit la vérité mais, s'il le fait dans un flou ou une confusion mentale onirique ou une attitude délirante, schizophrénique ou psychotique, sa déclaration ne sera pas reçue de la même façon par le système judiciaire. C'est à cela que sert essentiellement l'expert.

Par principe, l'expert ne doit pas parler des faits, qui sont pourtant au centre du débat, mais de crédibilité. C'est justement ce que cette commission a voulu véritablement moderniser.

M. POTIN : Je suis directeur adjoint d'une maison pour enfants. C'est la première fois que j'entends l'expression "pervers polymorphe". Cela m'inquiète un peu...

M. le Dr SABOURIN : C'est dans Freud. On peut le traduire avec la nuance que la perversion polymorphe est une conséquence.

M. POTIN : C'est comme si le pervers ou polymorphe que serait l'enfant le serait devenu parce qu'il a été, dans les faits, maltraité.

Mme DUBOL : Freud ne dit pas cela. Si nous sommes tous des pervers polymorphes, c'est parce que notre corps est troué et que la pulsion a investi ces zones de manière érotique. C'est la question de la pulsion partielle. Nous sommes tous des pervers polymorphes.

D'ailleurs Freud ne parle pas beaucoup des prostituées. À un moment, il dit qu'elles usent de cette disposition perverse polymorphe que les autres femmes n'utilisent pas. J'ai beaucoup aimé cette phrase qui ramène les prostituées du côté des femmes en général.

Vous parliez d'instrumentalisation de Freud. Il n'a jamais dit que l'enfant devenait pervers polymorphe parce qu'il avait été séduit par quelqu'un. Nous allons tous relire Freud !

M. le Dr SABOURIN : Oui, les Trois essais et précisément la conclusion.

M. le Dr REBILLAUD : Le même Freud avait des crises d'angoisse lorsqu'il passait dans la rue...

Mme DUBOL : Certains d'entre vous doivent connaître cette histoire. Il s'est perdu dans les rues de Naples et, chaque fois, il retombait sur les prostituées. Il a été saisi d'une telle émotion qu'il a inventé le concept d'"inquiétante étrangeté".

Je voudrais tout de même m'exprimer sur cet exposé dans lequel je n'ai pas vu de place pour l'enfant qui aurait quelque chose à dire. Il était bouché par une position d'expert, de savoir. Où est l'enfant ?

Je n'ai certainement pas pu vous écouter de ce fait, en sentant qu'au fond toute la place était prise par un discours préalablement déterminé sur ce que pouvait ressentir l'enfant. Je suis un peu désolée d'avoir ressenti cela.

M. le Dr SABOURIN : Vous en avez le droit.

Mme DUBOL : Il est l'heure de passer à l'exposé suivant avec M. Rechtman qui est anthropologue.

POURQUOI LA MALTRAITANCE EST DEVENUE UNE QUESTION SOCIALE ?

Les propos du Dr Rechtman seront disponibles sur le site Internet après la publication de son livre en 2007

DISCUSSION

M. AUZOUX : Vous avez parlé des années 60 comme d'un moment charnière et rappelé que vous n'étiez pas historien. Je ne le suis pas non plus, mais il m'est venu plusieurs idées, comme celle de la baisse de la mortalité infantile, le début des méthodes contraceptives... Vous avez parlé des Frigidaires et donc j'ai pensé à frigide et à contraception. En fait, on voit une préoccupation du statut de l'enfant au moment où ils meurent moins naturellement.

M. le Dr RECHTMAN : Bien évidemment, j'ai omis une multitude d'autres aspects qui apparaissent à la même période. Vous avez parfaitement raison de nommer la contraception et la baisse de la mortalité infantile.

Je ne suis pas historien, cela signifie que je prends vraiment l'histoire à la louche, en tant qu'anthropologue, c'est-à-dire que je ne m'intéresse pas à la succession chronologique, mais aux grands changements de paradigmes, des représentations, des conceptions sociales et des pratiques afférentes.

Or, il me semble que ce qui est déterminant, c'est ce droit de regard. C'est peut-être mon hypothèse un peu trop focalienne, mais c'est ce droit que la société s'autorise sur un ensemble de phénomènes qui existaient et qui étaient invisibles. Ces phénomènes étaient invisibles parce que la science ne permettait pas de les mesurer, ce qui n'est pas mon point de vue, soit parce qu'ils n'appartenaient pas au système de gouvernance de l'époque qui ne permettait aucune régulation. Ce qui est une chose essentielle, car sans régulation, on sait ce que donne la société. Il ne s'agit pas d'un discours dénonciatif.

Il me semble que ces deux phénomènes que vous mentionnez s'inscrivent dans ce paradigme, mais je ne suis pas sûr qu'il soit "étiologique", entre guillemets.

M. MISSOUM : Si j'ai bien compris, la conscience sociale de la maltraitance est en relation directe de l'affirmation d'une société de consommation. La maltraitance ou la visibilité de la maltraitance est-elle une question sociale ? Afin de légitimer cette conscience sociale de la maltraitance, cherche-t-on à lui donner un caractère scientifique en faisant appel à des praticiens, en l'occurrence des psychiatres ?

Existe-t-il des exemples de la maltraitance dans d'autres formes d'organisation sociale, dans d'autres sociétés ?

M. le Dr RECHTMAN : Lorsque je parle d'une conjoncture particulière qui fait émerger la question de la maltraitance, ce n'est pas que cela n'existe pas ou que c'est juste un instrument. C'est ce qui va permettre que des associations se mettent en place, que des praticiens s'en préoccupent, et, bien évidemment, c'est un phénomène réel. Je pense qu'il existait bien avant, comme il existe dans d'autres sociétés.

Pourquoi est-il reconnu dans notre société et pas dans d'autres ? Ici, je ne me positionne pas dans un registre du bien et du mal, ni même dans une évolution progressiste. Je pense simplement que les sociétés démocratiques, par rapport aux sociétés totalitaires ou traditionnelles, ne gouvernent pas les gens de la même manière.

Les sociétés traditionnelles et les sociétés totalitaires gouvernent les groupes. Finalement, c'est le registre du souverain, on impose quelque chose sur les groupes en général, ces derniers faisant peser la pression sur les individus. L'État n'a pas pour vocation de s'intéresser à ce qui se passe chez chacun.

L'avènement de la démocratie change tout, et l'État ne contrôle plus des groupes. C'est ce qui nous fait dire aujourd'hui que nous sommes une société d'individus isolés les uns des autres. C'est tout à fait faux. Regardez, nous sommes très nombreux. Nous avons des liens sociaux, des copains, des copines, des hommes qui ont plein de femmes et des femmes qui ont plein d'hommes. Le lien social existe incontestablement.

Cependant, l'État ne gouverne plus sur ces liens sociaux. Il gouverne directement sur les individus et au plus près de leur représentation intrapsychique et de leur intimité. On nous fait croire à un individualisme forcené -ce qui, à mon sens, n'est pas vrai- pour mieux gouverner ce nouvel espace qu'est l'individu.

C'est très bien, mais à partir du moment où on gouverne l'individu, les modalités d'intervention sur lui sont beaucoup plus fortes que dans une société dite totalitaire, ou même traditionnelle, où on ne s'intéresse pas à ce qui se passe au sein de la famille. Ce qu'il faut, c'est que l'ensemble de la famille suive le mouvement. Si ce n'est pas le cas, on "balance" toute la famille. On ne va pas faire dans le détail. Chez nous, on ne va pas "balancer" toute la famille, mais l'individu supposé responsable ou tout au moins celui qui est déviant.

Ce sont des modes de gouvernementalité. Que vous les trouviez bien ou non, c'est un autre débat. Cela existe et c'est ainsi, me semble-t-il, qu'on peut expliquer pourquoi certaines sociétés sont à mille lieues de s'interroger sur la maltraitance infantile parce que, politiquement, cela n'a aucun intérêt.

Mme DUBOL : Mme Segalen, chercheur au CNRS, a beaucoup travaillé sur la famille et la sensibilité autour de l'enfant et la maltraitance. Selon elle, le premier décret pris par l'État pour protéger les enfants, à la fin du XVIII^e siècle, visait à mettre une bâche sur les chariots qui emportaient tous les nouveau-nés pour être nourris à la campagne. Vous imaginez tous ces nourrissons qui attrapaient froid... Ce fut la première mesure de protection.

M. AUZOUX : La mortalité infantile était un moyen de limiter les naissances. S'il en mourait quelques-uns sous la bâche, cela faisait moins de bouches à nourrir.

Mme DUBOL : D'après les archives, l'État réagit à cette époque sur le sujet de la maltraitance.

Mme NOUMASSEI, SAO : Il est dommage que M. Rébillaud soit sorti, car j'avais à dire quelque chose par rapport à son intervention. Parmi les femmes que nous suivons, ce n'est que lorsqu'elles ont des enfants que nous commençons à nous interroger sur la relation

mère/enfant. Je suis assez heureuse d'avoir entendu qu'il serait plus judicieux qu'on se préoccupe, en milieu de grossesse, des séquelles qui pourraient avoir lieu par la suite.

Ma deuxième question concerne M. Sabourin. Je suis très inquiète par rapport à ce que vous avez dit sur Outreau. Je m'interrogeais tout au long de votre intervention sur ce que sont devenus ces enfants qui ont été fracassés, dont la parole a été manipulée dans un premier temps, et dont on n'entend plus parler. On entend parler des juges, des adultes relaxés mais plus rien de ces enfants et de leur avenir d'adulte. C'est assez inquiétant. Ce n'est peut-être pas aux juges ou aux commissions de décider quoi que ce soit, mais que disent les professionnels dont vous êtes de cette situation ?

M. le Dr SABOURIN : Je vous remercie de poser cette question. C'est bien pour cela que j'ai parlé d'Outreau aussi longuement. C'est une affaire qui nous touche tous et davantage encore les professionnels qui sont confrontés à ce type de familles et d'enfants. Je vous ai raconté le cadre que nous avons mis en place pour soigner des enfants qui ont vécu les mêmes horreurs intrafamiliales, intrasexuelles, pour revenir à ce que tu disais tout à l'heure. C'est encore mieux. Nous les prenons en charge et nous pouvons dire ce qu'ils deviennent.

Je ne sais pas ce que deviennent les enfants placés sans traitement ou avec un traitement peut-être pas tout à fait approprié. Il faudrait le demander aux personnes qui s'occupent d'eux.

Je profite d'avoir le micro pour dire à mon voisin que j'ai beaucoup aimé tout ce qu'il a dit. Il m'a appris beaucoup de choses et je voulais lui communiquer le titre d'un texte d'un psychanalyste français de la SPP (?), qui a été assez marginalisé à son époque. Il s'appelle Deveureux et il a écrit sur la société américaine et notamment sur la délinquance des jeunes filles dans une société puritaine. C'est une notion que tu n'as pas évoquée mais qu'on retrouvait en filigrane de ton exposé.

M. le Dr RECHTMAN : C'est vrai.

Mme DUBOL : Voulez-vous répéter madame, ce que vous venez de nous dire à M. Rébillaud qui vient de nous rejoindre.

Mme NOUMASSEI : Je tenais à vous dire que j'avais été très heureuse de vous entendre. Dans ma pratique d'assistante de service social, nous rencontrons des femmes pendant leur période de grossesse. Je ne suis pas forcément attentive avant la naissance de l'enfant à ce qui pourrait se passer dans la relation mère/enfant.

Souvent, on attend que l'enfant soit né pour constater des faits, des gestes, des paroles, des regards, des échanges, quels qu'ils soient, pour se dire qu'il y a un problème, peut-être, parce que ce n'est pas nous qui définissons ces problèmes en fin de compte. Nous les signalons à d'autres spécialistes.

Je suis heureuse d'entendre que c'est bien avant la naissance de l'enfant, au milieu de la grossesse, qu'il faut commencer à être attentif et aider la mère à être au plus près possible de la relation avec son enfant.

M. le Dr RÉBILLAUD : Ce que vous venez de dire est magnifique. Je ne suis pas venu pour rien ! C'est ce que nous avons essayé de faire au centre Myriam-David, c'est-à-dire anticiper certains problèmes. Par exemple, des psychiatres adultes nous adressent des patients dont ils disent qu'ils ne vont pas être bien après. Si nous arrivons à instaurer un dialogue avant, cela se passe mieux. Vous avez tout à fait raison.

Un intervenant : Je voulais savoir si les psychiatres avaient une vision universelle de la maltraitance des enfants ou si cela pouvait varier selon une culture. Les connotations culturelles jouent forcément.

M. le Dr RÉBILLAUD : J'ai tendance à penser que c'est une notion infiniment variable. Il suffit d'aller en dehors de France pour s'en rendre compte. Même moi, je proteste par rapport à cela. Je ne sais pas si vous voyez ce que je veux dire. Il faut rester clair. Un gamin qui prend une claque l'a parfois mérité. Et j'en fais partie. Je m'en souviens encore !

M. AUZOUX : Vous vous identifiez à l'agresseur ?

M. le Dr RÉBILLAUD : Pas vraiment. Mais en tant qu'adulte, je me souviens très bien avoir été un enfant qui méritait des gifles et d'en avoir pris certaines. Et je n'en veux pas à ceux qui m'en ont donné parce que cela m'a fait du bien. Bien sûr, je peux vous dire cela après des années d'analyse !

Peut-être pourrais-je demander à un procureur maintenant d'aller... Ce serait la version à l'américaine !

Mme BEAUPLET, Sage-femme, PMI : Je suis sage-femme et je voulais apporter une réponse à ma voisine qui disait qu'il fallait s'occuper de la prévention de la maltraitance. Je me considère comme un travailleur social et nous sommes très avertis de ce genre de choses. Nous essayons d'y travailler en équipe, ce qui n'est pas toujours idéal. Je suis peut-être d'ailleurs la seule à être ici. Nous faisons partie de la grande famille des gens qui essayent d'accompagner les femmes en difficulté.

Pour ma part, je travaille dans un centre de planification. Le sujet que vous traitez aujourd'hui m'intéresse particulièrement puisque je vis au quotidien ce que vous dites sur la maltraitance, pas forcément sur la prostitution. Et pourtant, je suis sage-femme.

Mme BLOCH : Tout ce débat me ramène à notre propre pratique et aux questions que nous nous posons en équipe par rapport à ce que disait Thierry. Qu'est-ce que la maltraitance ? Je n'ai pas de réponse.

Nous nous posons ce genre de questions lorsque nous avons en face de nous une jeune femme prostituée, avec un enfant, qu'elle dépose chez des copines ou qui l'emmène avec elle quand elle va se prostituer. C'est à l'aune de notre propre culture et éducation que nous jugeons ce genre de choses. Nous nous demandons souvent, en équipe, si nous devons le signaler au procureur. Cette mère est-elle maltraitante en déposant son enfant ou en l'emmenant avec elle ? Que sait-on de la relation de cette jeune femme avec son enfant lorsqu'elle est avec lui ?

C'est une question extrêmement délicate. Si on lance le débat au "Café du commerce" ou dans un dîner entre amis, on va nous dire : "*Bien sûr que c'est maltraitant !*" Mais est-ce que ça l'est ? Je ne sais pas. Nous ne savons pas.

M. le Dr RECHTMAN : Je voudrais juste réagir à ce point, car c'est la seule réponse tenable par rapport la question que vous posiez. Existe-t-il une définition universelle de la maltraitance ? Je crois qu'il n'en existe pas. Comme tu le disais, c'est variable. Ça l'est d'autant plus que la définition de la maltraitance est universelle dans sa configuration, c'est-à-dire qu'il y a une pratique individuelle sur d'autres individuels, qui est entrée dans l'escarcelle de l'État.

Cela étant dit, on sait qu'il y aura des maltraitements authentiques et que d'autres seront instrumentalisées pour réguler les populations. On sait également que la délimitation de ce champ n'exonère absolument pas les praticiens de la réflexion sur ses limites. Si, tout à coup, les praticiens, qu'ils soient sage-femme, travailleur social, médecin, éducateur, psychologue, se cantonnent à dire que c'est l'État qui définit la limite, ils sont des instruments de régulation sociale. Ils auront beau utiliser une étiquette et se dire psychologue, psychiatre, ils ne seront rien d'autre que des agents de contrôle.

En revanche, s'ils acceptent que cette délimitation soit posée par un cadre réglementé mais que la définition des limites propres de leur acte, vis-à-vis de la maltraitance, leur incombe spécifiquement, ce sont alors des acteurs à part entière. Ils feront ce que nous autres psychiatres cherchons à faire, à savoir de la subversion, c'est-à-dire faire véritablement ce que l'on a à faire à travers sa spécificité et non pas comme un instrument d'un ordre social quelconque, qu'il soit bien ou non.

Mme OXLEY : Je représente l'Association française d'information et de recherche sur l'enfance maltraitée, qui s'est créée justement à congrès organisé par l'IPSCAN (?). La parole de Kemp (?) y avait une plus jolie couleur que celle que vous avez annoncée. Les pédiatres et les chirurgiens avaient bien souvent vu des traces, mais ils ne les avait pas "lues" et, d'une certaine manière, c'est ce qui avait été intéressant.

Quant à la question de l'universalité, je trouve que les travaux sur *"La métamorphose de la parenté"* de Godelier et *"La fin du dogme paternel"* de Michel Tort, remuent beaucoup des présupposés. En revanche, une question reste universelle et a bien été posée par Nathalie Zaltzman : Pourquoi, dans une culture donnée, dans des rapports sociaux, humains, quelque chose fait maltraitance à un individu et va provoquer le fait qu'il ne pourra pas avoir une vie digne de ce nom ? Cette question est universelle. En revanche, on ne peut pas banaliser les choses.

Un aspect me paraît devoir être clarifié parmi les travailleurs sociaux, dont j'ai fait partie. Parfois, les familles que nous rencontrons ne connaissent pas notre position. De temps à autre, le fait de dire comment nous nous situons, quelles sont les lois de notre pays et pourquoi elles sont ainsi, permet de clarifier les choses telles qu'elles se produisent dans une famille. Et, à culture donnée, on peut ne plus avoir de doutes sur certaines situations gravement maltraitantes.

Mme DUBOL : Le DSM3 s'est imposé à l'ensemble de la planète, mais je trouve l'énoncé un peu impérialiste. C'est un ouvrage qui fait référence, mais beaucoup de praticiens ne s'y réfèrent pas pour travailler.

M. le Dr RECHTMAN : Personne ne s'y réfère, c'est un signifiant qui a conquis la planète. Je suis en train de terminer une recherche, je travaille depuis quinze ans sur le DSM. Je me suis rendu compte que personne ne l'avait lu en France, je n'ai trouvé aucun commentaire. J'ai fait des interviews qui donnaient à peu près :

– *"Ah non, le DSM c'est une horreur !"*

– *"Vous l'avez lu ?"*

– *"Non !"*

– *"Vous avez lu les débats ? Vous savez qu'il existe une multitude de textes qui ont été publiés, des points épistémologiques, etc. ?"*

– *"Ah, non !"*

C'est entré dans la querelle entre les psychiatres du cadre (?) et les hospitalo-universitaires. C'est un débat franco-français total. Au moment où on dit que le DSM3 est une machine contre la psychanalyse, ce sont les psychanalystes aux États-Unis qui le votent dans le débat sur la névrose. Un livre sort à la rentrée et va provoquer quelques surprises. C'est une histoire qui n'a strictement rien à voir avec ce que l'on dit aujourd'hui.

Ce que j'ai voulu dire, c'est que le DSM3 est né comme cela, simplement, en s'étant emparé de deux ou trois histoires sociales majeures et en se présentant comme l'instrument le plus progressiste de la psychiatrie contemporaine, ce qu'il était d'ailleurs. C'est vraiment un instrument progressiste.

Est-ce un instrument psychiatrique ? C'est autre chose, mais est-ce qu'avec de bonnes idées ont fait de la clinique ? Je ne le crois pas. N'empêche qu'on y trouvait de bonnes idées.

M. le Dr REBILLAUD : J'ai une autre version du DSM. J'avais entendu dire, à l'époque où on n'appelait pas les neuroleptiques des antipsychotiques, que ces médicaments, si mes souvenirs sont bons, étaient actifs sur la toxicité de groupes chez les rats "tueurs". On regardait combien il en mourait et s'il y en avait nettement moins, c'était un neuroleptique. C'est un critère qui est resté, même si les molécules ont changé.

Ce dont je suis à peu près sûr, et j'aimerais bien savoir si c'est une chimère, c'est que les laboratoires pharmaceutiques ayant besoin de cibler des symptômes précis, ont demandé à des cliniciens de leur donner des critères plus précis. C'est ainsi qu'est né le DSM3. Si c'est une fausse idée, il faut le dire !

M. le Dr RECHTMAN : Malheureusement, tu te trompes. Le DSM3 est né dans un système tout à fait particulier des États-Unis qui n'a pas de couverture sociale. Les malades mentaux n'étaient pas pris en charge et aucune compagnie d'assurances ne remboursait les troubles mentaux graves. Le DSM2 qui existait avant avait une orientation psychanalytique mais personne ne s'y retrouvait, ni les compagnies d'assurances, ni les laboratoires pharmaceutiques. Les malades mentaux se retrouvaient en dehors de l'espace social américain.

C'est en cela que le DSM est un extraordinaire mouvement progressiste. Encore une fois, je me situe comme anthropologue ; en tant que psychiatre, je ne l'ai jamais utilisé car il est inutilisable. J'ai fait une enquête auprès des Américains pour savoir comment ils soignaient avec le DSM. Ils s'écroulaient de rire et me disaient que personne ne l'avait jamais utilisé. Ils m'ont dit soigner avec la psychanalyse mais pas avec le DSM.

En réalité, le DSM3 a permis de faire une liste officielle de catégories qui est devenue opposable auprès des compagnies d'assurances. C'est un enjeu majeur. Ainsi, quelqu'un qui avait une dépression pouvait être remboursé. Sinon les compagnies d'assurances faisaient ce qu'elles voulaient.

Plus important encore, le diagnostic multiaxial est un diagnostic d'État et non pas général. Si on fait un diagnostic de personnalité, de structure, la compagnie d'assurances dit que vous êtes tombé malade et que c'est un diagnostic qui va durer toute votre vie. C'est comme une compagnie d'assurance automobile, soit on augmente les primes, soit on vous renvoie. On sait qu'il existe des risques de récurrence, c'est ce qui se passe avec le cancer du sein : la deuxième récurrence n'est pas prise en charge parce qu'on sait que c'est une maladie pluri-récurrente, sauf à changer de compagnie ou à augmenter les prix.

Donc, le DSM est devenu le DSM3, l'instrument, d'une certaine manière, d'une prise en charge de la maladie mentale. Les mouvements progressistes aux États-Unis ne font que renforcer le système en comblant certaines de ses lacunes. C'est catastrophique.

Avec l'industrie pharmaceutique, c'est encore plus "tordu". Finalement, ce sont les gens les plus progressistes chez les psychiatres américains qui sont allés chercher l'industrie pharmaceutique en lui disant que c'était le deuxième système de remboursement pour les malades mentaux. Pourquoi ont-ils un tel échantillon de malades ?

Un schizophrène chronique a droit dans le *Management Care*, un système vraiment minimal de prise en charge psychiatrique, à cinq ou six jours d'hospitalisation dans l'année et trois consultations psychiatriques. Si ces malades entrent dans un protocole, tous les frais sont couverts pendant toute la procédure. Ils ont une prise en charge médicale et l'hospitalisation

qu'ils veulent. Même les problèmes intercurrents sont pris en charge. Aux États-Unis, l'industrie pharmaceutique est devenue le deuxième système d'assurance maladie.

On ne peut pas dénoncer les liens entre le DSM3 et le DSM4 et l'industrie pharmaceutique sans prendre en compte la spécificité des États-Unis, qui est bien évidemment effroyable, mais c'est ainsi que cela fonctionne.

Ensuite, que des intérêts économiques se soient mis à la merci de ces laboratoires pharmaceutiques, c'est évident. Cependant, il faut remettre tout cela en perspective pour constater que cela pose un certain nombre de questions, que les Américains se sont d'ailleurs posées. Ils ont énormément publié sur le sujet. En France, comme je le disais tout à l'heure, on a juste utilisé un signifiant.

Le plus drôle, c'est qu'en se débarrassant du signifiant, la même orientation de la psychiatrie est en train de naître en France. Donc, DSM, classification ou pas, c'est exactement la même chose. La lutte qui se fait entre certaines tendances de la psychiatrie, la place que le social est en train de prendre dans le champ de la santé mentale et dans l'instrumentalisation n'a absolument pas besoin des catégories du DSM3, du DSM4 et du DSM4TR.

Arrêtons de nous battre contre quelque chose qui n'existe pas en France et regardons enfin ce qui s'y passe vraiment, et qui n'est pas très éloigné, tout compte fait, de ce qui se passe là-bas.

Mme DUBOL : L'un des premiers textes sur la question de l'inceste dans les familles, ce n'est tout de même pas la psychanalyse. C'est Sophocle et Œdipe...

M. le Dr RECHTMAN : C'est après coup que l'on appelle cela un "inceste".

Mme DUBOL : Ce n'est tout de même pas la psychanalyse qui a inventé l'inceste.

Un intervenant : Ce sont les dieux qui étaient les promoteurs de tout ce qui se passait.

M. le Dr RECHTMAN : C'est l'homme qui a inventé l'inceste. Il n'y a pas d'humanité sans inceste.

Mme DUBOL : Dans la mythologie grecque, vous avez de nombreux dieux. Ces histoires sont bien plus vieilles que la psychanalyse, cela ne vient pas de Freud...

M. le Dr RECHTMAN : Je le pense aussi.

Mme DUBOL : Non ! On ne va pas lui enlever cela.

Un intervenant : Il l'a inventé mais il ne l'a pas faite. Cela a été aussi nuancé.

Mme DUBOL : Il ne l'a peut-être pas faite jusqu'au bout, c'est vrai.

M. POTIN (?) : La psychanalyse aurait plutôt inventé l'interdit de l'inceste.

M. le Dr RECHTMAN : Toutes les sociétés l'ont inventé.

M. le Dr SABOURIN : Toutes les sociétés primordiales, primitives l'ont inventé comme réglementation sociale, anthropologique des mariages.

Mme DUBOL : Il est vrai qu'un des effets après coup de cette centration de la psychanalyse sur l'inceste, c'est bien toutes ces tartes à la crème du symbolique à partir de l'interdit.

| |
|---|
| <p>LA SEXUALITE EN DROIT : COMMENT SONT PROTEGES JURIDIQUEMENT LES MINEURS ?</p> |
|---|

M. ROSENCZVEIG : Je vous demande de pardonner ce changement de construction de cette journée, lié à des circonstances partiellement indépendantes de ma volonté. Nous

sommes convoqués par le ministre, M. Bas, pour participer au dernier Comité national sur la protection de l'enfance. Nous avons milité pour qu'un débat préalable ait lieu dans la perspective du projet de loi qui sera annoncé jeudi prochain. Nous saurons dans deux heures si nous avons bien évité ce que nous voulions et si ce à quoi nous appelions aura été entendu.

Je vais tracer de manière succincte le cadre juridique du rapport des autres au corps de l'enfant sur le thème général, qui est mon slogan : *"Les enfants ont droit à l'amour mais pas à ce qu'on le leur fasse."* Sinon, cela vaut la correctionnelle. Une fois cette idée simple reconnue, le reste n'est que causerie. Il faut ensuite le démontrer.

Dans un premier temps, je vais rapidement vous brosser le tableau de l'usage que l'enfant peut faire de son corps. Je serai schématique. Dans un deuxième temps, nous nous arrêterons quelques instants, ce qui est le plus important dans ce lieu, sur la prostitution ou le proxénétisme des enfants, notamment sur la loi de 2002.

Ce n'est pas à vous que je l'apprendrai, car vous êtes passés par là, le législateur qui prétendrait interdire aux enfants de ne pas avoir de sexualité serait imbu de lui-même. On a déjà fait des bêtises avec la loi, mais on hésitera longtemps avant de dire qu'il est interdit aux enfants d'avoir du plaisir. Le législateur qui voudrait faire cela se taillerait un morceau de gloire pour des années, mais je pense qu'aucun d'entre eux n'a pu aller jusque-là.

En d'autres termes, la question n'est pas de punir ou d'interdire à un enfant d'avoir des relations sexuelles mais de cadrer la protection qui est due aux enfants, sachant, selon les statistiques, que nos contemporains n'en n'abusent pas. Contrairement à ce qui peut être dit parfois, on ne voit pas un abaissement de la pratique sexuelle des jeunes. Bien entendu, comme pour les statistiques, tout cela est à prendre avec des pincettes mais au sens le plus large du terme. Les premières relations sexuelles sont autour de la majorité. Elles ne sont pas à treize ou quatorze ou quinze ans. Cela arrive, bien évidemment. Qui va dire le contraire ? Mais rapporté à la masse des jeunes concernés, ce n'est rien. Il ne faut pas que l'arbre cache la forêt.

Les enfants ont donc un droit à des pratiques sexuelles mais sont, en même temps, protégés dans celle-ci. Cette liberté est toutefois relative. Ce serait une erreur importante de dire que depuis 1981, suivant un amendement qui a été voté à l'initiative de Jean-Pierre Michel, qui était magistrat à l'époque, la majorité sexuelle est à quinze ans. C'est un contresens juridique. L'article 227-25 du Code pénal pose pour principe que tout majeur qui a des relations sexuelles avec quelqu'un qui a moins de quinze ans a abusé de la faiblesse de celui-ci.

Le texte se lit simplement : *"Le fait par un majeur d'exercer sans violence, contrainte, menace ni surprise une atteinte sexuelle sur la personne d'un mineur de quinze ans est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 € d'amende."* A fortiori, si le majeur exerce de la violence physique à l'égard de l'enfant, ce qu'on appelle un viol.

Dans le schéma classique, l'adulte dit : *"Il ne s'y est pas opposé, il était consentant."* Le pédophile va ajouter : *"Et en plus, il m'a séduit."* Ce qui est le summum du pédophile qui tient toujours le discours, y compris lorsqu'il a été mis devant ses contradictions, du côté charmeur et séducteur des enfants.

C'est clair est simple : l'adulte et l'enfant ne jouent pas dans la même cour. L'adulte est censé ne pas se laisser prendre au piège de telle ou telle séduction. On n'est pas à égalité dans des rapports d'adulte à enfant. La loi pose un principe qui est très clair entre quelqu'un qui a plus de dix-huit ans et un autre qui a moins de quinze ans. L'un des deux abuse d'un rapport de force, a fortiori, si c'est en lien avec la violence ou l'autorité. Cela concerne le parent aussi

bien que le beau-parent. Il ne faut pas oublier que deux millions d'enfants vivent avec des beaux-parents. Il était donc important que la jurisprudence cadre les choses.

En d'autres termes, un majeur n'est pas punissable s'il a des relations sexuelles sans violence sur quelqu'un de quinze ans et plus. Il l'est si la personne a moins de quinze ans. La minorité s'entend ici de manière un peu originale. Ce n'est pas dix-huit ans et nous allons le voir tout à l'heure pour la prostitution. En fait, le législateur a fixé de très longue date un seuil sur la protection sexuelle autour de quinze ans, qu'il a réaffirmé en 1981. Comme si la personne de quinze ans avait une meilleure capacité de se défendre. De même, des jeunes qui ont entre quinze et dix-huit ans ont le droit d'avoir des relations sexuelles entre eux, à la condition de ne pas exercer de violence.

Pour les moins de quinze ans, même si la nature a ses limites, le jeu du médecin et de l'infirmière s'est pratiqué de longue date dans tous les milieux. Nous avons tous vu, dans nos professions, des jeunes filles de treize ou quatorze ans, mises enceintes par des petits gamins. A priori, ce n'est pas punissable, sauf à démontrer que l'un a abusé de l'autre par la violence ou des relations d'autorité. En assises, j'ai été amené à juger des gamins de quatorze ans qui avaient abusé de petites gamines de sept ou huit ans, notamment des gamins confiés, les uns et les autres, à l'aide sociale à l'enfance.

Il est très important de retenir -et nous allons le voir pour la prostitution- que le majeur qui a des relations sexuelles avec quelqu'un qui a plus de quinze ans n'est pas punissable, mais qu'il l'est, a priori, s'il a des relations sexuelles avec quelqu'un de moins de quinze ans.

Ensuite, nous avons toute une gamme de circonstances aggravantes, sur lesquelles je ne vais pas entrer en détail, avec usage de la violence, de l'autorité que l'on peut avoir en tant que parent, enseignant, éducateur. On sait, malheureusement, que même dans des institutions dites de protection de l'enfance, on n'est pas protégé contre des violences sexuelles.

Je ne ferai pas référence à ce qui s'est passé dans l'Yonne ou à d'autres endroits. Les lieux collectifs ne sont pas obligatoirement des lieux dans lesquels on abuse les enfants. La France n'est pas la Grande-Bretagne. Si vous voulez faire une carrière dans les professions de robe, notamment évêque, il faut aller en Irlande. Tous les postes sont quasiment disponibles puisque tous les évêques irlandais sont en prison !

Je ne vous apprends rien, vous suivez l'actualité. Aux États-Unis, cela leur coûte un argent fou. C'est tout juste s'ils ne sont pas prêts à rendre leur croix parce que les dommages et intérêts à payer pour vingt, trente ou quarante ans... Le denier du culte a sacrément intérêt à progresser dans les temps qui viennent si l'église veut pouvoir payer du fait de ses pasteurs...

Tout cela pour expliquer que l'on reconnaît une relative capacité sexuelle aux enfants. Pour dire les choses très crûment, ils peuvent jouer à "touche pipi" et plus, à condition de vérifier, cas par cas, que l'un n'a pas abusé de violence ou d'autorité morale à l'égard de l'autre. Bien évidemment, c'est vis-à-vis des adultes que les enfants sont protégés avec ce seuil de quinze ans.

J'en viens quelques instants au deuxième point important de la prostitution. Je laisse de côté les violences sexuelles en institutions, tout le travail de Tom Kevitch (?) et de Pascal Vivet, ou le débat sur la prévention de la récidive, la peine, entre guillemets, "complémentaire", les suivis sociaux judiciaires. Nous pourrions débattre de tout cela, mais je ne suis pas sûr que ce soit le cœur de ce qui vous occupe.

Je vais m'arrêter quelques instants sur l'interdiction de la prostitution des enfants. Lors des États généraux de la protection de l'enfance du 15 novembre 2001, le Premier ministre, Lionel Jospin, a présenté comme une mesure phare un projet de loi visant à condamner les clients des

jeunes qui se prostituaient. Les associations militant pour la protection de l'enfance n'avaient même pas été associées à cette mesure. C'est encore un exemple de politique "événement", visant à frapper l'opinion. Bien entendu, c'était une mesure intéressante, mais de là à la présenter comme une mesure phare...

L'élément intéressant, ce sont les réactions suscitées. À l'époque, souvenez-vous de la résistance de Robert Badinter qui, par ailleurs, avait mené de beaux combats et les avaient gagnés. Cette fois, un compromis a été passé contre la renonciation aux amendements qui avaient été déposés et il a obtenu un abaissement de la sanction encourue. Il est intéressant de voir le positionnement de Robert Badinter qui craignait que des hommes ne soient entraînés dans des procès judiciaires. C'était un problème de culture. Il est intéressant de voir les clivages qui ne traversent pas obligatoirement la gauche et la droite mais aussi les valeurs et les rapports au corps et à la personne.

Cet amendement gouvernemental sur la prostitution des enfants a donc été introduit dans la loi. Ce qui n'était pas prévu au programme. Celle-ci a été adoptée en catastrophe, après un très long travail préparatoire. En effet, la gauche au pouvoir avait peur de prendre des responsabilités sur l'autorité parentale. Finalement, au dernier moment, elle a fait cette loi du 4 mars 2002. Les sanctions ont été aggravées par la loi du 18 mars 2003 sur la sécurité intérieure. La gauche était toujours au pouvoir. D'autres textes sont ensuite intervenus.

Ce texte comprend l'interdiction solennelle de la prostitution des mineurs. Cela peut paraître...

Une intervenante : En 2003, la gauche n'était pas au pouvoir.

M. ROSENCZVEIG : Non, c'est la première loi. Je faisais la confusion avec les lois Perben. Ce qui est intéressant, c'est qu'on finit par oublier que ce gouvernement n'a pas fait seulement Perben 1 et 2 mais au moins cinq lois ! C'est donc la première loi sur la sécurité intérieure.

En même temps, je pensais à l'interdiction de la présence des enfants dans les halls d'immeuble. La gauche avait commencé et on avait poursuivi avec la loi de sécurité intérieure.

En résumé, cette disposition nouvelle, qui n'était pas inutile moralement -c'est le moins qu'on puisse dire- et inintéressante sur le plan technique, vient poser le principe que la prostitution des enfants est interdite.

Mme DUBOL : Excusez-moi, de quelle loi s'agit-il ?

M. ROSENCZVEIG : C'est l'article 13 de la loi du 4 mars 2002, dont les sanctions ont été amplifiées le 18 mars 2003.

La prostitution des mineurs est désormais explicitement interdite sur tout le territoire français. Nous verrons tout à l'heure que les Français et même les étrangers résidant en France qui se rendent à l'étranger pour se livrer à des safaris sexuels sont punissables. Ils le sont depuis 1994 et la loi a été revue en 1995 et en 1998. C'est un texte pour lequel certains d'entre nous, y compris dans la salle, comme Janine, ont bataillé, à l'époque, pour qu'il puisse être adopté, mais j'y reviendrai tout à l'heure.

Pour l'instant, restons sur la prostitution en France. C'est donc la première fois que l'on dit, de manière explicite, que la prostitution des enfants est interdite. Beaucoup de gens l'ont considéré comme un texte vaseux, certainement par méconnaissance du rôle de la loi. Elle ne vise pas seulement à apporter des réponses techniques, elle pose également des grandes valeurs et des grandes orientations.

Par exemple, depuis 1804 -et il n'est pas neutre si cela n'ait pas changé depuis, que ce soit la gauche ou la droite au pouvoir-, s'il est dit qu'à tout âge l'enfant doit honneur et respect à ses parents, c'est que la bourgeoisie française tient cette action comme très importante. On aurait pu ajouter "et réciproquement", mais cela n'a pas été fait...

Lorsque des réformes à zéro franc et zéro centime ne sont pas votées, y compris lorsqu'elles sont proposées par des gens intelligents, moi, à d'autres gens intelligents, eux, c'est que... (*Rires.*)

Que cela n'ait pas été voté n'est pas dramatique. Ce qui est intéressant, ce sont les interprétations que l'on peut tirer de cette résistance à ne pas le faire.

C'est l'exemple typique qui illustre, de mon point de vue, que la loi n'est pas seulement un instrument de régulation des conflits. C'est un lieu d'affichage de normes et de valeurs qui fixent le cap. Il était important de dire que les enfants doivent être hors du champ de la prostitution. C'est un socle qu'il était essentiel de poser à une époque historique, à la fin du XX^e et au début du XXI^e siècle, et on a eu raison de le faire.

Pour revenir au droit, au sens de la convention internationale de droits de l'enfant, on vise bien les enfants. Cela peut choquer les gens qui ne sont pas des juristes, et c'est le cas de la plupart d'entre vous, mais l'enfant... Certains prétendent qu'on en est un à moins de neuf mois, -nous n'allons pas revenir sur le débat de l'IVG-, mais le peuple a tranché. À partir d'un certain temps, la vie existe et jusqu'à dix-huit ans, on est un enfant, au sens juridique du terme. C'est d'abord le fœtus, puis le nourrisson, le bébé, le petit enfant, le pré-adolescent, l'adolescent, le presque majeur. Ce sont des séquences de l'enfance, mais au sens juridique du terme, pas aux sens "*France-Soir*" du terme.

Depuis 1974, quand M. Giscard d'Estaing a fait voté en catastrophe cette réforme, la majorité est passée de vingt et un à dix-huit ans. Dans cette nuit du big-bang, en un seul instant, un bébé devient un homme ou une femme, et on acquiert tous les Codes civil, pénal, commercial dans la tête, ce qui fait que le lendemain est assez délicat !

Avec le texte de 2002, on ne s'arrête plus à la distinction de l'âge de quinze ans ou non. Le fait politique majeur est de protéger de la prostitution -et c'est bien sûr le plus préoccupant dans un pays comme le nôtre- les gamins ou gaminettes de quinze à dix-huit ans et qui sont dans le "cœur", entre guillemets, de la prostitution. Je ne suis pas allé voir, je n'ai pas suivi d'études de très près, mais les gaminettes qu'on voit sur le périphérique et ailleurs ont quinze ans et demi, seize ans, dix-sept ans. Vous en savez bien plus que moi !

Il faut également retenir une chose importante : derrière cette formule de l'interdiction solennelle de la prostitution, la ou le jeune prostitué n'est pas tenu pour un délinquant. Dans la loi, son statut est celui d'une victime, de personne en danger. En tant que victime, elle aura tous les droits avec, notamment, la circonstance aggravante du fait qu'on s'attaque à quelqu'un qui a moins de dix-huit ans. En tant que personne en danger, on va mettre en place, en fonction de l'article 375 et suivants du Code civil, un dispositif de protection de l'enfance en danger.

Comme tous les autres enfants tenus pour en danger, le garçon ou la jeune fille qui se prostitue pourra refuser les mesures de protection qui lui seront proposées. Pour autant, la loi fixe le cap et demande au procureur la République de bien vouloir ouvrir un dossier de protection de l'enfance, ainsi que des mesures provisoires si cela s'impose. C'est notamment l'accueil du mineur dans un foyer de l'enfance ou dans une équipe spécialisée, de légitimer qu'il aille vivre à tel endroit, de saisir ensuite le juge pour enfants. Celui-ci ayant l'obligation de vérifier, dans les quinze jours, si la mesure qui a été prise par le procureur tient la route,

etc. Tout le dispositif qu'on appelle "l'assistance éducative", les articles 375 et suivants, va venir bénéficier à cette personne qui se prostitue.

Au passage, on peut signaler des pratiques, sinon des gags dont je ne résiste pas à vous raconter l'un d'entre eux. Dans la foulée de la loi et de la dynamique de mobilisation qu'elle entraînait, on a vu des procureurs se préoccuper de nouveau de jeunes de quinze ou dix-huit ans qui se prostituaient.

Des procureurs ont fait venir au tribunal des jeunes filles qui se prostituaient dans des voitures avec des messieurs. Pour les contraindre à venir, on les avait poursuivies pour racolage. On était sûr qu'elles viendraient puisqu'on les poursuivait pénalement et on leur mettait des menottes. Le but n'était pas de les condamner, mais de les faire venir devant le juge pour enfants. Après avoir vu les éducateurs du SEAT, elles refusaient les mesures de protection qui leur étaient proposées. Le contexte était tel qu'elles ne pouvaient généralement pas faire autre chose que de refuser. Elles repartaient sans qu'on puisse rien faire.

Cependant, la requête en procédure de racolage poursuivait son chemin toute seule. Nous nous sommes donc retrouvés, au tribunal pour enfants, à devoir juger ces jeunes filles qui, bien entendu, n'étaient pas revenues. La démarche avait été mise en place pour les protéger mais elle se retournait contre elles puisque cela relevait de la loi pénale. Les juges correctionnels que nous étions se sont donc demandé s'ils devaient condamner pour des faits qui, objectivement, n'étaient valides qu'en apparence. Cela paraissait abracadabrant. De plus, dans ces affaires, on savait que les clients n'avaient pas été poursuivis.

Heureusement, un procès-verbal disait que les policiers ayant remarqué la voiture s'agiter, dans un soubresaut de l'acte sexuel qui devait se passer, avaient vu, dans la lumière de leurs torches, les fesses d'un homme. Les juristes étant des gens perspicaces, nous en avons déduit que la jeune fille était donc en dessous et que, dans ce cas, elle n'était pas visible. Il n'y avait ni racolage ni outrage public. Nous avons donc relaxé.

La loi donne le cap, les magistrats ont de bonnes intentions mais, parfois, cela débouche sur des erreurs.

J'en arrive au cœur du sujet, c'est-à-dire au délit qui a été mis en place dans la loi. C'est le fait de solliciter, d'accepter, d'obtenir, en échange d'une rémunération ou d'une promesse de rémunération, des relations de nature sexuelle de la part d'un mineur -on ne vise pas les moins de quinze ans- qui se livrent à la prostitution, y compris de façon occasionnelle. C'est l'article 225-15-1 du Code pénal.

Cela signifie que l'on protège tous les enfants, y compris entre quinze et dix-huit ans, ce qui va poser un problème de preuves. Ici, la loi ne peut faire que ce qu'elle fait traditionnellement sur l'ensemble des délits, elle renvoie les juges à l'appréciation des pièces et des éléments qui seront versés au dossier.

Par exemple, on relèvera tous les éléments démontrant que la personne dont il s'agit a tout fait pour se faire passer pour quelqu'un de trente-cinq ans, par le maquillage notamment. On pourra avoir des éléments tels que des photos. Si, en toute "bonne foi", entre guillemets, l'individu qui a eu ou voulu avoir des relations sexuelles avec cette personne a pu se tromper, les juges lui en donneront acte.

Bien entendu, on a vu des jeunes Roumains de quatorze ou quinze ans qui, ne pouvant plus voler les parcmètres, ont été obligés d'accepter des relations sexuelles. Les adultes surpris avec eux au bois de Boulogne n'ont pu en aucune manière démontrer qu'ils avaient été bernés par la présentation de ces gamins.

En justice, on a toujours un problème de preuves. Celui qui estimera être condamné à tort, a une instance d'appel et peut faire prévaloir ses sentiments. Les juges vont donc évaluer les circonstances de fait, si l'homme pouvait, devait savoir, savait quel était l'état de minorité. C'est le débat que posait Robert Badinter dans son combat préalable sur la loi. Il a réussi à obtenir, dans le cadre d'un compromis, que la sanction soit un peu moins sévère au final. Le problème de l'âge est un classique.

Pour raisonner par analogie, en matière pénale, le débat est souvent de savoir si le gamin qui a commis un délit, a volé ou a agressé avait le discernement. Le concept n'est pas facile mais on n'a pas besoin d'une expertise psychiatrique dans ce cas de figure. Bien entendu, cela peut être nécessaire dans parfois, notamment pour les affaires criminelles. Par exemple, n'importe quel parent se demande s'il faut laisser le gamin ou la gamine rentrer le soir à la maison en lui confiant la clef. On dira qu'à douze ans le petit Bernard avait le discernement et que la petite Bernadette l'avait à dix ans. C'est chaque fois une question de personnalité, de maturité, etc.

Il va de soi que lorsque mon fils -qui est le plus intelligent des enfants puisque c'est mon fils- qui, par ailleurs, est fils de magistrat et connaît la loi, sort du magasin en disant : "*Papa regarde ce que j'ai volé*", il a le discernement ! On ne peut pas dire le contraire. Le seul problème, c'est que sa grand-mère de quatre-vingt-quatre ans qui faisait exactement la même chose ne l'avait plus du tout ! (*Rires.*)

Le discernement est un concept de la vie quotidienne qui date de 1810. Ce n'est pas une innovation d'y faire référence. C'est le bon sens que nous pratiquons tous les jours. Le gardien dans la grande surface, le policier, le parent, le procureur, le juge vont se poser la question du discernement. Il m'est arrivé de juger que des gamines de quatorze et seize ans qui avaient participé à la tentative d'assassinat de leur beau-père, dans une scène digne de Feydeau, n'avaient pas le discernement, car elles ignoraient ce que c'était que de tuer.

Grosso modo, selon notre jurisprudence, l'enfant a du discernement aux environs de sept ou huit ans, mais c'est une présomption. Vous le savez, pour Tintin, l'enfance c'est de sept à soixante-dix-sept ans. Comme toutes les présomptions, cela fixe le cap et laisse éventuellement une réflexion, à condition de les motiver sur l'exception.

Le premier débat est donc la preuve de l'âge.

Le deuxième point, bien plus intéressant pour notre débat, c'est que la loi n'exige pas que la relation sexuelle ait été accomplie. À la limite, il suffit d'avoir eu l'intention. Le fait de monter dans une chambre ou de passer commande de quelque chose de type sexuel à un enfant suffit. Le commencement d'exécution, au sens juridique du terme, n'est pas le fait de toucher le corps de l'enfant, de le pénétrer. C'est le fait de proposer à l'enfant, moyennant finances ou une compensation, d'avoir une relation sexuelle avec lui, ce qui tient du registre de la prostitution. Ce n'est pas le fait d'être passé à l'acte. Nous y reviendrons tout à l'heure si vous le souhaitez.

Par ailleurs, j'en ai parlé tout à l'heure et il faut insister sur ce point, depuis la loi de 1998, on peut relever un délit commis à l'étranger par quelqu'un d'étranger résidant en France. En d'autres termes, un Belge, un Espagnol résidant habituellement en France, qui va se livrer à un safari photos en Thaïlande et en revient, peut être arrêté à l'aéroport et jugé et condamné en France. C'est exceptionnel par rapport au Code de procédure qui veut que la France n'ait pas le droit de juger des étrangers ayant commis des délits à l'étranger.

Pour l'exploitation sexuelle des enfants à l'étranger, on ne demandera pas que l'enfant ait porté plainte. D'habitude, c'est ce que l'on fait mais, dans ce cadre, on ne peut pas attendre qu'une gamine thaïlandaise, par exemple, ait porté plainte dans son pays.

Le problème de la preuve se pose toujours. S'il existe des éléments associatifs corroborés par la police, voire une filature policière, selon lesquels quelqu'un de non français résidant en France a eu une relation avec un enfant qui se prostituait ou qui l'a amené à se prostituer en Thaïlande, il est condamnable, même si la victime ne porte pas plainte. La peine est de dix ans d'emprisonnement, multipliée par deux dans l'hypothèse où il est en situation de récidive. On n'y est pas allé avec le dos de la cuiller, cela fait tout de même vingt ans de prison !

Rares sont les condamnations, on doit en compter une dizaine depuis 1990, mais certaines ont été très sévères. À Grenoble, une peine de douze ans a été prononcée pour des faits de cette nature. Vous connaissez les campagnes qui ont pu être développées, à juste titre, entre-temps. Sont également réprimés les comportements qui relèvent d'une relation de prostitution.

Il ne s'agit pas d'interdire à un adolescent de recevoir des cadeaux ou d'autres avantages de la part d'une de ses relations sexuelles. On a parlé tout à l'heure d'une relative liberté sexuelle. Si un garçon fait un cadeau à une jeune fille ou inversement, le fait de l'accepter ou de l'offrir n'est pas considéré comme de la prostitution.

La loi dit que quelqu'un qui reçoit quelque chose du fait de la prestation sexuelle, occasionnelle ou habituelle, qu'il offre à quelqu'un d'autre est punissable. Selon la loi de 2002, la peine était de deux ans. Elle est montée à trois ans d'emprisonnement et 45 000 € depuis la loi du 18 mars 2003.

Des circonstances aggravantes sont reconnues si l'infraction a été commise de façon habituelle à l'égard de plusieurs mineurs, si elle recourt à un réseau Internet ou Minitel, si les faits ont été commis par une personne qui abuse d'autorité conférée à ses fonctions. Dans ce cas, la peine peut monter à cinq ans d'emprisonnement et à 75 000 € d'amende. Elle monte à sept ans et 100 000 € si la victime a moins de quinze ans.

Un petit Roumain de treize ou quatorze ans, par exemple, dont quelqu'un "abuserait", entre guillemets, ou "userait" plutôt... Je condamne le mot "abus" car il laisse à penser d'un usage normal de la sexualité des enfants. Il n'y a pas d'usage normal. C'est la traduction de *child abuse*. Je fourche de temps en temps mais il vaut mieux ne pas utiliser ce mot.

Voyez que ces peines sont relativement sévères. La loi du 9 mars 2004 a porté la prescription à dix ans et je ne suis pas sûr que, depuis, il n'existe pas un texte qui l'ait fait monter à vingt ans. Je vais le vérifier, ce qui, à mon avis, est encore de l'ordre du registre de l'hypocrisie. C'est encore pour se donner bonne conscience. Je ne vois pas un petit gamin obligé de se prostituer à Paris, essayer d'obtenir, vingt ans plus tard, la condamnation de la personne qui l'aura abusé.

Enfin, je parlerai du proxénétisme. Le fait, non pas d'avoir des relations sexuelles mais de faire "travailler", entre guillemets, et de profiter du "travail" d'un mineur de quinze ans qui se prostitue, est puni de quinze ans de réclusion criminelle et de 3 M€ d'amende. C'est la loi de 2002, accentuée par la loi de 2003.

Pour terminer, le régime juridique est de l'ordre du symbolique et pose l'interdit, y compris, dans le renvoi qui peut être fait de la loi aux enfants sur la prostitution : "*J'ai le droit de me prostituer.*" "*Non, tu n'as pas le droit de te prostituer parce que tu as moins de dix-huit ans.*" On sait bien qu'à la majorité, les personnes...

Il est important de poser l'interdit. Si la prostitution n'est pas interdite aux majeurs, elle l'est pour les mineurs. D'abord, cela fonde la réaction sociale en matière de protection due à l'enfance. Vous savez que, dans le contexte qui est le nôtre, on ne peut pas contraindre quelqu'un à être protégé. Ensuite, cela légitime la sanction contre celui qui viole cet interdit, le client. Vous savez l'avancée historique qu'a représenté, dans ce pays, le fait de poursuivre le

client de la prostituée. C'est un débat qui a lieu depuis plusieurs décennies : savoir si elle est utile ou non, sa valeur sociale, etc. Cela a donc permis de légitimer une répression encore plus sévère contre le proxénétisme.

Reste le fait que la loi n'a la force, la vigueur et l'intérêt que d'une loi. Il est évident que ce n'est pas de ce seul registre qu'il faut se contenter. Cela exige tout un travail de pédagogie, d'information, de culture, d'organisation sociale, d'appui et d'aide et de prévention à l'égard des jeunes qui peuvent se prostituer.

La loi vient jouer son rôle, qu'elle ne tenait pas jusqu'à présent, de borner les frontières. Comme toute loi, elle est sûrement perfectible mais un vide a tout de même été comblé. Reste qu'elle n'a que l'intérêt et la valeur d'une loi. Des dispositifs sociaux, sinon des démarches de type culturel, sont indispensables, qui "condamnent", entre guillemets, la démarche prostitutionnelle.

Voilà ce que je pensais pouvoir vous dire.

DISCUSSION

Mme DUBOL : Cela m'intéresse beaucoup de savoir que la prostitution des mineurs est interdite par la loi.

À Palerme, en 2002, il s'est tenu une réunion internationale importante et on y a défini ce qu'était un enfant, c'est-à-dire quelqu'un qui a moins de dix-huit ans. C'est la première définition juridique que j'ai trouvée dans les textes. C'était un protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité.

M. ROSENCZVEIG : Le seul texte qui vaille dans ce domaine est la Convention internationale sur les droits de l'enfant que la France et tous les pays au monde, sauf les États-Unis et la Somalie, ont ratifié. Selon l'article 1 de la Convention qui date de 1989, l'enfant se définit comme une personne qui a moins de dix-huit ans.

Mme DUBOL : Pourquoi précisent-ils sur les mineurs de moins de quinze ans ?

M. ROSENCZVEIG : Parce que c'est une circonstance aggravante.

M. BETREMIEUX : Dans les débats avec les jeunes, c'est souvent quelque chose qui prête à confusion. Jean-Pierre a abordé le thème de la prévention, qui est autre chose, mais pour beaucoup de jeunes, d'une certaine façon, la majorité est à quinze ans. On parle de mineur de quinze ans, lorsqu'on veut dire, en-dessous de quinze ans. Les jeunes font également la confusion avec la majorité sexuelle. C'est également véhiculé dans les milieux éducatifs et ce n'est pas quelque chose qui a valeur de loi.

Mme DUBOL : J'ai lu dans le journal du droit des jeunes...

M. ROSENCZVEIG : C'est une très bonne revue ! Je la préside.

Mme DUBOL : C'est une revue publiée par le tribunal des mineurs de Paris.

M. ROSENCZVEIG : Non, c'est moi qui la publie.

Mme DUBOL : C'est vous qui la publiez ?

M. ROSENCZVEIG : Oui.

Mme DUBOL : Alors, je vous ai écrit et vous ne m'avez pas répondu. *(Rires.)*

Quelque chose m'avait passionné dans un article -je pourrai vous donner les références exactes de la revue-, qui disait que l'exercice de la sexualité était un droit inaliénable rattaché

à la personne : *"L'enfant mineur âgé de plus de quinze ans est juridiquement autonome en la matière."*

Je suis très contente que ce soit vous qui soyez responsable de ces propos...

M. ROSENCZVEIG : Ce n'est pas moi qui ai écrit l'article ! Je préside l'association qui édite le journal.

Mme DUBOL : J'ai été ravie de le lire. Cela m'a fait pensé à certaines jeunes qui, lorsqu'elles veulent prendre la pilule, n'ont pas forcément l'autorisation de leurs parents.

M. ROSENCZVEIG : Elles n'ont pas à l'avoir et cela ne date pas d'hier. C'est une information importante à donner : tout mineur peut accéder d'une manière anonyme, libre et gratuite à la contraception, quelle que soit sa forme. C'est un droit propre, majeur des enfants de France, qu'ils soient filles ou garçons.

Un autre droit propre est lié à ce sujet, même si c'est indirectement. Des gens comme vous doivent le connaître car c'est une révolution qui, même si elle paraît irresponsable, est cohérente. Cela été introduit dans la loi du 3 mars 2002 sur le droit des malades et veut qu'un enfant puisse interdire à ses parents d'accéder à son dossier médical. En d'autres termes, les informations qui sont contenues dans le dossier médical appartiennent en propre à la personne.

Cette loi de 2002 considère que quelqu'un qui est mineur est une personne. Bien évidemment, si l'état de santé de l'enfant est préoccupant et qu'il refuse tout traitement et d'en parler à ses parents, le médecin se retrouve à un carrefour. La question est de savoir s'il y aurait non-assistance à personne en danger en ne tentant pas tout, notamment en prévenant les parents, pour qu'un traitement puisse être donné à l'enfant.

Ce qui est important, c'est que la loi de 2002 est venue dire certaines choses, notamment en matière sexuelle. Certaines mineures peuvent être confrontées à la question de savoir si elles sont enceintes ou non. Vous savez que certaines pratiques se développent actuellement où certaines familles font vérifier la virginité de leur enfant, etc. Cela arrive également avec certaines associations qui militent pour les droits des enfants. Ce type de pratique avec leurs psychologues et autres... Nous ne citerons pas de noms.

Il est important de dire qu'un enfant a le droit d'accéder à la contraception avec toute l'information liée à la contraception.

L'information selon laquelle l'enfant a le droit de refuser l'accès à son dossier médical à ses propres parents mérite débat. Cela signifie qu'on prend en compte le fait que l'enfant est une personne et, donc, que la personne ne commence pas à dix-huit ans. La conséquence logique était donc de reconnaître le droit de l'enfant sur son dossier médical. Cela peut sidérer mais le jour où vos enfants iront voir un médecin, comme la loi le leur permet, et ne vous parleront pas de ce qui s'est dit dans son cabinet, vous devrez vous interroger sur votre relation avec lui.

M. POTIN : A-t-il également accès à son dossier médical, y compris psychiatrique, en institution ?

M. ROSENCZVEIG : Oui. Cela dit, toutes ces questions à la frontière posent problème. La question fondamentale et politique qui est posée —mais on dévie du sujet— est de savoir s'il vaut mieux gérer la vérité et ou le secret. Ce n'est pas facile. J'ai toujours pratiqué la lecture du dossier aux personnes. Depuis le décret de mars 2002, la loi me le permet. Il s'est d'ailleurs passé beaucoup de choses pour les libertés en cette période historique. Il n'est pas indifférent que, désormais, un décret permette aux gens, et à nos enfants, d'accéder aux informations contenues dans leur dossier judiciaire et pas seulement dans le dossier médical.

Cependant, lorsque vous lisez un document qui indique que la personne qui est en face de vous est paranoïaque, il est difficile de le lui dire parce qu'elle va vous en vouloir ! Il faut savoir utiliser des mots feutrés et être loyal. La question posée est donc celle d'un accès loyal aux dossiers judiciaire et médical. C'est ce que nous devons apprendre à gérer mais nous sommes loin du sujet.

Mme BLANCART : J'ai une question concernant nos pratiques. Je suis travailleur social à l'association "Aux captifs, la libération", qui rencontre et accompagne des patients en situation de prostitution. Nous faisons beaucoup de travail de rue, notamment au bois de Boulogne. À la porte Dauphine, nous rencontrons des mineurs, certains sont très jeunes. Vous évoquiez les Roumains, certains ont douze ou onze ans.

Quelle responsabilité avons-nous, en tant que travailleurs sociaux, lorsque nous rencontrons ces jeunes ? Comment pouvons-nous alerter la justice, la police afin d'aider ces personnes ?

M. ROSENCZVEIG : Ce ne sont pas des questions simples. On pourrait vous répondre avec un brin d'humour que la police a le téléphone ! Mais c'est bien plus compliqué. Il ne s'agit pas d'appeler ou d'envoyer un document. Il est possible que des policiers soient moins informés que vous de la réalité de telle chose ou le soient tout autant et qu'ils se sentent, comme vous, paralysés. Il ne s'agit pas de savoir qui doit prévenir l'autre mais quelle synergie mettre en place et avec quel objectif.

Si c'est une synergie ou un objectif de type répressif tel que "*nettoyer le quartier au Kärcher*", c'est déjà fait. On a nettoyé les extérieurs, le périphérique. Depuis 2003, on a déplacé les lieux de prostitution, mais en a-t-on vraiment fait baisser le niveau ?

Dans la police, on trouve des gens aussi intelligents que vous et moi et qui n'acceptent pas facilement que des gamins, mais notamment des gamines, de cet âge se prostituent. La question n'est pas de s'opposer les uns aux autres mais de savoir quelle synergie créer en commun.

Ce n'est pas à vous que je vais l'apprendre, car vous êtes plus proche que moi de ce type de préoccupation, mais l'incantation dans ce domaine n'a strictement aucun intérêt. Il faut offrir des pistes, des perspectives à la personne qui est concernée. En d'autres termes, il ne faut pas dire : "*Ce n'est pas bien ce que tu fais, tu vas te faire bobo !*" mais plutôt : "*Voilà ce que je t'offre pour passer à autre chose.*" Il faut savoir de quelle démarche on se dote avant même d'aller au contact des jeunes et des enfants.

On peut y aller dans une démarche que j'appelle "judéo-chrétienne", pour sauver la veuve et l'orphelin mais...

Mme DUBOL : Pourquoi pas ! Ces gens font un travail remarquable également.

M. ROSENCZVEIG : J'entends bien, mais les syndicats ont également fait beaucoup aux XIX^e et au XX^e siècle. Il ne faut pas brûler tous les curés mais point trop n'en faut non plus !

Mme DUBOL : Je ne sais pas si le père Arthur est encore sur le terrain, mais il a fait un travail remarquable.

M. ROSENCZVEIG : Beaucoup de curés, y compris communistes, sont extraordinaires !

Mme DUBOL : Ces gens qui vont sur le terrain font des actions de prévention. On peut le faire à un niveau politique ou religieux.

M. ROSENCZVEIG : Nous ne nous sommes pas compris. Le problème n'est pas de distribuer des bons et des mauvais points. Le débat est celui de l'efficacité. Je dis simplement que le bon professionnel n'est pas celui qui a de la compassion, c'est celui qui a préparé les

réponses possibles. Aller au contact des gens est intéressant et important, ne fût-ce que pour leur montrer qu'ils ne sont pas seuls dans la souffrance.

Mais, dans ce genre de choses, vous risquez de vous "griller" immédiatement si vous faites des fausses promesses. Il faut promettre ce que vous êtes capable de tenir. Cela implique d'avoir un service "après-vente", d'être organisé, d'avoir une intendance, d'offrir des perspectives. Il faut être compétent sur le plan juridique, pour la régularisation des papiers, pour la formation professionnelle.

Lorsqu'on est confronté à des problèmes de cette nature, il faut toujours réfléchir par comparaison. La problématique qui nous intéresse aujourd'hui, et qui est vieille comme Mathusalem, a déjà été connue avec le débat sur les femmes battues.

Si vous vous contentez de porter un jugement moral et de la compassion sur les femmes battues, vous n'avez pas progressé d'un pouce, car la vraie question qui intéresse une femme battue qui a des enfants, c'est : *"Va-t-il pouvoir me retirer mes gosses ?"* Si vous ne répondez pas à cette question d'ordre juridique et judiciaire, qui donne aux femmes la possibilité d'obtenir en urgence l'exercice unilatéral de l'autorité parentale et de n'être pas en faute de partir de la maison avec les enfants, vous n'aurez pas répondu à leur programmation réelle.

Pour la prostitution, c'est la même chose. Je ne connais pas le phénomène prostitutionnel aussi bien que certaines personnes dans la salle, mais la démarche est exactement la même. On ne se prostitue pas pour le plaisir. Il s'est passé des choses et on est confronté à toute une programmation qu'il faut pouvoir décrypter. C'est sur cette base qu'il faut accrocher des éléments de réponses.

Pour répondre à votre question. Bien entendu, si vous êtes la seule dans le bain, il va falloir mobiliser les forces de police, le procureur, les juges pour enfants, les travailleurs sociaux. On le sait bien, un travailleur social ne peut résoudre aucun problème.

Bien entendu, il ne faut pas démissionner dans le mythe de l'équipe —qui est une bêtise majeure— mais il ne faut pas non plus se priver de travailler en partenariat avec d'autres. Chacun fait un bout de route. Le rôle des policiers est de poursuivre les proxénètes, car s'il faut bien nettoyer quelqu'un au Kärcher, ce sont les proxénètes et les clients.

Après, il faut mettre à l'écart le gamin, mais pas dans un lieu clos. Il faut lui offrir une démarche de reconstruction. On le sait bien, pour les gamins roumains l'enjeu est d'envoyer 50 € par mois à leur famille. Cela correspond au salaire minimum en Roumanie. Tout le reste, c'est du pipeau. La seule chose qu'on leur demande, c'est d'être loyaux à l'égard de leurs parents et d'envoyer l'argent nécessaire à leur famille. Si on n'a pas cela en tête, on ne résout pas le problème.

Il faut mettre autour de la table, les policiers, les procureurs, l'aide sociale à l'enfance, le réseau associatif. J'en passe et des meilleurs. Il faut passer un protocole dans lequel chacun sait ce que l'autre peut faire, et peut identifier son propre rôle. En d'autres termes, ce serait une erreur politique majeure que d'essayer de laisser les travailleurs sociaux seuls au contact des gamins qui se prostituent et, ensuite, de venir leur dire : *"Vous êtes poursuivis pour non-dénonciation de crime."* Le gouvernement ou n'importe quel procureur peut le faire mais il se tire une balle dans le pied.

M. MISSOUM : Un travail de réflexion sur la prise en charge des mineurs dans la prostitution a été réfléchi à travers le service Intermède, en concertation avec la brigade des mineurs et d'autres associations à la Porte Dauphine. Mais, depuis 2002, la situation n'a pas du tout évolué. Ceux qui étaient mineurs sont maintenant majeurs et sont toujours sur les lieux et

d'autres mineurs arrivent sur place. En tant que travailleur social, j'ai le sentiment que ces mineurs ne suscitent pas la même préoccupation que d'autres.

Il faut savoir que, entre-temps, les lois régissant la prise en charge des mineurs étrangers isolés ont été modifiées. Auparavant, on avait la possibilité d'accompagner ces mineurs isolés...

M. ROSENCZVEIG : Non, je vous arrête. Vous faites erreur. Vous avez le sentiment, qui n'est pas nécessairement loin de la réalité, qu'il n'existe pas de volonté politique réelle non pas de punir mais de traiter la prostitution. La prostitution a toujours existé et je crains fort, malheureusement, qu'elle perdure encore longtemps. Hélas, la prostitution des enfants n'est pas près d'être éradiquée. Nous savons tous que lorsque des familles sont en situation de faiblesse, ce sont les enfants qui trinquent. Cela ne date pas d'hier. On verra toujours des gamines ou des gamins venir de l'autre bout du continent et qui se retrouveront avec pour seule chose à vendre, leur corps.

Il s'agit de savoir quel mécanisme on met en place, non pas pour faire face mais pour être réellement présent sur le sujet. Je ne mets pas la barre à un niveau d'éradication auquel je ne crois pas.

Nous sommes confrontés à un vrai problème d'harmonisation des stratégies au plan européen. On le voit très bien avec les enfants étrangers isolés. Lorsque vous avez ce type d'approche avec des politiques, ils vous disent que le système ne doit pas être trop performant parce qu'il va faire appel d'air. C'est classique. Si on en fait trop...

Pour résumer mon propos sur la première partie de votre question : effectivement, on a le sentiment, qui n'est pas très loin de la vérité, d'un manque de véritable volonté politique de coordonner les appareils de l'État et du local -puisque'il faut tenir compte de la décentralisation- et le réseau associatif pour apporter des réponses qui seraient à la hauteur du discours sur les droits de la personne.

Vous avez raison, c'est un double discours. Le facile est de faire un discours de type répressif, comme en 2002 mais, derrière, on ne trouve pas la dynamique sociale qui devrait exister.

Sur le deuxième sujet, je vous ai arrêté tout de suite parce que je savais où vous alliez. Vous avez raison, là encore, il n'y a pas de stratégie nationale, et c'est bien ce que l'on demande, surtout en région Île-de-France. Le rapport Landrieu était là et nous avons travaillé avec l'État et les collectivités locales pour définir qu'elle devait être la stratégie pour les enfants étrangers isolés.

On s'est contenté d'une réponse de type policier, le refoulement des enfants à la passerelle. Et comme certains arrivent autrement que par la passerelle de l'aéroport, on se trouve avec moins d'enfants qui arrivent par Roissy et quasiment autant qui volent ou se prostituent en région parisienne. C'est ce qu'on appelle l'hypocrisie "judéo-chrétienne" ou "bourgeoise" et qui n'a rien résolu.

Vous avez raison, mais vous faites une mauvaise interprétation. La loi de 2003 ne prévoit plus que l'enfant qui est présent en France et qui est confié à l'aide sociale puisse déclarer la nationalité française. C'était d'ailleurs une véritable bêtise pour le débat politique français. On ne fait pas la loi pour les étrangers mais pour les Français ou les gens qui vivent sur le territoire. Il n'est pas normal, dans un pays où on réserve le sort qu'on fait aux harkis et à toute une série de gens qui sont en France depuis des années et qui n'ont pas eu le mérite d'apporter une médaille d'or à la France, mais qui ont apporté bien d'autres choses... En effet, avec une médaille d'or, vous êtes naturalisé en cinq minutes !

On ne peut pas dire qu'un gamin chinois qui ne parle pas un mot de français et qui est confié à l'aide sociale en France, parce qu'il a eu la chance de passer dans le cabinet du juge pour enfants de Bobigny, a le droit à la nationalité française. Ce serait la galvauder... On est français en adhérant à des valeurs, en participant à un combat. Mon père a fait de la résistance, et c'est ce que j'ai retenu.

Je ne galvauderai pas la nationalité française... On ne peut pas être français du simple fait qu'administrativement un juge vous a confié à l'aide sociale en France. C'est ce que nous dit la loi de 2003. Elle est venue dire qu'il fallait trois ans de séjour en France.

Je connais le dossier par cœur puisque c'est moi qui coordonne la situation de tous les enfants de la Seine-Saint-Denis. Tous ces gamins ne sont pas arrivés en France pour échapper à la violence physique. Ils sont venus pour travailler, ils ont été envoyés en mission pour alimenter le village, leur famille, ce qui paraît tout à fait légitime, je ne le conteste pas. S'ils sont arrivés avant moins de quinze ans et ont été confiés pendant trois ans à l'aide sociale, ils peuvent accéder à la nationalité française par simple déclaration. Il leur suffit de passer voir le juge d'instance et de dire : "*Je suis français.*" Et le juge ne peut pas constater autre chose que : "*Vous êtes bien celui qui a été confié à l'aide sociale, donc vous êtes français.*"

On va demander à tous les autres de déposer un dossier de naturalisation, mais, tout comme mon père, qui a fait de la résistance ! Ils seront naturalisés français avec la culture qu'ils auront acquis en France, parce qu'ils ont fait le choix positif d'être dans notre pays, non pas pour avoir des papiers mais parce qu'ils adhèrent à nos valeurs.

La loi de 2003, contrairement à la représentation que se font beaucoup de travailleurs sociaux, n'a pas rendu plus difficile le dossier des enfants étrangers isolés. Il l'était déjà. On a maintenu la pression pour obtenir un titre de séjour pérenne, permettant le travail aux enfants qui sont confiés à l'aide sociale ou aux institutions sociales.

Certains demandaient une loi et d'autres un titre de séjour de dix ans. J'aurais souhaité une loi mais un titre de dix ans n'était pas négociable avec les gouvernements et encore moins avec celui que nous avons actuellement. C'était un an, renouvelable une, deux ou trois fois.

Nous avons finalement obtenu la circulaire de 2 mai 2005, qui est une avancée historique. Il faudra voir s'il est possible de la transformer en loi qui donnera automatiquement un droit de séjour d'un an renouvelable avec l'autorisation de travail à tout enfant confié pas seulement à l'aide sociale en France mais aux institutions sociales de France, financées sur fonds publics.

C'est le combat des mois à venir, mais on ne peut pas dire que la loi de 2003 a rendu plus difficile la situation des enfants étrangers isolés. Ce sont les choix politiques qui ont été faits qui ont restreint l'accès d'un certain nombre de personnes au territoire français. On l'a vu notamment avec les Chinois. À une époque, j'en avais jusqu'à vingt par jour. Une stratégie a été menée par le ministère de l'Intérieur pour limiter l'arrivée de ces enfants à Roissy.

PREVENTION DES VIOLENCES DANS LE CADRE DES RELATIONS FILLES/GARÇONS

M. BETREMIEUX, Association JE. TU. IL... : Madame Dumont n'a pas pu être parmi nous aujourd'hui car elle œuvre ailleurs pour l'association.

Je suis responsable d'une association qui s'appelle JE. TU. IL... depuis vingt-cinq ans. Son but est de créer des objets audiovisuels, artistiques, qui ont vocation à amener les jeunes et les adultes à se poser des questions afin de trouver ensemble, sous l'égide et la conduite d'un animateur, leur propre réponse sur un sujet transversal à l'ensemble de votre programme, la sexualité à travers la protection de l'enfance.

C'est ainsi, par exemple, que nous avons eu l'occasion de nous rencontrer voici de nombreuses années. En 1988 ou 1989, nous avons réalisé le premier programme français pour la prévention des violences sexuelles à l'égard des enfants avec une série qui s'appelait *"Histoire d'en parler"*. Je dirai qu'elle avait pour ambition d'avoir du plaisir à "parler de cela".

On voit combien notre travail se fait dans un cadre éducatif pour amener des adultes et des jeunes à parler de ce qui les concerne, non pas comme des victimes potentielles, puisque nous enveloppons toujours notre travail dans un cadre général qui est la sexualité et notre identité sexuée, mais pour avoir du plaisir à parler de ce qu'on est, de ce qui peut nous arriver et de ce qui peut arriver à l'autre.

On m'a demandé d'intervenir aujourd'hui par rapport à l'action que nous menons grâce, et je suis vraiment ravi d'en avoir des représentants dans la salle, à l'Observatoire de l'égalité femmes/hommes de la Ville de Paris. En effet, sans volonté politique pour faire un travail de prévention, celui-ci ne peut pas se faire.

On voit bien combien, en travaillant avec les jeunes sur le thème de la sexualité, on aborde naturellement le thème de la prostitution, c'est-à-dire dans que mépris ou ignorance on peut tenir le corps de l'autre.

Notre travail à travers le programme audiovisuel *"Cet autre que moi"* consiste à amener les jeunes à se parler, à s'entendre, à discuter, à argumenter sur la perception qu'ils ont de leur sexe, de l'autre sexe, en présence d'adultes. Ils doivent essayer d'imaginer, à partir d'une fiction amenant la distance par rapport au sujet, quelle position il conviendrait d'avoir les uns par rapport aux autres.

Nous ne venons pas apporter des réponses, même si l'animateur de JE. TU. IL... est à même de fournir des compléments d'information ou de repositionner un débat. Nous croyons à l'éducation, nous estimons les publics auxquels nous nous adressons et nous les savons capables de penser quelque chose par eux-mêmes.

Comme nous sommes dans un cadre éducatif, dans l'utopie de la prévention, nous nous disons que c'est parce qu'on a pensé quelque chose par soi-même qu'on risque un jour de se l'appliquer. Pour paraphraser cette phrase : *"L'utopie n'est pas ce qui est irréalisable mais ce qui reste à réaliser."* Combien de fois nous renvoie-t-on que la prévention ne sert à rien ! En fait, le problème de la prévention, ce sont les dégâts que cela peut produire lorsqu'il n'y en a pas.

Le programme *"Cet autre que moi"* s'adresse à un public de classe de quatrième. Les enfants ont entre douze et quinze ans, ils sont en pleine puberté avec des différences entre les garçons et les filles très prononcées, sachant qu'ils passent la majeure partie de leur existence ensemble, à partir du moment où il fait clair dans une journée.

C'est un âge en prise avec des pulsions sexuelles et libidinales naissantes. Ils n'ont jamais été amenés à mettre des mots dessus pour les amener à comprendre comment les contrôler et en faire quelque chose. Notre travail consiste donc à les amener à prendre conscience de ce qui les traverse afin de considérer l'autre, non pas comme un objet mais comme une personne également.

Je rappellerai juste, car on l'oublie trop souvent, que la sexualité naît avant la responsabilité sexuelle. Si nous sommes nombreux à voir des comportements d'adolescents qui nous semblent violents les uns par rapport aux autres, nous ne nous posons jamais suffisamment la question de leur environnement, de ce qu'ils entendent de la sexualité, ce qu'ils traversent. Nous ne prenons pas le temps de discuter avec eux des conséquences que cela peut avoir et comment on peut maîtriser ce qui nous traverse.

Je vais vous citer des phrases pour illustrer la nécessité de ce genre de sujet. Vous allez voir comment, petit à petit, nous allons arriver à la prostitution. Nos actions dans les collèges sont évaluées par écrit par les adultes et les jeunes. Les phrases que je vous citerai sont, au mot près, ce que les jeunes nous ont écrit de façon anonyme.

Une jeune fille nous écrivait : *"L'amour, c'est important à l'adolescence. Ça nous aide à passer de l'enfance à l'âge adulte. C'est un sujet sans fin aux multiples tournures. On a besoin du sentiment amoureux pour avancer dans la vie."*

Comme nous sommes dans un champ d'éducation et de prévention à l'égard des jeunes, nous n'intervenons pas directement sur la prostitution. Nous allons placer le sujet dans un cadre général afin de ne pas assimiler les publics auxquels nous nous adressons à ce que nous souhaitons dénoncer et les assimiler à ce que l'on redoute d'eux-mêmes.

Comme nous nous adressons à des jeunes entre treize et quinze ans, nous allons d'abord parler de sentiments amoureux. Ensuite, nous parlerons de violence physique, verbale, sexuelle. À travers des fictions, petit à petit, nous allons les amener à parler de ces sujets pour qu'ils puissent prendre position et que, à la fin de l'animation, ils aient compris quelque chose d'eux-mêmes, de l'autre, et se disent : *"Jusque-là, je peux. Après, je ne peux pas."* Ils l'auront défini ensemble.

En 1999, j'ai fait un documentaire qui s'appelait *"Client de la prostitution"*. J'ai suivi deux clients qui ont accepté de faire ce documentaire avec moi dans les lieux de la prostitution. Je leur ai posé des questions que tout un chacun pourrait se poser : par exemple, est-ce que vous pensez qu'une personne prostituée peut prendre du plaisir ? Ce sont des discussions que nous pouvons avoir avec nos amis sur le sujet, et on se rend bien compte combien tout le monde est très ambigu vis-à-vis du sujet. Combien, homme ou femme, vont valider la prostitution ou être tout à fait troubles.

Aux réponses des clients, j'ai opposé celles des personnes prostituées. À un moment donné, le client ne peut pas être autrement que dans l'idée de justifier l'acte qu'il commet. C'est d'ailleurs ainsi qu'il va vous dire qu'il a séduit ou que la personne l'a regardé lorsqu'il est passé à côté d'elle. Bien évidemment, il est obligé d'imaginer qu'il va plaire à la personne parce que, mécaniquement, si aucune séduction ne se passe, l'homme sera dans l'incapacité de faire un acte sexuel. Il est bien obligé de s'imaginer quelque chose.

Ensuite, comme dans les discussions avec les jeunes, on entend toujours cette phrase définitive : *"Après tout, chacun fait ce qu'il veut de son corps."*

On voit bien, dans la discussion que vous avez eue tout à l'heure avec Jean-Pierre Rosenczweig, combien l'ambiguïté est totale par rapport à la loi. Chacun fait ce qu'il veut de son corps... La seule question que nous essayons de renvoyer, c'est que si chacun fait ce qu'il veut de son corps, on ne fait pas ce qu'on veut du corps de l'autre, parce que la loi est formelle : on n'a pas le droit de racoler mais on peut commettre un acte prostitutionnel.

En revanche, l'ambiguïté perdure dans la loi. Vous avez tous entendu parler des lancers de nains. En France, une boîte de nuit en avait organisé. Un nain était sur place, on pouvait l'attraper et essayer de le lancer le plus loin possible. Le nain était consentant, était rémunéré et avait un contrat. C'était son travail. La loi n'a pas été ambiguë, elle a interdit le lancer de nains sous prétexte que la personne était soumise à un traitement inhumain et dégradant. Dans ce cas, on sait faire référence à la loi.

En revanche, dans le domaine de la sexualité, on ne considère pas que la personne prostituée va être dans une situation de traitement inhumain ou dégradant.

Loin des lieux de la prostitution, ce qu'on entend des jeunes dans les débats est à peu près la même chose. Il peut être étonnant de retrouver dans les paroles des jeunes toutes les idées anciennes de la femme, de l'homme, de l'acte sexuel, le fait qu'un homme est transpercé de désir sexuel qu'il ne peut pas contrôler et que la femme est bien là pour les assouvir. Nous l'entendons venant de jeunes filles qui ont entre douze et quinze ans.

C'est pourquoi il est nécessaire d'avoir un travail dans le temps avec eux, afin qu'ils puissent oser parler de ces choses, garçons et filles réunis. Il est intéressant de travailler avec eux sur les raisons pour lesquelles elles pensent de cette manière. Il ne s'agit pas de leur dire : *"Tu te rends compte de ce que tu viens de dire !"* Ce n'est pas notre principe. Nous les questionnons : *"Ah bon, tu penses cela, mais pourquoi ? Les garçons, vous êtes d'accord ? Toi, tu n'es pas d'accord. Pourquoi ?"* Etc., et, petit à petit, sous la conduite des animateurs, quelque chose va se dégager.

Une fille nous dit encore, et nous l'entendons régulièrement : *"Les garçons disent que les filles qui portent des minijupe sont des putes. C'est totalement inadmissible de dire cela"*, nous écrit cette fille, bien sûr, quinze jours après l'animation.

Nous avons encore plus insidieux, et je ne reprends que des phrases qui reviennent régulièrement : *"Avant, je croyais que faire des attouchements sexuels de la part d'un adolescent ou d'une adolescente sur un ou une autre adolescent/adolescente était pour rire. Maintenant, je comprends les conséquences."*

C'est quelque chose de très délicat à travailler. À l'heure actuelle, les jeunes savent tous qu'un adulte n'a pas à commettre un acte sexuel sur eux, mais si c'est un jeune qui le commet, ils considèrent que cela ne relève pas de la loi. Pour eux, cela relève de leurs codes et tout cela est autorisé parce que cela se fait ! On voit bien la déficience de l'adulte autour de ces pré-adolescents sur le sujet de la sexualité.

JE. TU. IL... va faire ce travail en direction des jeunes pour amener les adultes des collègues à se positionner vis-à-vis d'eux et à continuer le travail après notre départ. Il convient d'amener ces jeunes à penser, à parler et à adopter des conduites qui ont réellement des bénéfices. Lorsqu'on lit les évaluations quinze jours après et que l'on rencontre les professeurs, il est relativement simple de constater ces bénéfices, et cela peut se faire sur un sujet comme la sexualité qui est pourtant éminemment compliqué.

En revanche, amener des adultes à parler de la sexualité sans être dans l'ordre moral, c'est plus compliqué. On voit combien cela touche tout le monde au plus profond de lui-même et que personne n'est vraiment clair sur ce sujet, si ce n'est pour définir ce qui est supportable et ce qui ne l'est pas.

Tout à l'heure, à l'évocation de la loi, on a bien vu combien l'ambiguïté qui préside tout cela faisait que l'on ne pouvait pas vraiment dire ce qui était supportable ou non. Les jeunes de douze ans vont vous dire que c'est parce qu'ils sont dans la misère, qu'ils ont faim, etc., et c'est un autre débat où, en fait, la discussion ne peut pas avancer.

Sur le plan éducatif, le spectacle de personnes prostituées n'amène pas la personne à se construire. On sait bien que cela a des effets complètement pervers et que le spectacle de la prostitution aiguise un désir d'acte prostitutionnel plutôt que le contraire.

En revanche, amener des jeunes garçons à réfléchir sur leur sexualité, sur leur désir, sur la maîtrise qu'ils peuvent en avoir et sur le corps de l'autre, implique que les adultes fassent leur travail d'adultes en avançant avec eux sur cette question. Sinon, on n'est que dans la dénonciation, et on sait bien que ce n'est pas parce qu'on les dénonce que les choses progressent.

Une fille disait encore : *"Maintenant, je sais que la fille n'est pas soumise et que ça n'est pas une pute."* Un garçon écrit : *"Personnellement, je croyais que toutes les filles étaient des putes, mais plus maintenant."*

On ne soupçonne pas ce qui les travaille, et si on ne leur donne pas la possibilité de penser, nous adultes, avec confiance et estime, pour les amener à imaginer autre chose, cela ne progressera jamais.

Encore une autre phrase : *"Tout le monde est libre. Vous voyez, quand vous aimez quelqu'un, si elle ne vous aime pas, elle a le droit, et c'est pas la peine de la frapper."*

(Réactions dans la salle.)

Vous imaginez un garçon qui écrit cela !

Dans nos actions, nous faisons un travail préparatoire avec l'ensemble des équipes éducatives et médicosociales des collèges. Des réunions ont lieu et nous parlons des films et de ce que cela va provoquer. Ensuite, des animations se font dans chaque classe de quatrième. Dix jours après ces animations, les jeunes reçoivent du professeur référent un questionnaire d'évaluation avec des questions semi-ouvertes. Il ne s'agit pas simplement de répondre par *"j'aime"* ou *"je n'aime pas"*. Pour nous, l'évaluation ne consiste pas à savoir si la personne a bien travaillé. Elle nous indique comment nous allons continuer à travailler à partir de ce que les gens vont nous écrire de façon anonyme.

Une fois les questionnaires réunis, quelqu'un se charge de les dépouiller. Virginie Dumont en analyse l'ensemble et retourne dans les collèges pour indiquer ce qui transparaît dans les propos des jeunes et des adultes. Son grand talent est de faire apparaître un problème ou des thématiques particulières qui vont aider l'équipe éducative à avancer dans l'année et à poursuivre le travail. Un jeune qui nous écrit de telles choses est un vrai signe de confiance. Si vous ne le prolongez pas, l'acte éducatif est un peu court. C'est pourquoi je disais tout à l'heure que croire à la prévention est difficile, car ses effets ne sont pas visibles.

Nous avons fait une évaluation après la première année et nous en préparons une autre. À Paris, nous avons rencontré plus de 12 000 jeunes, sans compter ceux que nous avons vus depuis dix ans dans les autres départements. Ils nous ont écrit et ont évalué le travail. Cela nous donne une vision du rôle que nous avons joué et une certaine matière pour nous projeter dans l'avenir. C'est tout à fait intéressant si on a vraiment envie de continuer à travailler, si on croit à l'éducation et à ce que les jeunes peuvent devenir.

Lorsque le garçon dit : *"Si elle n'est pas d'accord, j'ai compris que c'était pas la peine de la taper"*, on voit bien combien les violences dites ordinaires, petit à petit, se transforment en violence sexuée et que les choses ne sont pas indépendantes les unes des autres. On ne peut pas traiter la prostitution à part.

Lorsque j'ai fait ce film en 1989 sur les clients de la prostitution, et cela ne vaut que pour mon expérience, je n'ai pas rencontré une seule personne prostituée, homme ou femme, qui, au bout de trois heures, me dise qu'elle était contente de faire cela, même celles qui me disaient, au départ, qu'elles venaient me voir pour dire combien elles étaient contentes de leur métier.

Je n'en ai pas vu une seule ne pas me parler d'une sexualité précoce, avec un frère, une sœur, un voisin, par quelqu'un de leur âge comme par un adulte. Ce fut l'expérience de la sexualité dite "adulte" à un âge où elles n'étaient pas à mêmes de l'appréhender. On voit bien combien l'apprentissage de cette sexualité précoce peut amener à... Il ne faut pas en déduire que c'est systématique mais c'est une réalité. Je n'ai rencontré personne qui ne soit passé par cette expérience mais cela ne vaut pas forcément pour tout le monde.

On voit bien aussi combien ces violences ordinaires peuvent se transformer en violence sexuée et combien cela ne fait qu'accroître l'inégalité entre les filles et les garçons. Du coup, certaines filles adoptent des comportements dits "masculins" pour se protéger de leur féminité.

Par exemple, une fille nous dit : *"Les filles se déféminisent en devenant des blocs de béton armé, à faire du mal autour d'elles."* Dans des collèges, il arrive que si un garçon commence à parler des filles, d'un seul coup, l'une d'elles se lève et dise : *"Qu'est-ce que t'as dit, toi !" prète à lui en donner deux ! Et le garçon se tait.*

Les rapports entre filles et garçons restent très compliqués. Certains garçons disent que certaines filles réagissent comme eux mais c'est une carapace. *"Les filles qui ne sont pas dures sont très vite prises comme cibles. C'est peut-être à cause d'eux qu'on réagit comme ça."*

On voit bien combien il est nécessaire d'avoir un débat réel sur la sexualité afin d'aborder l'ensemble des déviances.

Lorsque nous travaillons avec les équipes éducatives, et on pourrait poser la question ici à ceux qui ont des jeunes de cet âge, nous demandons si les gens regardent à la télévision ce que les jeunes regardent. On nous répond : *"Ah non, c'est insupportable. Je ne regarde pas ces conneries."* *"Est-ce que vous écoutez les radios qu'ils écoutent ?" - "Non." - "Vous avez déjà écouté ?" - "Non, c'est inécoutable !"*

Le seul problème, c'est que si on n'écoute pas ces émissions et si on ne regarde pas ce qu'ils regardent, on peut difficilement comprendre pourquoi ils en sont là.

Pourquoi le mot "sodomie" revient-il sans arrêt dans les débats ? Parce qu'ils écoutent une radio particulière qui, à partir de 10 heures du soir, ne parle pas exclusivement mais principalement de cela. Ils ne savent pas forcément ce que cela signifie.

On pense toujours que les jeunes de douze à quinze ans savent plus de choses que ce qu'ils ne savent et sont déjà de jeunes adultes. Il faut les replacer en tant qu'enfants lorsqu'on discute avec eux. Même lorsqu'ils prononcent ce mot, ils ne savent pas ce que cela veut dire. La difficulté, c'est d'être adulte face à eux et d'en donner la définition. C'est ce que disait je juge Rosenczveig : *"Il faut pouvoir promettre que ce qu'on est capable de tenir."*

Cela nécessite, et vous voyez la difficulté à travers cet exemple, que des adultes des collèges puissent avoir travaillé ces questions.

Je pense à une autre intervention où une principale d'un collège du XVIII^e. Nous travaillons dans tous les arrondissements parisiens, à part le VII^e et le VI^e...

Mme DUBOL : Pourquoi ?

M. BETREMIEUX : Parce qu'ils ne nous l'ont pas demandé ! Nous allons dans le XVI^e, le VIII^e et on retrouve les mêmes choses.

Nous avons à peine ouvert la bouche que les jeunes se mettent à parler pornographie. C'est un sujet qui revient dans tous nos débats. C'est une pornographie accessible, non pas en cachette mais chez eux, avec la télévision, les cassettes, etc. Un gamin me dit : *"De toute façon, monsieur, une femme, si on rentre dedans, elle jouit."* C'était cela, à peu de chose près. Je renvoie la question puisque c'est notre principe : *"Est-ce que vous pensez que..."* Et, à un moment donné, j'ai trouvé qu'il était nécessaire que l'adulte puisse en dire quelque chose. Comme la principale m'avait fait le plaisir —mais je savais que je ne la mettais pas dans un piège— d'assister à l'animation, je l'ai conviée à me rejoindre pour que je parle en tant qu'homme et elle en tant que femme.

Si vous aviez vu, petit à petit, ces jeunes être dans un apaisement et dans une écoute. Nous avions une salle de trente poissons face à nous. Je pense qu'ils ne nous oublieront jamais. C'est peut-être prétentieux de le dire, mais pour faire ce travail, si on n'a pas cette ambition...

Tout adulte ici présent se souvient de lui, enfant, ayant été marqué par un adulte particulier et qui l'a aidé à se construire. Je dis à mes animateurs que je souhaite qu'ils soient cet adulte. Cela ne marche pas pour tout le monde. Celui qui est marqué pour un tel ne sera pas marqué par la même personne, mais je pense qu'aucun enfant n'a quasiment la possibilité de discuter de cette manière, tranquillement, avec des adultes. C'est dans ce sens que je dis qu'ils ne nous oublieront pas. Pour le moins, c'est ici que la prévention peut avoir son sens.

Au vu de ce qu'ils nous écrivent après et des questions qu'ils nous renvoient, on voit combien il est nécessaire de continuer. Ils ne sont pas plus violents à un endroit qu'à un autre. Ils ont simplement un âge qui est celui de la puberté et ils sont dans un monde hyper sexualisé.

Allez dans un collège pendant deux heures, ils sont dans un état d'excitation ingérable. On ne se demande pas pourquoi ils sont comme cela. Sans vouloir faire la morale, regardez ce qu'ils voient dans la rue. Si on ne met pas de mots dessus et qu'on n'en parle pas avec eux, on passe à côté de quelque chose. Essayez d'imaginer, en pleine puberté, l'effet que produit ce qu'ils voient. Après, on comprend pourquoi des garçons se comportent comme cela. C'est trop facile de les dénoncer !

Une intervenante : Le catalogue de La Redoute n'est pas mal non plus.

M. BETREMIEUX : Dans les années 90, j'ai travaillé avec plusieurs pédophiles, et c'est quelque chose que je retrouvais de façon récurrente. Le pédophile allait consulter le catalogue de La Redoute pour voir des petits garçons et des petites filles en culotte. Je crois qu'ils font plus attention maintenant.

Une intervenante : Non, c'est l'inverse.

M. BETREMIEUX : On voit la nécessité de ce travail avec les jeunes. On peut dire ce qu'on veut sur eux, mais je pense qu'on ne les estime pas. On condamne les jeunes à l'heure actuelle parce qu'ils nous renvoient des choses insupportables, mais on ne se demande pas pourquoi ils sont comme cela, ce qu'il conviendrait de mettre en place et quelle est la place de l'adulte sur le sujet fondamental de la sexualité.

Or, on ne peut pas parler de prostitution sans parler de sexualité. Parler de prostitution pour dire : *"Vous vous rendez compte, cette pauvre personne prostituée qui fait ceci ou cela..."*, cela ne sert à rien. Amenez des jeunes gens à penser leur sexualité et le corps de l'autre et, petit à petit, on atteint le but.

Certains, comme Jean-Pierre tout à l'heure, disent que la prostitution existera toujours. Bien sûr, comme le meurtre, mais ce n'est pas ainsi que nous devons penser notre travail d'éducation, de prévention et notre responsabilité.

Nous faisons également beaucoup de formation dans les départements. Je vous assure que si vous vous posez ces questions, votre posture professionnelle et d'adulte va être particulièrement chamboulée. Vous serez déstabilisé, et c'est parce que l'adulte acceptera cette déstabilisation qu'il pourra être à même de faire ce travail avec les jeunes, et je crains que ce soit la partie la plus difficile.

Cette année, grâce à l'Observatoire, nous avons pu tenter d'autres expériences que le travail à partir du programme. Nous avons créé des espaces de parole dans les collèges afin que les adultes des collèges puissent continuer le débat avec les jeunes, mais, à un moment donné, on

préfère dire : *"Non, j'ai mon fils à aller chercher... Non, parce que j'ai des copies à corriger"*, etc.

L'adulte se cherche des excuses parce que le sujet de la prostitution est particulièrement dérangeant, à tel point que les femmes valident, tout autant que les hommes, la "nécessaire" prostitution.

Si vous le voulez bien, je vais en rester là dans un premier temps. Peut-être aurez-vous des questions qui permettront d'aller plus loin ?

DISCUSSION

Mme OXLEY, *Psychologue, Clinicienne, AFIREM* : Je viens de vivre une expérience très intéressante à deux reprises avec le film dont vous parlez. Je l'ai projeté dans un foyer de l'enfance où l'on m'avait demandé de travailler avec les intervenants, éducateurs, éducateurs de jeunes enfants et Puers sur les enfants abusés sexuellement. En faisant un tour de table sur la question, au moment des présentations, une jeune femme a dit : *"C'est un sujet qui me fait tellement horreur que je ne peux même pas imaginer aborder un enfant qui a vécu des abus."*

Je me suis dit : *"Très bien, je vais leur projeter mon petit Bétremieux."* Je dis "mon petit Bétremieux" car c'est une espèce de position par rapport au regard porté sur les enfants et sur leurs émotions qui fait écho chez nous. Vous vous adressez aux lycéens, mais les professionnels que nous sommes ont aussi besoin de ce genre de film pour discuter entre eux de ces questions.

Le grand choc, pour l'ensemble des participants, a été de convenir que nous étions une génération qui a eu de l'éducation sexuelle et que, pour un certain nombre d'entre nous, cela a été le déclenchement du dégoût par rapport à la sexualité.

C'est quand même dégoûtant, lorsqu'on n'a jamais "roulé une pelle", de s'entendre parler des MST et de comment se protéger, du sida, etc. Ce film sur le sentiment amoureux *"nous débloque"*, ont dit quelques éducatrices, *"pour aborder ces petits enfants"*. Je voulais vous le dire.

M. BETREMIEUX : Cela me fait plaisir.

Mme OXLEY : On parle des jeunes, bien sûr, mais ce n'est pas très différent pour nous, sur le terrain. Nous avons du mal à parler de ces choses. Michèle Rouyer et moi avons créé un précédent qui a beaucoup déplu : nous avons refusé de parler des abus sexuels dans les formations si on ne nous permettait pas de parler de sexualité de l'enfant.

M. BETREMIEUX : Je suis absolument d'accord. Nous participons aux programmes de prévention dans les collèges. Nous essayons d'aller dans les CESC pour voir l'organisation des actions de prévention pour l'année. On va parler aux enfants de la drogue, du sida, de la prostitution, c'est-à-dire d'une vie chargée de menaces, et ce, à un âge où on sait qu'ils ont du mal à se projeter dans l'avenir, qu'ils ne vivent que dans le présent et que tout se construit pour eux.

C'est l'une de nos responsabilités, d'où la nécessité pour nous de parler d'abord de sentiments. Cela dit, nous recevons des écrits de jeunes très touchants et un certain nombre de remerciements.

"Certains élèves, du coup, ont arrêté de rigoler tout en blessant les autres."

"Depuis, je me comporte plus comme avant. Je n'insulte plus les gens et je parle après d'agir alors qu'avant j'agissais."

"Je pense plus aux sentiments des autres, je suis un peu moins homophobe que ce matin."

Ils écrivent cela sous l'anonymat, quinze jours après !

Voici d'autres appréciations :

"Je trouve ces interventions très instructives."

"Merci car, depuis cela, des problèmes mineurs de la classe se règlent normalement et pas par des insultes ou des coups. Cela devrait durer plus longtemps. Merci."

"J'ai découvert des qualités des élève que l'on ne trouve pas lors des cours."

J'avais voulu vous restituer cette phrase car on voit combien, en travaillant sur ces sujets, les êtres se révèlent et révèlent autre chose d'eux-mêmes. Souvent, cela surprend les élèves et les adultes. C'est pour cela qu'il est important que les adultes des collèges soient présents avec nous.

Par exemple, ils nous écrivent :

"Ce ne sont pas les gamins que je percevais sur un plan seulement scolaire. Certains sont en effet d'une maturité et d'un réalisme étonnants."

"Ce programme m'a permis de voir que les jeunes, bien mis en confiance, peuvent aller très loin dans leur analyse des relations filles/garçons, loin des stéréotypes derrière lesquels ils se réfugient habituellement."

"Cela m'a permis de mieux comprendre certains comportements...", etc.

Aborder ce sujet permet de valoriser les uns et les autres, car on touche l'être au plus profond de ce qu'il est. On replace la personne dans un domaine qui est de l'ordre du sensible et pas de la menace, de l'interdit et de : *"Si je vous parle d'interdit, c'est parce que je pense que vous pouvez le faire."* C'est cela que nous induisons.

Mme DUBOL : Avez-vous des questions ?

M. POTIN : Vous avez apporté votre film ?

M. BETREMIEUX : Je n'aurais pas accepté. En fait, pour qu'un film soit projeté, il faut qu'il soit... (*...inaudible*)... Il vaut d'abord pour ce qu'il est mais, pour nous, il ne vaut que pour les questions et l'analyse qu'il renvoie.

Mme POCCHESCHI, *Intermède* : Je travaille avec des adolescents délinquants, des mineurs qui sont dans un état de déstructuration incroyable. J'aimerais rebondir sur cette idée de rencontrer un adulte cohérent, sur ce qu'il peut apporter, l'ouverture que nous pouvons avoir à ce qu'ils sont et quelle distance nous avons avec la stigmatisation.

Comme vous, j'étais complètement émerveillée lorsque je lisais ce que ces adolescents de quatorze ans étaient capables d'écrire. Quelquefois, quand je demandais ce qui s'était passé pour telle ou telle situation, on me disait : *"L'infirmière, la directrice ne veut pas entendre."* On sent que le fait d'avoir révélé une situation trop lourde, trop difficile, lui avoir permis qu'elle soit accompagnée, entraîne une levée de boucliers.

Il faut travailler avec tous les professionnels sur le fait d'écouter ce que nous ne voulons pas entendre et d'accueillir ce qui ne peut pas l'être. J'ai beaucoup appris dans le métier que je fais aujourd'hui auprès de Bertrand et de Virginie.

Mme DUBOL : Vous disiez tout à l'heure qu'il fallait que les professionnels soient clairs par rapport à la sexualité, si j'ai bien entendu.

M. BETREMIEUX : Il faut travailler le sujet et se poser des questions avant. Par exemple, si un enfant vous dit : *"C'est la sodomie, monsieur."* Vous avez deux solutions, soit vous faites celui qui n'a pas entendu, soit vous avez entendu. Dans ce cas, vous faites comme si tout le monde sait ou bien vous vous posez ce principe éducatif : quelque chose a été dit et entendu par tout le monde, qu'est-ce que j'en fais et comment je le reprends ?

Selon notre principe, nous allons dire : *"Sodomie. Est-ce que vous savez ce que cela veut dire ?"* Et comme nous ne mettons jamais un jeune en difficulté, nous allons tout de suite renvoyer la question à tous. Nous leur demandons ce que peut être la sodomie et, petit à petit, ils vont arriver à une définition que nous les aiderons à trouver s'ils n'y arrivent pas.

Être clair, c'est entendre et pouvoir parler de tout dans le respect des jeunes. Certains jours, nous n'allons pas aborder des sujets, car le groupe ne nous y aura pas amenés. Nous n'allons pas nous dire à tous crins *"Il faut absolument qu'au bout des trois heures d'animation, nous ayons parlé de telle et telle chose."* S'ils ne l'ont pas abordé, c'est qu'ils n'y sont pas encore.

Il faut pouvoir les amener à parler de tout, du désir, du plaisir. Par exemple, le premier film s'appelle *"Un sentiment amoureux"*, et la plupart du temps, les enfants nous disent : *"Il paraît qu'on va parler de violence, monsieur"*, c'est-à-dire que les adultes des collègues ne leur renvoient notre intervention qu'à travers ce mot.

Nous commençons à discuter avec eux de la violence et, très vite, nous décollons. Nous leur disons que le premier film s'appelle *"Le sentiment amoureux"* et ils se mettent tous à pouffer de rire, mais même les classes Secpa savent parfaitement ce qu'est un sentiment et ce que c'est que d'être amoureux.

Après avoir discuté de la violence, ils vont vous dire qu'être amoureux : *"C'est lorsque quelqu'un t'aime, que tu l'aimes et que t'es bien avec elle."* C'est de l'or ! Nous pouvons alors travailler toutes les déviances puisque ce sont eux qui auront dit ce que c'était qu'être amoureux.

Dans le film, si un garçon embrasse une fille de force parce qu'il ne fait pas attention qu'elle n'est plus dans son désir alors qu'il pensait qu'elle était amoureuse de lui, etc., nous leur demandons si c'est une forme de violence ou non : *"Tu as dit tout à l'heure que c'était parce qu'ils voulaient être à deux. Est-ce qu'ils sont deux, là ?"* – *Non.* Voilà ! Ce sont eux qui le disent, et ils savent très bien ce que c'est qu'être bien avec quelqu'un. Le tout est de le replacer dans la dimension du désir partagé.

Mme DUBOL : On voit aussi cette sexualité qui fonctionne de manière tout à fait autonome en dehors de l'amour, des sentiments. C'est l'opacité sexuelle qui a lieu dans des zones très obscures.

M. BETREMIEUX : C'est quoi ?

Mme DUBOL : Nous pouvons parler de prostitution, par exemple !

Nous allons passer la parole aux représentantes de l'Afirem.

L'ACCUEIL FAMILIAL, UNE POSSIBILITE DE FAIRE ECHEC A LA REPETITION

Mme OXLEY : C'est très compliqué de rebondir après votre intervention -je pensais que vous alliez terminer la journée-, mais nous allons essayer.

Ce que nous allons vous raconter est peut-être moins porteur et moins réjouissant. Un ami, Didier Potin, qui est présent, peut témoigner que les professionnels qui ont travaillé dans le cadre du placement familial ont une durée de vie affective et libidinale très au-dessus de

certaines autres personnels de l'enfance en danger. Je pense que c'est lié à ce cadre qui propose à des enfants de vivre quelques années dans un autre contexte que les choses très difficiles qu'ils ont vécues. Ils se retrouvent dans une autre famille, accompagnés par une équipe, faisant une autre expérience de vie. À la place des violences, ils découvrent les sentiments. De fait, la vie vaut peut-être le coup d'être vécue.

Cela a beaucoup changé en trente ans. Ce qui n'a pas changé, c'est la douleur des familles de devoir se séparer de leurs enfants. Quelle que soit la violence qui peut régner entre des parents et des enfants, la décision du placement est toujours très douloureuse, car elle modifie l'équilibre.

Michel Rouyer et moi, nous nous sommes tapé la tête lorsque nous avons appris le sujet de votre journée. À part une prostituée, nous n'avions pas du tout touché ce thème pendant nos trente ans de travail. Puis, tout à coup, nous nous sommes aperçus du nombre très important de mères, et un père, qui avaient pu être dans ce contexte. La question se justifiait puisque l'impact des mauvais traitements qu'ils avaient subis dans leur enfance avait eu un rôle sur leur vie d'adulte. En effet, ils vivaient régulièrement ou occasionnellement de la prostitution.

Je regrette que Pierre Sabourin ne soit plus avec nous, car nous avons eu chez nous une volonté délibérée de ne pas stigmatiser notre regard sur le thème de la prostitution, de la toxicomanie ou de l'alcoolisme. Ce qui était important pour nous, c'est que les parents s'étaient construit une vie à partir de ruptures, de violences, où l'inceste se dévoilait souvent.

Nous avons envie de nous décaler de ce regard fasciné par la sexualité. Les collègues qui nous en parlaient étaient soit fascinés, soit choqués et, ce faisant, nous n'avions plus les moyens d'entendre la part du sujet, comment il s'était construit dans son histoire. Peut-être cette victimisation était-elle un obstacle à dépasser certaines choses.

D'autres questions se posaient à nous : comment pouvons-nous considérer ces sujets prioritairement en tant que parents, quelles étaient leurs capacités et leurs limites dans la construction de liens possibles avec les enfants ?

La séparation qui n'est plus du tout à la mode est beaucoup décriée. Or, des séparations sur indications ont été extrêmement fructueuses pour les enfants et pour les parents. Au fil des trente années de pratique, nous avons découvert que nous fantasmions les retours dès l'admission -c'était notre prérogative-, mais, en fait, nous avons souvent vu que chacun avait pu suivre sa propre route, tout en gardant des liens privilégiés.

Depuis une quarantaine d'années, on ne prône plus l'éloignement des enfants, considérés comme des pauvres victimes de leurs parents bourreaux, en imaginant que cette mesure vaut réponse à tous les maux et se suffit à elle-même.

Nous connaissons maintenant la place des liens historiques entre parents et enfants et leur force, aussi bien dans la construction que la destruction de l'enfant. Quelle continuité psychique peut-on leur offrir lorsqu'ils vivent au quotidien dans une famille d'accueil et comment rassurer leurs parents qui se vivent forcément comme mauvais et craignent de, entre guillemets, "perdre" leurs enfants ? Surtout, au sens où ils lui donnent, c'est-à-dire chacun différemment, l'amour de ceux-ci.

Myriam David a été citée et c'est grâce à elle que nous avons compris la notion d'accompagnement thérapeutique. Elle permet de dessiner une autre dynamique avec les familles. Nous n'insistons jamais assez sur le fait que l'accompagnement thérapeutique s'appuie davantage sur une construction commune, à partir de ce qui est partageable entre les professionnels, la famille, l'enfant, que sur un regard qui utiliserait uniquement des repères

historiques. *"Il lui est arrivé telle chose, sa mère a vécu telle autre chose, et voilà les conséquences."*

C'est plutôt à travers le quotidien, dans des moments clés comme les rencontres, les week-ends, les visites, les entretiens, qu'on pourra faire évoluer les choses.

La famille d'accueil n'a pas le rôle le plus facile. Elle est au cœur du dispositif et elle doit faire face à un enfant qui vit une transplantation et souffre, la plupart du temps, d'un conflit de loyauté à l'égard de ses parents. Les qualités humaines des familles d'accueil, leur tolérance, leur capacité à supporter les caractéristiques et les troubles du comportement que vous avez décrits nécessitent un soutien de l'équipe.

Peut-être avons-nous découvert, et nous y avons beaucoup travaillé avec Didier, que le mythe de la bonne famille d'accueil, voulue idéale par nous, ne tient pas la route. Cela ne marche jamais longtemps dans la vie quotidienne, tout comme ne tient pas l'idée de la mauvaise famille d'origine.

Pour nous, l'indication de séparation à but thérapeutique inclut toujours la prise en compte des parents. Sans leur accompagnement et prise en charge, l'enfant évolue pour lui-même, les parents pour eux-mêmes et il n'y a pas de lien entre les deux. C'est ainsi que des évolutions d'enfants ont permis leur retour dans leur famille, qui se sont révélés catastrophiques car aucun travail n'avait été fait auprès des parents.

Pourtant, nous ne sommes pas dans l'idéologie des liens du sang. Nous sommes proches des parents et nous pouvons témoigner que certains d'entre eux nous ont exprimé de façon très claire leur reconnaissance d'une incapacité à vivre tous les jours avec leurs enfants.

Parfois, et je voudrais insister sur ce point en conclusion de ce préambule, le dysfonctionnement des parents a induit le nôtre. Nous étions dans le désir de réparation et dans l'illusion que l'enfant pourrait prendre une place différenciée de sujet. Le discours des parents, qui était très adapté à notre attente, nous masquait une relation d'emprise et de séduction de l'enfant. Les relations incestueuses, incestuelles, désorganisent profondément l'enfant, nous l'avons dit, vous le savez, mais comment en préserver les enfants ?

Hervé Jaoul avait écrit un livre qui s'appelait *"L'enfant captif"* où il indiquait, par des exemples cliniques, le fossé qui peut exister, dans notre tête, entre des espaces géographiques et psychiques. On peut séparer une fille abusée par un père mais elle ne se sépare pas de ce père dans sa tête. On l'a vu à travers les échecs de placements que vous connaissez.

Le travail en équipe autour des familles d'accueil nécessite une bonne dose d'énergie et de créativité. Michel Rouyer abordera le thème de la confiance qui met à mal la destructivité. C'est à partir de quelque cas cliniques que nous avons suivis durant quelques années que nous espérons montrer qu'il existe des possibilités, en dépit d'un certain nombre d'échecs, d'offrir aux enfants une chance de ne pas reproduire les difficultés connues par leurs parents.

Bien sûr, et cela va plaire à M. Bétremieux, nous espérons qu'ils pourront avoir des sentiments amoureux, développer leur affectivité, être aimés, apprendre à devenir des adultes, mais aussi apprendre à apprendre. Tout ce que vous avez décrit de violence joue tellement sur les capacités intellectuelles et les possibilités de faire des progrès.

La conclusion de mon introduction est un peu pessimiste. Malgré mon optimisme viscéral, nous avons constaté que le chemin était long, toujours remis en cause et que les acquis qui pouvaient exister étaient fragiles. De surcroît, lorsque on a des traumatismes réels et une histoire profondément déstructurée, on peut critiquer l'angélisme de ceux qui croient que la notion de résilience montre que certains peuvent s'en sortir sans conséquences.

Mme le Dr ROUYER : L'histoire des parents que nous avons connus au Placement familial thérapeutique semble souvent identique, c'est-à-dire qu'ils ont subi des carences affectives ou des changements de vie brutaux à cause de la maladie, de la guerre, des transplantations et de cette catastrophe terrible que peuvent être l'inceste et les abus sexuels.

Si cette histoire est identique, il n'en est pas de même de l'évolution des parents. Les rencontres, les événements imprévisibles de la vie apportent des manières d'être différentes qui se manifestent dans la capacité de créer de nouveaux repères, la construction de défenses plus ou moins adaptées vis-à-vis du passé ou la possibilité de maintenir l'espoir d'un changement.

En fait, cela a beaucoup fait rire Laurence lorsque nous lui avons dit que nous n'avions connu aucune mère qui s'était prostituée, car Anna Rothman (?), qu'elle connaissait, lui avait dit la même chose au Placement familial du XIII^e. En cherchant, nous en avons retrouvé quinze. Et nous nous souvenions très bien d'elles mais en tant que mères et non pas en tant que prostituées, au moins pour onze d'entre elles.

Cela m'a beaucoup troublée et je me suis demandé pourquoi nous avons plus ou moins effacé cette donnée. S'il est juste de dire que ce qui nous importait était l'investissement dans leur enfant, il faut aussi reconnaître que cela nous gênait par rapport au fantasme ambivalent que suscite en nous la prostitution dans la fascination et le rejet.

Je me suis rappelé l'un de mes premiers patients, un jeune homme de dix-huit ans, qui a déversé pendant trois quarts d'heure toutes les horreurs qu'il avait dans la tête. L'ayant vu en libérale, à la fin de la séance rituelle, je lui ai demandé de bien vouloir me payer. Il a attrapé un fauteuil, m'en a encadrée contre le mur et a dit : *"Je ne paie pas une psychothérapeute."* Je ne l'ai jamais oublié, car nous sommes bien dans cette position de recevoir et de vivre de cet argent et de notre écoute.

Au Placement familial, nous avons compris la prostitution comme un recours de survie, un don de soi pour subvenir aux besoins d'un enfant. La plupart l'exprimaient par des cadeaux adaptés, de l'habillement, des jouets, qu'elles faisaient à leurs enfants.

Comme l'a dit M. Bétremieux, elles avaient toutes subi des abus sexuels dans l'enfance, mais comme les autres que nous avons connues et qui ne s'étaient jamais prostituées. Elles avaient été de même agressées par un père, une mère, un frère, un voisin ou même les amis de la mère qui pouvaient, en fait, être des clients de celle-ci si elle se prostituait.

Des rencontres dans un autre cadre, avec des adolescents victimes d'abus sexuels, peuvent nous aider à repenser la prostitution comme une conduite à la fois défensive et destructrice. Pour ces adolescentes que j'ai eu l'occasion de rencontrer, la prostitution a été un passage immédiat et transitoire après qu'elles avaient subi des abus sexuels.

Par exemple, Mona disait : *"Mon corps est souillé, cassé à l'intérieur."* Avoir des relations sexuelles avec des hommes de rencontre, anonymes, qu'on ne reverra pas, est associé à la dévalorisation de soi mais aussi à celle de l'homme qui est chosifié, comme elles l'ont été. On dit de ces jeunes filles qu'elles sont nymphomanes, alors qu'elles s'étourdissent dans une quête confuse de quelqu'un qui les comprendra et les aidera à changer.

Il est possible, aussi, qu'avoir reçu dans l'enfance des cadeaux de l'abuseur a induit un lien entre l'argent et le prêt du corps. Souvent, l'usage de la drogue pour planer se paie avec les relations sexuelles.

En fait, nous en avons discuté avec Janine, nous pensons toutes les deux qu'elles n'ont pas connu la sexualité qui unit la tendresse et la sensualité. Clara l'explique en rapportant les mots

de son père qu'elle avait interrogé sur ce qui s'était passé entre eux. Il lui a dit : *"Entre nous, ce n'était pas de la sexualité, c'était une saloperie."*

Cela induit des conduites de dévalorisation, de jeux et de mise en danger. Je pense à Lina qui venait me voir. Elle était hyper maquillée, avait les seins à trois quarts découverts, le ventre à l'air et une minijupe. Elle jouait avec le danger. Elle disait : *"Tous les hommes ne pensent qu'à ça. Je ne peux pas entrer dans un café, me promener sans qu'ils me regardent. Je suis sur le point d'être dévorée."* La féminité de Lina était comme une mascarade, comme ce qu'a décrit Joyce Mac Dougal. Elle avait instauré un jeu cruel où elle se défendait ou bien se laissait coincer, sans pouvoir dire non aux hommes qui ressentaient son allure comme une invite.

Ces propos que je viens de résumer, en quelque sorte, étaient également tenus par des jeunes filles mineures. Ils n'ont pas été échangés avec les femmes plus âgées que nous avons connues au Placement familial qui n'avaient pas envie d'en parler. De notre côté, nous n'avions pas envie de les questionner.

En revanche, nous parlions de leur enfant et c'est ce qui nous réunissait. Il semble qu'avoir eu un enfant était un besoin plus qu'un désir. C'était un enfant à soi, qui les aimerait d'un amour pur. C'était une possibilité d'effacer le passé, de se réconcilier avec la féminité par la maternité. C'est aussi, dans certains cas, se libérer de la drogue, au moins temporairement.

La grossesse n'a pas toujours été accueillie avec joie, car elle impliquait un changement de vie, la dépendance vis-à-vis des services sociaux, les maisons et les hôtels maternels. Cependant, on peut dire que si l'enfant est venu au monde, c'est bien parce qu'il avait été voulu.

Mme M. exprime clairement que le géniteur du bébé quelle porte ne sera en aucun cas le père de son enfant. Elle raconte que, depuis son adolescence, elle s'imagine présidant une table de festin, entourée de nombreux enfants. C'était une femme qui se prostituait et qui nous faisait penser au film *Lady Bird*. Elle était comme une déesse entourée de plusieurs petits. Madame M. a choisi avec soin un homme, nous a-t-elle expliqué, pour son aspect physique, intellectuel et moral. Elle l'a choisi, *"comme on sélectionne un étalon"*, dit-elle. Il sera exclu de la vie de sa fille jusqu'à ce que la petite fille, âgée de dix ans, exprime avec force son désir de connaître cet homme.

La mère a pu également vouloir que l'homme soit un inconnu ou qu'il existe un doute sur sa paternité. Henri, le fils de Madame E., lui aussi, demande avec insistance qui est son père. Elle lui répond qu'elle ne sait pas car ils étaient plusieurs.

Henri est pourtant reconnu par un homme qui, avec certitude, n'est pas le géniteur car il était absent de France depuis deux ou trois ans. Henri porte son nom, très beau, qui ressemble à Leprince, et le rencontre de temps en temps. Vers dix ans, il dira à cet homme : *"Je sais que tu ne m'as pas donné la petite graine, mais ça ne fait rien, moi je dis que tu es mon père."* Mme E. valorise cela en inventant véritablement des ressemblances physiques entre eux.

En général, les enfants nous étaient confiés avec l'accord de leur mère. Ce n'était pas le cas des autres personnes que nous avons rencontrées. L'équipe du Placement familial n'était pas à la place de parents ou de grands-parents, mais était investie dans un lien d'alliance pour aider leur enfant à construire une vie différente de la leur.

Le lien d'alliance est un lien de confiance, facteur d'aménagement ou de changement de la relation avec l'enfant. Je citerai Ferenczi qui dit que la confiance est *"ce quelque chose qui établit un contraste entre le présent et un passé insupportable et traumatogène."*

Comme Janine l'a dit, nous ne nous sommes pas beaucoup préoccupées du mode de vie de ces mères, si ce n'est pour les aider à protéger l'enfant, à mettre en évidence la souffrance de celui-ci lorsqu'il était mêlé de trop près à leurs relations sexuelles.

François se souvenait qu'il avait été enfermé dans la salle de bains et dans le noir lorsque sa mère recevait ce qu'elle appelait des "amis". Alya (?) assistait aux relations sexuelles de sa mère, et la mère riait lorsque l'enfant mordait l'homme qui était là.

Les enfants dont l'avenir préoccupait vraiment leur mère ont construit une vie autonome et établi des relations affectives relativement sages. Lorsque les enfants grandissaient, ils nous quittaient pour un internat et nous avons encore des nouvelles de jeunes gens et de leur mère. Certains ont la trentaine aujourd'hui.

Dans trois situations, le lien avec la mère était destructeur et pervers. L'enfant subissait une emprise de destruction et de violence qui l'empêchait de bénéficier des soins des accueillants et de ceux de l'équipe. Ils étaient mêlés aux relations sexuelles de la mère, étaient confrontés à la pornographie ou étaient confidents des histoires de la mère. Nous ressentons encore notre impuissance et le poids de nos échecs qui n'ont pas permis aux enfants de canaliser leur violence et leur profonde dépression.

Avant de passer la parole à Janine, je vais vous parler de l'histoire d'Iris. Elle illustre le travail de reconstruction et de déconstruction que cette jeune femme met en œuvre depuis son enfance. C'est forcément un résumé car, comme toutes les histoires, elle est extrêmement complexe.

Iris a contacté Cap Alésia, une association annexe au Placement familial, qui reçoit des parents avec leurs enfants et qui ont des difficultés. Elle est venue avec sa fille Mélanie qui avait huit ans. Elle vivait alors seule avec elle et travaillait comme standardiste et se prostituait depuis plusieurs années certains soirs ou week-ends. Elle s'inquiétait pour sa fille qui était trop silencieuse et butée. L'enfant était effectivement très hyper mature, faisait souvent les courses, appelait le médecin lorsque Iris avait pris trop de tranquillisants. Elle avait fait plusieurs tentatives de suicide assez graves.

Iris est née en Asie et a été adoptée à huit ans. Elle a alors perdu tout contact avec sa mère, son pays d'origine, sa langue et son nom. D'autant plus que, dans la famille qui l'a adoptée, rien n'était évoqué de ce passé. Elle n'avait pas le droit d'en parler.

Le père adoptif était quelqu'un de respectable aux yeux de l'entourage et respecté. Cet homme la battait et abusait d'elle et l'accusait d'être séductrice et vicieuse. A quinze ans, elle a eu le courage de révéler cette situation à l'œuvre qui avait organisé son adoption entre l'Asie et la France. Elle a trouvé cette adresse, s'est échappée de chez elle et est allée confier ce qui s'était passé. Aucun signalement n'a été fait, mais elle a été confiée à la famille B. qui est alors devenue tiers de confiance.

Cette famille l'aidera pour ses études et favorisera, vers les dix-huit ans d'Iris, le voyage que celle-ci souhaite faire en Asie à la recherche de ses origines. Elle ira toute seule. Iris a l'adresse de l'orphelinat où elle a séjourné lorsqu'elle était enfant, de cinq à huit ans, jusqu'à son adoption. Elle apprend que sa mère se prostituait et qu'elle est décédée peu de temps auparavant.

Elle revient en France, profondément déprimée, mais de la mort de sa mère plus que de la révélation de la prostitution. Elle retrouve aussi les souvenirs de tendresse mais aussi de misère et de faim de ses cinq premières années pendant lesquelles elle a vécu près d'elle.

Elle est alors très vite enceinte de Mélanie. Ce qui est une conduite que nous connaissons bien. J'ignore si le père la quitte ou si c'est elle qui l'éloigne une fois que Mélanie est née. Elle est très aidée par la famille B. qui l'héberge et s'occupe de l'enfant, mais elle commence à trouver que celle-ci se substitue trop à elle auprès du bébé et qu'elle lui donne des masses de conseils.

Elle prend plus au moins des distances. Il y aura ainsi des allées et venues et elle rencontre, alors que Mélanie n'a pas un an, un homme qui l'oblige à se prostituer. Elle arrivera à se libérer de lui lorsque Mélanie a deux ans et demi car, si elle a supporté sa violence et sa brutalité, elle ne tolère pas qu'il s'attaque à sa fille. Ensuite, elle aura plusieurs relations peu satisfaisantes.

Nous la suivons, quelqu'un parlant avec Iris et quelqu'un d'autre parlant avec Mélanie avec, parfois, des mises en commun. Nous travaillons dans un cadre qui n'est pas très rigide. Mélanie n'ira pas en placement familial car, au cours de la prise en charge, le père et les grands-parents paternels réapparaissent, ce qui permettra à la jeune de fille de s'enraciner sans quelle perdre contact avec sa mère. Mélanie a maintenant dix-neuf ans.

Dans ce résumé, un point me paraît important à souligner et concerne la capacité à réagir à l'emprise que subissent les femmes que nous avons rencontrées.

Iris a fait des efforts répétés pour échapper à des liens d'emprise, bonne ou mauvaise. C'est d'abord l'emprise de son père adoptif et celle des hommes qui lui ressemblaient. C'est ensuite sa lutte contre l'emprise de la famille B. qui était trop disponible, presque trop "bientraitante" et qui la voulait conforme à leur désir. Elle ne s'y retrouvait pas.

Lorsqu'elle nous a rencontrés, elle a craint notre jugement, nos conseils et a sûrement redouté un signalement. Nous nous étions posé la question. Nous avons pu l'aider un peu, en nous centrant sur ce qu'elle demandait, c'est-à-dire l'accompagner dans l'éducation de Mélanie. En fait, c'était lui faire confiance. Cela ne va pas sans l'empathie, ce qui nous a fait très souvent avoir peur pour elles deux.

Janine va prendre la suite.

Mme OXLEY : Je vais vous parler de la seule situation dont nous nous souvenions.

Madame M. nous est apparue auréolée d'une réputation. Un juge des enfants qui, à l'époque, ressemblait probablement à ceux décrits par Cesbron —les plus anciens se souviennent de *"Chiens perdus sans collier"*— nous avait raconté l'histoire de cette gamine mineure, dormant dans les sous-sols du tribunal de grande instance de Paris. Elle postulait auprès de lui, ayant falsifié son âge, à un poste de secrétariat. Elle l'avait choisi et l'appelait "mon juge".

Il était plein d'admiration pour les ressources humaines et intellectuelles de Madame M., séduit aussi par sa gaieté, sa vivacité. Elle restait très vivante dans sa mémoire lorsqu'il nous parlait de son parcours. Il l'avait retrouvée dans une mesure de protection concernant sa petite fille Lara. Madame M. vivait alors de prostitution.

Nous avons très peu d'éléments sur son enfance, le raccourci entre l'Algérie en guerre, la paix après une guerre qui a duré et la destinée de sa famille revenue en France a été partagé par beaucoup.

Nous savons l'impact de la violence des guerres sur le psychisme de ces individus. Son père était harki. Le retour en France s'est passé dans une amère déception. La violente exclusion tant par l'Algérie que par la France reste encore perceptible plus de quarante ans après dans nos mémoires. Jean-Pierre Rosenczveig évoquait tout à l'heure les harkis.

La famille de Mme M. en est touchée. Sur un mode interne, le père effraie la maisonnée, abuse de Mme M. à son adolescence, et sa mère est une femme effacée qui n'a pas les moyens de protéger sa fille. Mais c'est au détour d'une longue prise en charge que nous apprendrons que Mme M. a été abusée par son père. Il lui est impossible d'en parler autrement qu'à mi-mot.

Les défenses qu'elle met en jeu sont massives et nécessaires à une économie d'angoisse et de souffrance. Sa fille est âgée de quatre ans lorsque Mme M. demande sa prise en charge dans notre établissement.

La petite est sourde-muette des suites d'une mastoïdite et otite grave. Elle s'est enfuie du centre maternel avec son enfant, car ils n'avaient pas pris au sérieux la maladie de la petite. L'hôpital constate trop tard les dégâts qui feront de cette enfant une sourde-muette.

M. le Dr ROUYER : Mais qui parlera par la suite.

Mme OXLEY : Dans notre première rencontre, cette partie de la vie de l'enfant est racontée avec beaucoup de douleur et d'empathie pour Lara. Madame M. travaille à l'étranger. Personne de sa famille ne peut s'occuper de Lara. L'évolution de Lara durant les dix ans du placement familial thérapeutique pourra être lu suivant des plans très différents.

Qu'il s'agisse d'elle-même, de sa relation à ses familles d'accueil, à sa mère, à nous-mêmes, on notera toujours l'existence de paradoxes présents dans d'autres situations. Une présence de potentiel affectif avec des fixations à des périodes traumatiques de leur vie ; une intelligence vive et des arrêts du développement ; un attachement à la famille d'accueil puis une fidélité poignante à sa mère qui, elle-même, est peu fiable ; une indifférenciation des liens, voire une indifférence aux adultes, masquant des capacités d'établir des relations profondes ; paraître gaie, insouciant puis triste et démunie.

Les mouvements contre-transférentiels de l'équipe à l'égard de la mère sont aussi intéressants à noter. Ils influent régulièrement en attaquant le cadre proposé et mettent ainsi en fragilité, à notre tour, de protéger l'enfant. C'est par l'expérience au quotidien que nous déjouerons certaines répétitions et comprenons mieux comment Lara peut se construire entre sa famille d'accueil, la présence-absence d'une mère impliquée et attachée à l'enfant mais, aussi, profondément dysfonctionnante.

Nous maintenons, vaille que vaille, une capacité de faire la part entre les provocations verbales de la mère et son réel désir que sa fille s'en sorte différemment qu'elle. Présente avec des éclipses, elle nous mandate régulièrement et très clairement pour être des garants de la stabilité et de la sécurité de sa fille, même si, à d'autres moments, elle nous menace de choses tout à fait extravagantes.

Michèle Rouyer écrivait alors : *"Lara est une pré-adolescente de douze ans, belle, d'aspect vif, sensible ; sur le plan du comportement, bien adaptée à la vie familiale de son milieu d'accueil, mais elle commence à souffrir de l'extrême divergence des exigences morales qu'il y a entre sa mère et son assistante maternelle."*

Tout à fait *border line* dans sa petite enfance, prépsychotique sur le plan affectif, à douze ans, elle est sur un versant qui s'est névrosé ; capable d'attachement différencié et a manifesté beaucoup de chagrin lors de la perte récente de sa psychothérapeute.

Sur pression de la mère qui veut prendre sa petite en week-end, nous exerçons à notre tour une pression pour qu'elle ne voit sa mère que dans la journée. Sa mère la comble d'objets et d'habillement, mais se dit incapable d'être mère. Elle dit : *"Vous savez bien, je suis une copine de ma fille, et je me propose d'être plus tard son initiatrice sexuelle."* Elle veut lui inculquer le

danger que représentent les hommes et pense que sa fille sera bien plus heureuse dans des relations homosexuelles.

Le travail auprès de Mme M. est compliqué par une relation de séduction homosexuelle qu'elle exerce aussi sur nous. Le travail se fait ainsi parce qu'elle est intelligente et fine et qu'au bout d'un quart d'heure d'entretien, nous constatons que nous sommes dans le registre d'un échange entre confrères. Elle disait à Michèle Rouyer : *"N'est-ce pas qu'on connaît toutes les deux ce qu'est la nature humaine ?"*

Madame M. nous a demandé, voici deux ans, de l'aider à changer de métier. À cette occasion, elle s'est déprimée gravement, avec un sentiment de perte d'identité et de repères. Depuis, elle sait qu'elle ne peut vivre que dans le milieu de la prostitution, et, sur un mode agressif, elle provoque la famille d'accueil à propos de son mode de vie.

Elle nous racontera que son passage par la restauration *fast food* où elle a été traitée d'une façon inimaginable, lui a paru bien plus difficile à supporter que la prostitution avec des hommes qu'elle pouvait mépriser ou, au contraire, des hommes qui l'estimaient et quelle estimait.

On a retrouvé le père de la petite Lara et il s'est peu à peu occupé d'elle. On l'a retrouvé car, au moment où la mère a été menacée par son proxénète et se voyait très en danger, elle l'a recherché et retrouvé.

En conclusion, reprendre le dossier d'une famille plus de vingt ans après n'est jamais banal. Je vois nos insuffisances mais combien aussi nos illusions s'éclairent différemment. Il reste pourtant le sentiment d'avoir rempli un minimum notre mission.

Voici plus d'un quart de siècle que nous sommes séparés de Lara. L'année dernière, Mme M. a appelé le service et a demandé à me parler. Elle a appris que j'étais devenue une dame à la retraite. Elle-même est grand-mère et fière de l'être, Lara travaille et elle nous a dit :

– *"Vous savez, ma fille aime le père de ses enfants.*

– *Et quant à vous, qu'en est-il, madame M. ?*

– *Toujours pareil, madame Oxley"*, m'a-t-elle dit au téléphone, *"Mais je vais bien. Je prends plus soin de moi."*

J'en suis bien sûr émue et contente, mais je sais aussi que c'est surtout sa manière de me rassurer et de montrer que je n'ai pas fait que des choses mauvaises avec elle.

Julien Bigras, psychanalyste canadien, a écrit des choses très belles en 1982 sur les jeunes filles abusées sexuellement, et certaines étaient prostituées. Il a dit qu'elles créent avec nous des relations parfois passionnelles que l'on ne perçoit pas sur le coup, qui se font à notre insu. C'est notre expérience qui nous permet d'éclairer le type de lien qu'elles établissent avec nous et qui renvoie à des manques fondamentaux qu'elles ont connus. Il les appelle les "écorchées vives".

Nathalie Zaltzman utilise le terme de "cyborg". Souffrantes et éprouvantes pour nous, elles mettent à mal notre capacité de soins. Le terme "cyborg" renvoie aux organes vitaux robotisés. On peut dire des prostituées que le sexe est devenu lui-même organe robot.

Le télescopage dans le réel avec la prostitution rend les choses plus ancrées, mais permet parfois à certaines d'entre elles, il faut le reconnaître, la mise en place de certaines défenses efficaces ; parmi elles, le clivage massif.

Julien Bigras dira : *"Il est en plein cœur de l'être. Est-il une fente ou une brisure sanglante ? Il est toujours à vif. Ce sont des êtres qui ont déjà craqué ou qui sont en constant danger de le faire."*

Le risque que nous pouvons courir dans l'engagement qui s'était créé vis-à-vis de ces femmes, c'est de nous mettre tellement en identification à elles que l'enfant est mis au second plan. Il est fréquent que leur souffrance nous fait méconnaître, à ce moment, les besoins de l'enfant. Ces derniers temps, Maurice Berger a beaucoup dénoncé les risques que courent les professionnels dans ce domaine.

Il dit : *"Comment pouvons-nous accepter la symétrie établie depuis quelques années entre les droits et intérêts des parents, les droits et intérêts de l'enfant ? Le rapport entre eux est forcément inégalitaire, incomparable. La fragilité et la dépendance structurelle de l'enfance ne peuvent pas être opposés aux difficultés et besoins de son parent."*

Ce qui nous a réconfortés et aidés à ne pas déraiser dans ce sens, n'a pas été le mythe mais la réalité d'un travail pluridisciplinaire en équipe. Nous avons garanti au mieux une attention différenciée, adaptée aux besoins de l'enfant et de ses parents.

Nous pouvons dire en conclusion que, quelle que soit notre compréhension de la situation des parents, nous avons surtout pris en compte l'enfant, car c'était notre place.

Je vous remercie.

DISCUSSION

Mme BLOCH : En vous entendant, ainsi que M. Bétremieux, je mesure tout le chemin qu'il nous reste à faire afin d'éviter aux enfants des adultes dont nous nous occupons de plonger dans cette spirale. Il y a également tout ce que nous devrions prendre en compte, ce que nous ne faisons pas suffisamment pour l'instant.

Lorsqu'on parle de prostitution, on parle forcément de sexualité. Ce sera d'ailleurs peut-être le prochain thème de notre troisième journée de réflexion. Nous avons beaucoup de choses à faire dans ce domaine, à comprendre et à aborder d'une façon qui soit "entendable" par les personnes, hommes ou femmes, avec qui nous travaillons.

M. BETREMIEUX : Je constate d'ailleurs que nous avons des hommes dans la salle. D'habitude, lorsque nous intervenons, il s'agit surtout d'un public féminin. Je trouve très bien, pour des sujets comme celui-ci, que des hommes soient présents. Nous avons aussi besoin de paroles masculines, que cela touche les adultes ou les enfants.

Trop souvent, on associe le maltraitant, le violent, le client à l'homme, alors que ce peut être une femme. J'ai rencontré des jeunes hommes mannequins, impeccables, avec des "tablettes de chocolat" et qui étaient choisis sur catalogue par des femmes ou des hommes pour aller passer une soirée ou un week-end.

Mme OXLEY : Avez-vous des questions par rapport à la séparation, à des vies aussi distantes ?

Mme BLOCH : Ce serait un thème d'une journée à lui tout seul.

Mme le Dr ROUYER : Vous avez salué la présence des hommes dans cette salle et je m'en suis réjoui également. Vous avez remarqué, dans les situations dont nous vous avons parlé, que les enfants qui s'en sont le mieux sortis, ont le mieux structuré leur vie, ont eu une représentation du père -ils n'ont pas été pris dans une relation duelle trop proche avec la mère- et que celle-ci a aidé ou cautionné ce besoin d'une identification à un père.

| |
|--|
| SYNTHESE ET CLOTURE DE LA JOURNEE |
|--|

Mme DUBOL : Pour fermer cette journée, je voudrais faire deux remarques, l'une historique, l'autre grammaticale. J'en ferai une dernière si le temps nous le permet.

Ma première remarque voudrait mettre en garde contre la facilité à faire des liens causalistes entre maltraitance et prostitution, travers dans lequel je suis sûre que personne n'est allé aujourd'hui. À l'écoute d'une situation telle que celle que Rose-Angèle Leroy nous a rapportée, la tentation est grande de glisser vers un causalisme psychologisant.

Après cette journée, ce serait bien d'éviter de dire qu'on devient prostitué parce qu'on a été maltraité dans l'enfance. J'insiste, mais pour étayer mon propos je voudrais vous rappeler que chaque époque créa ses grandes causes pour expliquer l'énigmatique question de la prostitution d'une personne.

Vous le savez, la prostitution a perdu depuis longtemps son caractère sacré. La sacralité de l'acte bouche tout questionnement et l'angoisse prête à surgir dès lors que l'on s'interroge sur ce qu'est l'autre ou ce que nous sommes, nous. Depuis, d'autres bouchons ont été construits et servent à dire : *"La prostituée, c'est l'autre. Ce n'est pas moi."*

Je vais vous donner quelques exemples pour vous faire sentir combien la figure de la prostituée et les recherches d'explications causalistes ont varié au fil des sensibilités sociales et des avancées théoriques de l'homme de l'art.

Les débats psychiatriques qui ont traversé le XIX^e siècle consistaient à savoir si la prostitution déclenchait ou pouvait guérir de l'hystérie. Avec la fin du siècle, arrive la prostituée dégénérée, vicieuse, perverse de l'anthropologie criminelle que l'œuvre d'Emile Zola, *"Nana"*, illustre si bien. La pauvre prostituée victime de la société et des valeurs bourgeoises s'impose dans les années 20.

Peut-être avez-vous vu le film de Pabst, *"Trois pages d'un journal"*, paraissant comme un écho extraordinaire à un médecin réglementariste de l'époque, M. Bizard (?), qui met en avant, comme cause, la présence d'un enfant illégitime dans un contexte d'hypocrisie sociale et de défaillance du père.

Dans les années 60, alors que la France ratifiait la Convention internationale des Nations Unies de 1945, ils défendirent une étiologie psychosociale de la prostituée. Les livres, les dossiers, les thèses abondent dans ce sens à ce moment. La prostituée traumatisée et victime d'inceste ou d'abus sexuels fut celle des années 80.

C'est alors que le frayage de Lacan fut mobilisé pour comprendre. Cette quête de savoir fit de la prostituée l'incarnation même du phallus. Lacan avait écrit quelque part qu'une femme pouvait signifier le phallus soit comme vierge, soit comme prostituée. C'est vrai que les hypothèses psychanalytiques cherchaient davantage à expliquer le sens du comportement que de rechercher une cause explicative.

Donc, vous commencez à percevoir combien parler de la prostituée est une fiction sociale, bien que l'espace de la prostitution soit bien réel, et combien le risque est grand de créer une autre fiction explicative, celle-ci de la création d'un personnage qui pourrait être celui de la prostituée maltraitée dans l'enfance par exemple.

Pour finir avec ce point, aujourd'hui, quelle est la figure de la prostituée que nous voyons se dessiner et dont il faut bien sûr se méfier ?

Avec la pénalisation -vous savez qu'avec Freud on avait l'envie du pénis, aujourd'hui on a la pénalisation, on a une envie du pénal à l'infini— et la référence au droit, on est au bord de

construire une prostituée moderne et donc libre de choisir sa sexualité en toute rationalité. Jamais la prostituée n'a été dite aussi consentante et libre d'exercer sa profession. On suppose aujourd'hui à la prostituée moderne une disposition naturelle à la liberté comme on lui prêtait autrefois un goût inné pour le vice et la sexualité en général.

A côté d'elle, une autre prostituée, dominée, étrangère, sans papiers d'identité, sans droits, voit le jour elle aussi. La terreur de cette autre femme est telle que seule son expulsion en viendrait à bout, tout comme la syphilis d'un tabou de Nana et de la menace qu'elle représentait pour les hommes de l'époque bourgeoise de Zola.

C'était ma première remarque de type historique.

Pour la deuxième, je voudrais m'arrêter sur le JE. TU. IL... Cela m'a beaucoup inspirée et je vais prendre le risque de vous livrer mes pensées, remises au travail par la perspective de cette journée et ce que j'ai lu des exposés et des titres.

Dès lors qu'il s'agit de prostitution, le lieu de la maltraitance ne serait-il pas ailleurs que là où nous avons tendance un peu trop vite à le localiser, c'est-à-dire dans l'enfance ?

Je, tu, il sont nommés "pronoms personnels" par notre grammaire. Il y a du pronom personnel là-dedans. Des actions de prévention se réalisent sous ce signifiant. Les effets de rencontre que proposent et provoquent les dispositifs de prévention et ceux de l'action sociale peuvent faire contre-injonction identificatoire à celle fabriquée par le sujet lui-même ("*Je suis une prostituée*") ou à celle liée aux effets de rencontres de l'univers de la prostitution ("*Tu es un prostitué*"), cela parfois déjà énoncé par la famille.

Je renouvellerais bien aujourd'hui la proposition dite, bien sûr, par d'autres d'un "je, tu, il" qui réglerait la manière de penser la prostitution et les actions sociales qui s'y rattachent, et qui ne ferait pas l'économie de se demander qui est le sujet du verbe.

Cette manière s'opposerait à la recherche de sens, de lien entre l'enfance et la prostitution. La sexualité et la prostitution, les traumatismes, la maltraitance et la prostitution. Pour qui et qui se prostitue quand un être se prostitue ? Il me prostitue, tu me prostitues... Il y a là des déclinaisons à jouer dans la réalité sociale, à déplier pour le sujet lui-même et à redire à qui voudra bien l'entendre, du moins qui pourra.

Je vais prendre le "je" pour le décliner avec "être prostitué". Savoir que l'on n'est pas une prostituée peut passer par le fait de l'avoir été un certain temps. Pourquoi faire cela ? Emprunter cette identité de passage pour se jouer et jouer du "elle", impossible à porter. Répéter des traumatismes d'une rare violence dans un univers qui le permet pour se souvenir. Se fabriquer du corps érogène par l'érotologique particulière que permet la codification des passes, tentatives ultimes de subjectivation de soi.

Chaque cas nous révèle son cas, si nous prenons le risque de l'écouter. Au passage, j'ai particulièrement apprécié l'impression statistique de deux ans de consultations. On n'écoute pas quelqu'un en deux ans, on ne peut mobiliser là que les individus de la statistique.

C'est à ce point où je suis de mon exposé que je parlerai de maltraitance. Il y aurait selon moi une véritable maltraitance sociale à ne pas laisser ce "je" d'essais et d'erreurs, fût-il à haut risque. Ce que je veux dire est la chose suivante : qu'un être dise à un moment donné de son histoire : "*Je suis une, un prostitué*", autorisait-il les citoyens que nous sommes, par la voix du législateur, à lui dire qu'il est un travailleur du sexe et d'exercer ainsi sur lui une injonction sociale visant à définir, renforcer son identité sociale de prostitué ?

Le pas me paraît vite franchi entre ce qui pourrait participer de la recherche d'une vérité subjective, ce qui nous est indiqué par l'usage du "je", "*Je suis une prostituée.*" ou "un",

déterminant, un nom commun, devenu objet d'une fonction sociale bien définie, *"Tu es travailleur du sexe."* qui essaie de vendre des services sexuels, dit-on aujourd'hui.

Enfin, comment conjuguer au futur ce *"Tu es un travailleur du sexe."* et le décliner de mère en fille et de père en fils ?

La prostituée et tout autre citoyen pourront-ils dire à leur enfant *"Tu seras un travailleur du sexe"* ? Et ainsi bâtir des écoles pour que ce métier leur soit transmis ?

Derrière cette normalisation de la sexualité *"Tu seras un travailleur du sexe"*, s'inscrit une filiation impossible. Ce qui indique, à mon sens, un non-retour à un tel commandement citoyen réglementaire : *"Tu es un travailleur du sexe."*

Vous vous en souvenez, Lydia Braggiotti disait : *"C'est un métier parce que ça s'apprend, mais ça n'est pas un métier parce qu'on n'aimerait pas que sa fille le fasse."*

Dans le même ordre de propos, lorsque la société décide de verbaliser les clients de prostituées mineures, ne prend-elle pas le risque de cristalliser une recherche en acte d'identité de mineures prostituées et d'exercer ainsi, malgré elle, une injonction fort dommageable pour l'avenir de ces jeunes ? Jouer à la prostituée, se déclarer prostituée, c'est aussi être dans une position d'appel.

Cette réponse de pénalisation du client qui nous rapproche du réglementarisme que le mineur ne saurait ignorer, me paraît répondre à côté, tout en renforçant une illusion de pouvoir tant recherché à travers la scène prostitutionnelle.

Répondre aux questions là où elles se posent pourrait être un véritable programme de prévention de la prostitution si des préservatifs étaient distribués, en attendant que les adultes que nous sommes soient en mesure d'entendre ce que ces jeunes nous disent de leur besoin urgent de corps et de tendresse, alors même que toute relation à l'autre leur paraît menaçante.

Une langue devrait nous permettre de dire oui à la sexualité et non à la prostitution, à ces jeunes que nous sentons très en danger. Cette langue, c'est sans doute la langue du JE. TU. IL...

J'ai une troisième remarque.

À porter sur les personnes prostituées un regard psychopathologique, nous nous rendons compte que rien ne fonctionne vraiment. Elles ne sont pas toutes hystériques, psychotiques, encore moins névrosées obsessionnelles ou perverses.

À séparer notre clinique, s'il y en avait une, entre pathologie identitaire et pathologie traumatique, mettant davantage en jeu le corps, nous sommes aussi dans une impasse. En effet, on peut se rendre compte que des sujets, au dire de leurs propos, n'ayant subi aucun traumatisme réel d'inceste, répètent dans la pratique prostitutionnelle des traumatismes d'une rare violence physique, ce que l'on observe assez facilement pour des personnes ayant vécu des incestes.

À l'inverse, tout se passe comme si une expérience de prostitution, mettant visiblement en jeu des problèmes identitaires, passait aussi par une expérimentation du corps, il est vrai dans des formes moins violentes.

Néanmoins, dans ce terrain psychopathologique mouvant, on peut observer un fait : certains récits de vie laissent entrevoir le ravage de la culpabilité liée à l'inceste ou à un fantasme d'inceste. C'est vrai que la scène prostitutionnelle offre une scène de décharge assez impressionnante de la violence qui peut être adressée à l'autre ou à soi-même. Mais attention, ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit. Nous n'avons aucune statistique fiable sur cela, je

l'ai déjà dit. La cause de la prostitution n'est pas à rechercher dans la question de l'inceste non plus. J'insiste : il y a des personnes qui se sont prostituées simplement à partir d'un fantasme d'inceste, et leur prostitution a été d'un ravage inimaginable.

Dire cela, encore une fois, c'est dire que la prostituée "*C'est pas moi, c'est l'autre.*"

Ni la psychogenèse, ni la psychopathologie ne permettent de comprendre à elles seules vraiment le pourquoi du passage à la prostitution, si elles n'étaient bousculées par un effet de rencontre de l'univers de la prostitution. C'est le temps du social, de la rencontre de la bonne copine, du proxénète. C'est l'injonction sociale et nos regards à nous, nos regards, nos paroles stigmatisantes.

J'avais, pour ma part, quinze ans quand j'ai rencontré le livre d'Emile Zola, "*Nana*". Le prénom titre me plaisait, car il était proche de celui de ma mère. Je suis donc allée voir mon professeur de français, lui disant que je voulais faire un exposé sur "*Nana*". Je revois encore son visage : "*Du calme*, me dit-elle, *vous allez prendre un autre livre "Au Bonheur des Dames".*" C'est une pauvre jeune fille qui va travailler dans les grands magasins.

Mme OXLEY : Elle va tout de même épouser le directeur.

Mme DUBOL : J'avais oublié ! J'ai donc laissé tomber "*Nana*", sans doute pour mon plus grand bonheur et ma plus grande santé, mais je l'ai retrouvé plus tard lorsque j'ai fait mon doctorat. J'ai pensé à cette belle Nana de Zola dont il raconte l'enfance dans "*L'assommoir*", et je voulais terminer en l'évoquant.

Zola décrit, avec tout l'art qui est le sien, combien Nana a été une petite fille maltraitée psychiquement, peut-être plus que physiquement, mais il décrit encore mieux comment l'autre social va venir la dévorer, l'enfermer, la voler et la prendre dans une machine dont elle ne sortira pas.

On sent derrière l'œuvre de Zola toute la théorie de la dégénérescence, mais il ne fait pas de lien entre l'enfance dans "*L'assommoir*" et Nana qui est devenue prostituée. Pour Zola, la prostitution est une question politique, sociale. En tout cas, ce n'est pas dans la sexualité de Nana qu'il est allé chercher la vérité de son personnage.

J'en terminerai avec ceci : faut-il aller chercher dans sa sexualité sa psychologie la plus profonde, notamment pour les personnes qui se prostituent ? Pour ma part, je n'y crois plus. Je pense que ce n'est pas dans la sexualité qu'il faut aller chercher la vérité de l'être, de la prostituée.

**